

ALCOOL ET DELINQUANCE

RECENSION BIBLIOGRAPHIQUE

Claudine Pérez-Diaz

Chargée de recherche CNRS

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit
et les Institutions Pénales (CESDIP)

30 novembre 1999

Recherche subventionnée par
le GIP « Mission de Recherche Droit et Justice »

Le présent document constitue le rapport scientifique d'une recherche financée par le GIP « Mission de Recherche Droit et Justice » (subvention n°99 06 21 03 15). Son contenu n'engage que la responsabilité de son auteur. Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord du GIP.

Table des matières

Résumé p.5

Introduction p.7

I- L'alcool p.8

1- Les diverses formes de consommation d'alcool p.8

2- Les mesures de l'alcoolisme p.11

II- Les infractions associées à l'alcool p.12

1- Les infractions à connotation alcoolique directe p.12

2- Les infractions à connotation alcoolique indirecte p.13

III- Problématiser la notion de lien p.13

IV- Aspects connexes qui ne seront pas abordés p.14

Chapitre I :

La relation entre l'alcool et la délinquance : bilan critique p.17

I- Les approches disciplinaires décrites par Hauge p.17

1- L'approche criminologique p.18

2- Les autres approches p.19

II- Les principaux thèmes de recherche identifiés par Hauge et des travaux plus récents p.19

1- Les relations entre la consommation d'alcool et la délinquance globales : recherches épidémiologiques p.22

2- Consommation totale et délinquance p.23

3- Consommation individuelle et délinquance p.24

4- Ivresse et délinquance p.25

5- Alcoolisme et délinquance p.27

Chapitre II :

Les mesures du lien alcool-délinquance p.29

I- Des mesures par l'activité judiciaire p.29

1- L'alcoolisme dans des expertises pénales p.29

2- L'alcoolisme dans des crimes jugés en Cour d'Assises p.30

3- L'alcoolisme de condamnés pour crimes et délits p.31

4- Les statistiques judiciaires en France et au Canada p.34

II- Les mesures sur des détenus p.34

1- Des détenus alcooliques p.34

2- Le viol et l'alcool p.40

3- Le cambriolage et l'alcool p.40

III- Les données médico-légales p.41

1- L'Institut médico-légal de Lyon p.41

2- L'Institut médico-légal de Lille p.44

3- Des travaux étrangers p.47

IV- Des travaux sur des malades de l'alcool p.47

Chapitre III :

La nature de l'influence de l'alcool sur les comportements p.49

I- Les premières expressions de cette relation p.49

1- L'aspect intra-personnel (ou variables dispositionnelles) p.51

2- L'aspect inter-personnel (ou variables situationnelles) p.51

II- Des expressions récentes de cette relation p.52

1- Les apports de la psychologie cognitive p.52

2- Un bilan interdisciplinaire p.57

Conclusion p.59

I- La problématisation du lien alcool-délinquance p.59

1- Un problème de définition p.59

2- Questions de méthode et de significativité des résultats p.60

3- L'apport de la modélisation pour décrire des comportements p.62

II- Conséquences pour la recherche p.63

1- Quelles questions se poser ? p.64

2- L'interdisciplinarité et le partage entre disciplines p.65

3- Problématiques, méthodes, échantillonnages et techniques p.67

Bibliographie p.69

Résumé

La relation entre l'alcool et la délinquance est un phénomène dont de nombreux travaux attestent de la multifactorialité, question d'autant plus complexe celle-ci relève de diverses disciplines. Leurs auteurs postulent ou s'attachent à démontrer un lien entre des comportements que d'aucuns rattachent à des spécificités individuelles et d'autres à des phénomènes de société. Parmi ces disciplines, retenons en particulier la criminologie¹, la sociologie, la psychologie, la psychiatrie, la médecine et chacune a ses hypothèses, ses méthodes et ses techniques pour aborder un tel sujet. La complexité des notions qu'il fallait manier était telle que beaucoup de travaux se révèlent inutiles, soit que celles-ci sont mal ou insuffisamment définies, soit que les hypothèses posées et les démarches utilisées s'avèrent incompatibles. Pour aller plus avant, il faudrait donc mieux définir les notions maniées et avoir des problématiques plus fermes et mieux articulées aux théories et aux hypothèses, ainsi qu'aux méthodes utilisées. En cela, des démarches véritablement interdisciplinaires pourraient apporter beaucoup, éclairant notamment l'indispensable passage de l'individuel au collectif, de l'interne à l'externe, très présent en ces matières.

L'ensemble des travaux consultés amène à formuler deux types de réponses aux questions quant à l'existence et à la nature d'une relation entre l'alcool et la délinquance :

- Pour ce qui est d'un lien causal ou même d'une corrélation, les recherches sont suffisamment fragiles sur le plan méthodologique et complexes pour ce qui est de l'évolution des connaissances pour qu'il faille les considérer avec la plus grande réserve. Par ailleurs, les travaux des psychologues et des psychiatres inciteraient à mentionner l'alcool comme un facteur favorisant des expressions violentes chez certains individus et en certaines circonstances. L'altération d'autres fonctions, cognitives et psychomotrices, serait, quant à elle, bien établie.
- Pour ce qui est d'une co-occurrence, le problème de l'alcool existe de fait et se pose même avec acuité dans diverses populations délinquantes. Il faut donc le traiter et pour cela bien connaître les réponses institutionnelles qui lui sont actuellement apportées, d'ailleurs indépendamment même de toute hypothèse causale.

En ce qui concerne la population générale, le problème de l'alcool se pose autrement et, même si l'on admet que nombre de ceux qui usent ou abusent de l'alcool ne vont pas passer à l'acte violent volontaire, les conséquences sanitaires de ces comportements posent aussi problème. C'est alors au système de santé de répondre à ces problèmes par la prévention ou par des soins lorsqu'un usage devient abusif ou lorsque des pathologies se développent. Et c'est aux systèmes judiciaires et sanitaires de répondre conjointement soit aux comportements de violence involontaire - actuellement liés massivement à la route - soit aux comportements de violence volontaire. Sans oublier que les infractions routières constituent un moyen de repérer des individus ayant un problème avec l'alcool et qu'à cette occasion, ceux-ci pourraient être sensibilisés au problème et éventuellement orientés, plus fréquemment et plus efficacement que cela ne semble actuellement fait, vers les systèmes de prévention ou de soins.

¹ La criminologie évoquée ici relève de l'acception anglo-saxonne qui recouvre à la fois la criminologie classique où la délinquance était mise en correspondance avec des caractéristiques des individus, notamment physiques ou psychologiques, et l'approche actuelle de sociologie de la déviance qui s'appuie sur des conceptions théoriques très différentes où la délinquance est abordée en tant que phénomène social.

Introduction

L'extrême abondance de la littérature étudiant la relation entre l'alcool et la délinquance est un phénomène ancien qui a connu des phases d'intensification ou de désintérêt au gré des préoccupations collectives. Tous ces travaux attestent de la multifactorialité de cette question d'autant plus complexe qu'elle relève de diverses disciplines. Leurs auteurs postulent ou s'attachent à démontrer un lien entre des comportements que d'aucuns rattachent à des spécificités individuelles et d'autres à des phénomènes de société. Parmi ces disciplines, retenons en particulier la criminologie², la sociologie, la psychologie, la psychiatrie, la médecine. Chacune a ses hypothèses, ses méthodes et ses techniques pour aborder un tel sujet. Et très rapidement, ces auteurs ont posé, presque intuitivement à l'origine, puis plus scientifiquement, le constat qu'il s'agissait d'un domaine multifactoriel et, partant de là, que son étude ne relevait pas de leur seule discipline. Il s'agissait alors pour certains d'entre eux de passer d'une pluridisciplinarité reconnue à une relative interdisciplinarité. Des chercheurs de ces disciplines tentent donc d'importer quelques savoirs des autres disciplines afin d'asseoir leur hypothèses, et de situer ou de compléter leur approche. Ceux qui le font de la façon la plus efficace peut-être sont les psychologues qui utilisent abondamment des modèles descriptifs ou expérimentaux qui permettent de structurer les phénomènes étudiés. Nous allons donc rassembler des éléments issus de diverses recherches qui pourraient contribuer à rationaliser et à améliorer les approches recensées, dont nous verrons qu'elles sont en bien des points critiquables. Et nous proposerons des moyens d'avancer un peu plus vers une interdisciplinarité reconnue comme indispensable, mais encore difficile à réaliser.

La psychologie oppose les approches « dispositionnelles », où le comportement de l'individu dépend surtout de ses caractéristiques individuelles, et les approches « situationnelles », où le contexte social est déterminant. Dans des approches plus globales, l'analyse des comportements des individus combine les deux dimensions. Décrits dans le contexte du risque routier, mais facilement transposables à d'autres domaines, les comportements s'organisent alors selon deux grands facteurs qui jouent en interaction : un facteur dispositionnel, qui oppose des individus qui prennent des risques à d'autres qui n'en prennent pas, et un facteur situationnel qui repose sur les réponses des individus à des besoins immédiats et à des

² La criminologie évoquée ici relève de l'acception anglo-saxonne qui recouvre à la fois la criminologie classique où la délinquance était mise en correspondance avec des caractéristiques des individus, notamment physiques ou psychologiques, et l'approche actuelle de sociologie de la déviance qui s'appuie sur des conceptions théoriques très différentes où la délinquance est abordée en tant que phénomène social.

opportunités. Ainsi, certains individus prennent des risques seulement dans certains domaines ou en certaines circonstances... La prédisposition est beaucoup plus complexe, car chacun de ses aspects, individuel ou environnemental, doit être subdivisé en de nombreux facteurs. La prédisposition individuelle rassemble des capacités sensori-motrices et intellectuelles, des traits de personnalité (hyperactivité, agressivité et aptitude au contrôle de l'agressivité, impulsivité, immaturité...), des facteurs psychopathologiques (schizophrénie, psychose maniaco-dépressive, névroses, dépressions, épilepsie³, alcoolisme chronique...), des tendances à l'anti-socialité (formes extrêmes d'égoïsme ou d'égoïsme, déviations, délinquances) ou suicidaires⁴. La prédisposition environnementale s'approche par l'analyse du milieu de vie et des influences du milieu familial, du groupe de pairs, des médias (Assailly, 1990).

Outre le fait que certaines consommations d'alcool relèvent du risque, cette description a l'avantage d'articuler les diverses approches disciplinaires que nous allons rencontrer. Le psychosociologue s'intéresse plus à l'articulation entre les approches dispositionnelles et situationnelles, en mettant éventuellement l'accent sur les secondes. Le sociologue quant à lui s'intéressera essentiellement aux secondes, mais devra prendre en compte certains aspects collectifs des premières. En effet, certains facteurs psychopathologiques ou des tendances à l'anti-socialité qui sont considérés comme d'ordre individuel, pour ce qui serait de leurs mécanismes et éventuellement de leurs motivations, n'en prennent pas moins un caractère collectif à partir du moment où ils constituent des groupes suffisamment importants pour devoir faire l'objet d'une prise en charge spécifique. Qui plus est, l'interprétation de ces comportements individuels donne lieu à des définitions qui évoluent au cours du temps, transformations qui prennent un sens sociologique. Ces remarques permettent aussi de réfléchir à la scission qui s'opéra au cours du temps dans le champ de la criminologie et dont Hauge évalue les retombées sur l'étude de la relation étudiée (Hauge, 1984).

Toujours dans la perspective d'avancer vers une approche plus concrètement interdisciplinaire, nous allons tenter de rendre compte des apports de ces diverses disciplines et approches, quant à la détermination d'une relation entre l'alcool et la délinquance. La première opération nécessaire consiste à définir les termes de la relation que nous allons étudier.

I- L'alcool

1- Les diverses formes de consommation d'alcool

Les individus entretiennent des rapports complexes avec leur consommation d'alcool.

Les sociologues de la santé et les médecins distinguent divers types de consommateurs d'alcool que nous allons présenter, car les données des problèmes varient considérablement pour chacun. Pourtant, de multiples travaux sur ces thèmes utilisent des catégories très hétérogènes et souvent imprécises. Et comme nous le verrons, lorsque des recherches tentent des mesures assez fines, bien souvent les résultats montrent le caractère illusoire des distinctions opérées. Nous distinguerons donc seulement deux grandes catégories : l'« alcoolisme » qui réunit arbitrairement le buveur abusif et l'alcoolique chronique d'une

³ Pour toutes ces maladies, et en particulier pour celle-ci, la sur-implication accidentelle pourrait en partie provenir des effets secondaires des traitements médicamenteux.

⁴ Il faut distinguer différents types d'auto-destruction : celles dont le dommage est désiré et prévu, celles où il n'est ni désiré ni prévu, celles où il est prévu mais non désiré.

part, de l'autre des consommations excessives et ponctuelles d'alcool rassemblant le buveur occasionnel et l'ivresse aiguë.

Mais il y a aussi des relations à la boisson qui recourent approximativement ces catégories. Carole Mosès qui a consacré sa thèse en droit à la relation entre l'alcool et la délinquance distingue l'alcoolisation de l'alcoolisme, l'alcoolisation étant un « *processus actif, volontaire, qui ne peut être confondu avec un état de dépendance à l'égard d'un objet* » qui caractériserait l'alcoolisme (Mosès, 1984, p.21). Elle rappelle une distinction antérieure : « *l'alcoolisation concerne aussi bien les consommateurs modérés, qui en principe ne deviendront ni malades, ni dangereux, que les consommateurs excessifs qui peuvent devenir l'un ou l'autre ou les deux à la fois. L'alcoolisation comprend bien entendu l'alcoolisme. Mais il existe une alcoolisation sans alcoolisme* » (Burner, 1968).

Enfin, le rapport au Conseil de l'Europe qui fait l'état de la question « alcool et délinquance », en s'appuyant notamment sur des travaux en criminologie, relève que pour l'« alcoolisme » : *Il n'existe pas de définition opérationnelle généralement admise* (Hauge, 1984, p.20).

A- L'« alcoolisme »

Les définitions de l'« alcoolisme » varient d'un auteur à l'autre, changeant aussi au cours du temps et selon les disciplines. Les travaux qui utilisent ce vocable le font souvent dans une acception plus large que celui de la stricte dépendance ou des pathologies induites, il rassemble l'ensemble des buveurs abusifs quelles que soient leurs caractéristiques médicales. Il s'approche plus en cela de ce que l'on appelle l'alcoolisme chronique sans toujours recouvrir cette définition. La frontière devient plus difficile encore quand il s'agit d'inclure les seuls buveurs abusifs d'habitude ou les buveurs abusifs occasionnels qui présentent les caractéristiques de l'alcoolisme aigu, qu'il conviendrait plutôt de dénommer alcoolisation en ce cas. Il s'agit aussi de déterminer à partir de quelle fréquence d'alcoolisation aiguë (par semaine ou par mois), avec des périodes d'abstention totale ou presque, les auteurs vont parler d'alcoolisme chronique avec phases aiguës. En réalité, seul les travaux effectuant une approche à dominante médicale raffinent assez efficacement leurs catégories. Il conviendrait alors de se référer à un dictionnaire spécialisé, avant d'entreprendre toute recherche sur le sujet (Richard, Senon, 1999). Certains éléments de définitions seront puisés là, mais pour rendre compte de la littérature existante il faut les aménager pour prendre en compte ce qui s'est longtemps dit ou fait sur ces sujets. Il importe ici de distinguer deux groupes de consommateurs : ceux qui abusent (usage excessif ou usage à risque) et ceux qui sont devenus dépendants de l'alcool (Richard, Senon, 1999). Un troisième groupe réunit les usagers simples, dont nous ne traiterons pas, sauf lorsque cet usager occasionnel atteindra un seuil prohibé au volant ou un état d'ivresse en diverses circonstances.

- Les buveurs « abusifs » ou consommateurs « à problème », selon les critères définis par les alcoologues, réunissent des personnes dont la consommation d'alcool aura des conséquences probablement nuisibles pour leur santé, auquel cas certains deviendront à terme des « alcooliques » au sens de « malades de l'alcool ». Ces nuisances se produisent à bas bruit et peuvent ne se manifester qu'après une longue pratique, voire plusieurs dizaines d'années, selon les individus. Deux sous-catégories sont à distinguer : des consommateurs à risque⁵,

⁵ Leur consommation quotidienne atteint ou dépasse 4 à 5 verres pour les hommes et 2 à 3 verres pour les femmes. Un « verre d'alcool » se compte indépendamment de sa taille et du breuvage contenu, si tant est que le contenant soit conforme aux usages. C'est à dire qu'un verre « à bière » soit utilisé pour boire de la bière, que les verres dits « à vin » ou « à vodka » soient consacrés à ces boissons. Grâce à ces critères, chaque verre approprié

sans que cette consommation se manifeste forcément par des signes somatiques ou sociaux ; des consommateurs qui font un usage « excessif » ou « nocif » de l'alcool en ce que, quelles que soient les quantités ingérées, cela entraînera des dommages somatiques ou sociaux. Ces distinctions sont floues en ce qu'elles ne se rapportent pas à des quantités d'alcool très précises au delà des seuils indiqués, mais dépendent de susceptibilités (ici vulnérabilités) individuelles. Tous ces individus relèvent des consommateurs « à problème ». Ces consommateurs ne sont pas toujours considérés comme dépendants⁶ du produit, mais leurs habitudes de vie - qui peuvent être très profondément ancrées - n'en incluent pas moins une consommation d'alcool régulière, néfaste à leur santé et altérant leurs capacités motrices et visuelles, notamment pour la conduite d'un véhicule à moteur... D'autres altérations du comportement sont signalées, mais ces populations demeurent encore insuffisamment connues. Entre autres, les médecins constatent une désocialisation et une précarisation croissante au fur et à mesure où certains de ces individus évoluent vers l'alcoolisme.

- L'« alcoolique » recouvre plusieurs catégories de « malades de l'alcool » qui ne sont pas tous dépendants du produit, au sens médical du terme. Les pathologies induites sont très variées, les diagnostics les plus souvent posés sont ceux de psychose alcoolique, de cirrhose, de cancers des voies aéro-digestives supérieures, d'atteintes neurologiques parfois assez invalidantes... Ces malades de l'alcool sont très difficiles à soigner, du fait de l'ancienneté de leurs habitudes et des pathologies déjà déclarées. Or, si tous les buveurs abusifs ne deviennent pas des alcooliques, tous les alcooliques ont été des buveurs abusifs pendant une période assez longue. C'est pour cette raison que les médecins s'intéressent à la catégorie des buveurs abusifs, car c'est à ce stade que l'on peut prévenir ces maladies en intervenant sur les comportements. Or, un des rares modes de repérage et d'intervention systématique serait l'activité judiciaire : d'où la propension des médecins à creuser le lien alcool-délinquance qu'ils rencontrent dans leur pratique.

B- La consommation excessive et ponctuelle d'alcool

La consommation excessive et ponctuelle d'alcool est aussi définie de diverses façons. L'excès dépend des circonstances (conduite d'un engin motorisé) et des tolérances et susceptibilités individuelles au produit, mais certaines altérations profondes des capacités sensori-motrices ou cognitives peuvent intervenir sans qu'aucun signe extérieur n'en atteste. Cette distinction pose problème lorsque la mesure de l'alcoolisation (alcoolémie) n'est pas effectuée et que la détermination de l'état se fait d'après l'observation de l'individu et de son comportement (qui correspond à l'alcoolisation manifeste). Nous verrons, à l'occasion d'une recherche, combien le diagnostic clinique peut être trompeur (Lenoir, 1984). Certains professionnels avancent même qu'un agent des forces de l'ordre est alors meilleur diagnostiqueur que le médecin !

Ce groupe rassemble différentes ivresses. L'ivresse est un *état particulier de la conscience de soi et du monde, produit par une ingestion ou une inhalation excessive d'alcool ou d'autres substances psychoactives (cannabis, solvants)* (Richard, Senon, 1999, p.244). Selon les cas, sont distinguées des ivresses aiguës qui sont détectées par des signes extérieurs (alcoolisations manifestes) ou par des mesures (alcoolémies positives). Ces ivresses aiguës peuvent être le fait de tous les types de consommateurs, qu'il s'agisse de buveurs abusifs - alcooliques ou non, dépendants ou non – ou de buveurs occasionnels.

contient le même dosage d'alcool pur, ils sont donc directement sommables.

⁶ La suppression du produit entraînant des malaises physiques ou psychiques, pouvant notamment aller jusqu'au *delirium tremens*...

- L'« ivresse aiguë » a une place à part, car elle constitue un état qui peut concerner chacun des types précédents et entraîne des mesures et des risques spécifiques, tant en matière de santé que de dangerosité pour soi ou pour autrui.

- Le buveur « occasionnel » boit parfois trop, ou trop selon les circonstances. Cette qualification de « trop » varie : le seuil acceptable n'est pas le même pour une consommation sociale, parfois dite « mondaine » ou « festive » ou encore « conviviale » et une consommation précédant une activité « à risque » pas toujours pénalisée, ni même réglementée (conduite d'un engin à moteur, usage de certaines machines, prises de décisions importantes et rapides dans des domaines sensibles allant du nucléaire à la haute finance...). Une part indéterminée des infractions routières leur est attribuée, tant la part imputable aux « buveurs abusifs » et aux « alcooliques » demeure encore mal individualisée du fait du manque de données collectées.

C- Autres formes et aspects des consommations

Un autre type de consommateurs peut être identifié, appartenant à l'un ou l'autre groupe selon sa forme de consommation.

- Les poly-consommateurs sont de plus en plus nombreux. Ils utilisent simultanément ou alternativement diverses substances psychoactives (« drogues », médicaments, alcool...). Cette consommation prohibée fait qu'ils relèvent automatiquement des infractions en matière de stupéfiants et souvent des infractions routières, en particulier à l'occasion des fêtes « techno » qui favorisent particulièrement ce type de consommation⁷ et qui se déroulent loin des agglomérations.

- Les autres aspects des consommations d'alcool (types de boissons, de lieux, de socialisations) permettent de distinguer des sous-groupes dans ces grandes catégories d'usagers. Certaines de ces formes sont plus spécialement prédisposantes à des délinquances spécifiques. Des « virées d'alcoolisation motorisées », des sorties de bandes de jeunes, des consommations festives de toutes sortes sont associées à des infractions routières. Des « virées délinquantes » à bord de véhicules volés sont secondairement associées à l'alcool et/ou à d'autres produits diminuant la vigilance. D'autres formes de consommation, telle celle de « l'alcool-défonse » consisterait à rechercher un état de conscience modifié rapide et intense à l'aide de multiples produits associés à l'alcool.

2- Les mesures de l'alcoolisme

Nous avons vu que l'alcoolisme était une notion qui évoluait selon les époques, les disciplines et les auteurs et dont il n'existe pas de définition opérationnelle généralement admise. De plus, les auteurs s'abstiennent souvent de mentionner les critères qui ont servi à identifier les alcooliques. Ainsi par exemple sur 17 études américaines : 4 utilisent la quantité d'alcool consommée ; 5 combinent ce critère à des caractéristiques psychologiques et à des problèmes liés à la consommation d'alcool ; 8 ne fournissent que peu d'indications sur les critères utilisés (Greenberg, 1982), cité par (Hauge, 1984, p.21).

⁷ La longue et pénible « descente » consécutive à une prise d'ecstasy - courante dans ces fêtes - induit fréquemment la consommation d'alcool et parfois même d'opiacés ou de cocaïne afin d'en supporter les désagréments. Les manifestations de ces produits durent plus d'une dizaine d'heures. Un retour matinal motorisé est alors risqué.

Cette hétérogénéité, ou l'imprécision des critères, rend les études difficilement comparables. De plus, les appréciations portées sur l'alcoolisme d'un délinquant semblent subjectives et pourraient être surestimées du fait que l'alcoolisme ait pu être considéré comme une excuse, à certaines époques ou en certaines circonstances.

Lorsque des critères plus objectifs comme l'arrestation en état d'ivresse ou la prise en charge par un établissement spécialisé sont utilisés, d'autres biais interviennent : repérage plus facile dans le premier cas, populations déjà sélectionnées dans l'autre. Des médecins légistes peuvent étudier des lésions spécifiques de l'alcoolisme, encore faut-il être mort et autopsié...

Des recherches sur l'alcool utilisent aussi des tests psychologiques (qui tentent de mesurer l'envie, absence de maîtrise de soi...) ou médicaux (le DSM-IV qui évalue l'abus d'alcool et le CM-10 qui cerne l'utilisation d'alcool nocive pour la santé), l'identification de problèmes liés à l'alcool (cirrhose du foie...), des questionnaires spécifiques, des marqueurs biologiques comme le Gamma-glutamyle transférase (GGT), le volume globulaire moyen (VGM), les transaminases : aspartate aminotransférase (ASAT) et alanine aminotransférase (ALAT)... Plus récemment, la transferrine déficiente en carbohydrate (CDT) permet à la fois le diagnostic précoce, donc la prévention des problèmes d'alcool, et le suivi des sevrages et du maintien de l'abstinence (Reynaud, Parquet, 1999, pp.199-209).

Il est donc nécessaire que les recherches utilisent des mesures les plus objectives possibles de l'alcoolisme ou des problèmes avec l'alcool. Toutefois, le découpage en catégories ne restitue pas les complexités de tels phénomènes et peut-être, à l'avenir, *le concept d'alcoolisme comme phénomène unitaire sera probablement remplacé par une conception envisageant le rapport des individus à l'alcool et aux problèmes d'alcool comme un continuum allant du non pathologique au gravement pathologique, sans ligne de partage distincte* (Hauge, 1984, p.23).

II- Les infractions associées à l'alcool

La consommation d'alcool seule n'est pas prohibée aux adultes, mais elle est depuis fort longtemps associée à des comportements à problèmes dont certains sont illégaux. En certaines circonstances, cette consommation constitue un élément d'une infraction : ce sont les infractions à connotation alcoolique directe. Il existe ensuite nombre d'infractions dont la commission est associée sous une forme ou une autre à la consommation d'alcool, sans que celle-ci constitue un élément de leur définition : ce sont les infractions à connotation alcoolique indirecte. La littérature consultée étant pour une grande partie étrangère, certains termes ne prennent pas le même sens. En particulier, le terme de « crime » couramment utilisé fait généralement référence à nos infractions de façon indifférenciée, et non à nos catégories de crime, délit et contraventions.

1- Les infractions à connotation alcoolique directe

En certaines circonstances, comme la conduite automobile, la consommation d'alcool au delà d'un certain seuil est prohibée, contravention (art.R233-5) ou délit (art.L1) du Code de la Route, selon les cas. L'ivresse publique, en ce qu'elle entraîne des troubles à l'ordre public, peut aussi constituer une infraction en soi (code des débits de boissons, contravention (art R.4) ou délit en cas de récidive, (art L.65 et L.66)). Et le Code de Santé Publique prévoit que les alcooliques présumés dangereux doivent être signalés à l'autorité sanitaire (art. L355-2).

Le lien entre ces infractions et l'alcool existe par définition et la mesure de l'imprégnation alcoolique est prévu lors de la constatation des faits. Tous les auteurs s'accordent pour traiter à part ou écarter ces infractions lorsqu'il s'agit d'étudier la relation entre l'alcool et la délinquance. Cette seconde solution a été préconisée lorsque ce travail nous a été demandé. Ces questions ne seront donc pas traitées. Par contre, nous utiliserons des apports théoriques et méthodologiques issus de travaux réalisés en matière routière, car à bien des égards cette littérature permet de clarifier des démarches nécessaires à la compréhension d'autres comportements délinquants. Particulièrement abondante, elle est très en avance sur bien des questions afférant aux délinquances, directement ou par analogie.

2- Les infractions à connotation alcoolique indirecte

Des infractions sont considérées comme liées à la consommation d'alcool sans que cela constitue un élément de leur définition. Mais la commission de l'acte réprimé est attribuée – plus ou moins explicitement, sous une forme ou une autre - à la consommation d'alcool. En résumé, « *Le facteur alcool intervient indirectement comme une cause favorisant le passage à l'acte* » (Mosès, 1984, p.23).

Selon Mosès qui a fait une synthèse des aspects marquants de la littérature qu'elle a recueillie sur le sujet, *les attentats contre la sûreté des personnes apparaissent en proportion non négligeable comme une conséquence directe et spécifique de l'imprégnation alcoolique*. Il faut alors distinguer trois situations :

- *L'auteur est atteint d'imprégnation alcoolique habituelle, l'alcoolisme chronique paraissant jouer un rôle impulsif dans le passage à l'acte (homicides, crimes et délits sexuels notamment).*
- *L'auteur est en état d'ivresse ou sous l'imprégnation alcoolique manifeste au temps de l'action, considération qui semble jouer un rôle impulsif dans le passage à l'acte (crimes et délits d'agression, homicides, coups et blessures par imprudence...).*
- *Le passage à l'acte est motivé par l'état alcoolique de la victime de l'infraction (crimes sexuels...)* (Mosès, 1984, p.24).

L'alcool joue en effet un double rôle : *le foyer de l'alcoolique, perturbé par les scènes, les excitations, les cris, les menaces et les coups de l'homme en état d'ébriété, n'est pas seulement le lieu des crimes commis par l'alcoolique lui-même mais souvent le théâtre de crimes commis par les membres de sa famille qui excédés par la fréquence des menaces et des coups, se trouvant en état de légitime défense ou désirant mettre fin à une vie devenant de plus en plus intolérable, tuent l'alcoolique pour protéger les membres de la famille menacés, ou par haine personnelle de l'ivrogne* (Mosès, 1984, p.24).

Nous aborderons plus en détail l'énumération des infractions concernées dans le corps du texte, puisque leur identification constitue le cœur même de notre sujet. Retenons dans un premier temps qu'une spécificité de ce domaine est que la personne alcoolisée peut, de ce fait, être aussi bien auteur que victime. Il faudra alors tenir compte de cette nouvelle complexité dans un domaine qui n'en manque pas.

III- Problématiser la notion de lien

Tous les éléments de définition déjà réunis permettent de concevoir qu'il ne peut être simple d'aborder les liens pouvant exister entre des notions déjà fort complexes en elles-mêmes.

L'association avec l'alcool est à peine évoquée dans une rubrique consacrée à la relation entre la délinquance et les substances psychoactives dans un dictionnaire traitant de l'ensemble de ces produits, alors que l'usage de substances illicites est largement développé (Richard, Senon, 1999). Cela découle certainement de l'incrimination de l'usage seul en ces matières, alors que pour l'alcool il s'agit plutôt d'incriminations de mésusage d'une substance licite. Retenons toutefois deux remarques intéressantes, mais non référencées. *En 1988, des chercheurs ont fait apparaître qu'en Ecosse, l'activité criminelle d'un usager intensif d'alcool était supérieure à celle d'un usager occasionnel d'héroïne. (...) Une revue complète des études de la relation entre drogues et criminalités aux Etats-Unis, réalisée au début des années 1990, a montré que l'usage de drogues comme la criminalité peuvent exister et, de fait, existent l'un sans l'autre, et que si l'usage de drogues peut constituer la cause d'un comportement criminel, cela ne constitue une cause ni nécessaire, ni suffisante* (Richard, Senon, 1999, p. 124). S'ensuivent quelques considérations sur les notions de causalité et de corrélations, où l'existence d'une liaison attribuable à un artefact, ou troisième facteur, serait admise par de nombreux auteurs. Le sens de la causalité serait alors repéré d'après des trajectoires d'individus.

Il est étonnant, après avoir recueilli une littérature des plus abondantes sur ces questions, d'en retrouver ici si peu de traces. En effet, toutes ces considérations ont été largement débattues par les auteurs qui ont étudié les relations entre l'alcool et la délinquance. D'autant que ces réflexions étant plus anciennes et nombreuses, elles sont beaucoup plus développées et précises. Remarquons par ailleurs que les travaux centrés sur la notion de risque et sur la circulation routière nous semblent être les plus avancés sur nombre de ces questions, tant sur les plans épistémologiques, que méthodologiques et techniques. Si quelques transpositions s'avèrent nécessaires, elles seraient tout à fait possible, moyennant quelques efforts. Sans doute faut-il voir dans cette méconnaissance la marque d'un désintérêt pour les problèmes liés à l'alcool durant les deux décennies passées, phénomène largement mentionné, et dont il semble que nous sortions actuellement.

IV- Aspects connexes qui ne seront pas abordés

Diverses questions relèvent directement de la relation entre l'alcool et la délinquance. En droit, la définition et l'analyse de la notion de responsabilité sont les premiers domaines à étudier. Celle-ci est déterminée sur la base d'une expertise médicale ou psychiatrique dont tous les aspects devraient être examinés. Enfin, doit être traitée la prise en charge des problèmes liés à l'alcool, par les dispositifs publics et privés, dans les cadres des soins seuls, du judiciaire ou du pénitentiaire.

Une grande partie des travaux présentés ici et d'autres qui sont déjà collectés sans être exploités abordent ces questions essentielles. L'abondance des publications sur le thème central qui nous était donné et la complexité des notions à mobiliser pour en restituer un exposé un tant soit peu exact⁸, compréhensible et utilisable a absorbé le temps qui nous était imparti. Un tel travail demeure essentiel à réaliser.

⁸ Comme cela apparaîtra à diverses occasions, retrouver les références bibliographiques exactes ou l'origine de certains documents a relevé de la recherche archéologique ! Quelques travaux n'ont finalement pas été utilisés, faute d'avoir pu réunir les informations nécessaires.

*
* *

Retenons que la consommation d'alcool et la délinquance sont des comportements qui, comme tous les autres, sont régis par des facteurs internes (sensibilité ou vulnérabilité, personnalité, capital affectif et intellectuel...) et externes (les entourages et les forces sociales en présence...).

Une telle définition impose un minimum d'interdisciplinarité. Et toute démarche se donnant les moyens de l'accroître s'avérera particulièrement féconde. En conséquence, nous allons tenter des rapprochements afin de voir comment chaque discipline ou courant traite la relation entre l'alcool et la délinquance et ce que cela apporte. A ces fins, nous allons préalablement rendre compte d'un état de ces questions effectué pour le Conseil de l'Europe dans les années 1980. Puis, nous décrirons diverses tentatives de mesure du lien entre l'alcool et des comportements délinquants. Ensuite, nous recenserons les mécanismes supposés expliquer ces liens selon divers auteurs et disciplines. Ces deux thèmes, mesures et explications des liens, sont de fait et dans les recherches souvent étroitement imbriqués. Et la scission artificielle que nous opérons pour les besoins d'un exposé comparatif tentera de restituer cette ambiguïté en la rappelant à l'occasion. Enfin, les réserves épistémologiques et méthodologiques énoncées par divers auteurs seront réunies et discutées avant de proposer de nouvelles problématiques et méthodes de recherche.

I

La relation entre l'alcool et la délinquance : bilan critique

Le Conseil de l'Europe a demandé un rapport sur cette question au début des années 1980 (Hauge, 1984). Celui-ci dresse un bilan historique des conceptions et des approches de recherche effectuées, en ne retenant que les plus pertinentes. Du fait de l'interdisciplinarité déjà marquée en ce domaine, cet auteur structure son analyse en distinguant deux principaux types d'approches des relations entre l'alcool et la délinquance, même si celles-ci se retrouvent imbriquées dans de nombreux travaux. Le premier rassemble des travaux dont les approches sont essentiellement liées aux principales disciplines concernées. Le second recense les principaux thèmes des recherches effectuées dans le domaine.

L'objectif de cette synthèse était de dégager les failles de ces approches et les thèmes et problématiques de recherche à développer ultérieurement. Les ambitions de ce travail et la maîtrise du sujet dont il atteste nous conduisent à baser sur ses apports un état de la question au début des années 1980, quitte à ce que nous les discussions ou complétions tout en les exposant succinctement. Les chapitres suivants étendront, approfondiront et actualiseront certains des aspects centraux ainsi dégagés grâce à des travaux collectés par ailleurs. Certains travaux consultés actualisent des thèmes identifiés par Hauge sans pour autant constituer, à notre sens, une approche fondamentale ou directe de la question qui nous occupe. D'autres encore sont trop rares pour donner lieu à un développement autonome. Leurs références sont alors réinsérées dans l'exposé que nous faisons de la synthèse proposée par Hauge.

I- Les approches disciplinaires décrites par Hauge

Hauge s'est attaché essentiellement à distinguer une approche criminologique⁹ des autres approches de la relation entre l'alcool et la délinquance. Relevons la difficulté qu'il y a à le faire, car nombre de travaux des autres disciplines sont étroitement liés aux approches criminologiques, du fait que ces disciplines sont directement concernées par certains aspects qui relèvent de la criminologie.

La psychiatrie participe à l'identification des responsabilités pénales par l'expertise et pourrait aussi intervenir à l'étape de la création du droit, lorsqu'il s'agit d'identifier d'éventuelles circonstances atténuantes ou de leur donner un contenu précis. La médecine en général est concernée par la prise en charge de délinquants ayant des problèmes avec l'alcool, ces médecins pouvant être des généralistes, éventuellement spécialisés en alcoologie, ou

⁹ Rappelons que le terme criminologique relève ici de l'acception anglo-saxonne qui recouvre à la fois la criminologie classique où la délinquance était mise en correspondance avec des caractéristiques des individus, notamment physiques ou psychologiques, et l'approche actuelle de sociologie de la déviance qui s'appuie sur des conceptions théoriques très différentes où la délinquance est abordée en tant que phénomène social.

psychiatres. Indirectement, les apports de ces disciplines peuvent influencer sur les normes qui animent les comportements de l'ensemble de la population, y compris ceux des professionnels et des responsables des divers secteurs concernés par le contrôle, la répression et la prise en charge de tels délinquants.

1- L'approche criminologique

L'alcool a été considéré comme un facteur criminogène dès l'origine du développement de la criminologie comme science empirique au début du XIX^{ème} siècle. Lombroso en souligne l'importance (Hauge, 1984, p.5). Des recherches sur cette relation à l'échelon individuel ont été très précoces, notamment en Allemagne - dès 1902 - par Aschaffenburg ou au Danemark par Greill, en 1904 (Hauge, 1984, p.6). Deux recensions bibliographiques ont été effectuées sur ce thème (Hurwitz, 1951 ; Kinberg, Inghe, Lindberg, 1957).

Cet auteur attribue le déclin des recherches empiriques en ce domaine vers le milieu du XX^{ème} siècle au fait que le sujet aurait paru épuisé. Le fait que de nombreux délinquants traditionnels, et a fortiori ceux incarcérés, présentaient un fort pourcentage d'alcooliques ou d'individus en état d'ivresse était tenu pour acquis. La question de la mesure semblait alors résolue. Seules des questions méthodologiques pouvaient susciter de nouveaux travaux destinés à mieux mesurer les phénomènes et leurs liens.

Par ailleurs, il semblait difficile de renouveler les approches théoriques. Cet auteur remarque alors : *Il n'était pas besoin d'approfondir les recherches pour montrer que les délinquants se recrutaient pour une bonne part dans les secteurs déshérités de la société, où l'abus de l'alcool est fréquent, et que l'état d'ivresse dans certaines situations conduit à des comportements agressifs et impulsifs qualifiés d'infraction par la loi* (Hauge, 1984, p.7). La complexité de la nature du lien (causal, corrélation, co-variation ou co-occurrence) est implicitement invoquée ici et le lien causal problématisé. Cette remarque introduit déjà les bases du revirement beaucoup plus vaste observé alors dans le monde de la recherche.

En effet, la principale raison du déclin de ce type de travaux est à attribuer au passage des théories à causes multiples à des théories plus générales et au fait qu'au lieu de se pencher sur les raisons qu'un individu peut avoir de passer à l'acte, on tente d'expliquer des phénomènes fréquents par la structure d'une société qui façonne les valeurs et les comportements, indépendamment des caractéristiques individuelles. En conséquence : *lorsque la délinquance est considérée comme le résultat de la structure sociale générale, le rôle joué par l'alcool diminue* (Hauge, 1984, p.8). Nous constaterons ultérieurement que si cette remarque est concordante avec les derniers travaux des chercheurs en psychologie ou en psychosociologie qui attestent de la prééminence des variables individuelles en la matière, ils reconnaissent un rôle moindre, mais réel, aux variables sociologiques (Graham, Leonard, Room, Wild, Pihl, Bois, Single, 1998 ; Simoneau, Bergeron, 1998).

Ce mouvement décrit par Hauge correspond au passage de la criminologie classique à la sociologie de la déviance. Pourtant, le rôle de l'alcool peut aussi être étudié en s'intéressant au phénomène de la consommation d'alcool dans la société qui demeure encore lié à sa structure générale. En effet, les diverses catégories sociales ne présentant pas de profils semblables quant à la consommation d'alcool et à ses effets néfastes. En attestent des statistiques de consommation et surtout des travaux portant sur la mortalité liée à l'alcool où l'on voit qu'entre 35 et 60 ans, le risque de décès des ouvriers est deux fois plus élevé que celui des cadres (Desplanques, 1991) et qu'il y a dix fois plus de risques de décès dus à certaines

pathologies liées à l'alcool (cirrhoses et cancers des voies aéro-digestives supérieures) parmi les hommes ouvriers et employés que chez les cadres et professions libérales masculins¹⁰ (Haut Comité de la Santé Publique, 1998). D'autres problèmes sociaux en découlent aussi. Nous verrons d'ailleurs que les évolutions générales de la consommation ont parfois été utilisées pour étudier les variations de la délinquance.

2- Les autres approches

Les recherches sur l'alcool lui-même et ses formes de consommation ont été généralement suscitées par la prise de conscience d'une recrudescence de la consommation. La question de l'alcool au volant a joué un rôle considérable en la matière, ainsi que la victimologie qui s'est préoccupée de l'incidence que pouvait avoir le fait que la victime se trouve sous l'influence de l'alcool. Les recherches axées sur les produits eux-mêmes ont eu leur importance, s'attachant à montrer les effets médicaux et biochimiques de l'alcool. Ultérieurement, les scientifiques sociaux ont été amenés à collaborer à ces travaux. Et ces recherches sur l'alcool ont contribué à remettre en question les concepts servant à caractériser les divers types de consommateurs et de consommations (Hauge, 1984, p.10).

Un autre groupe de questions relève de la manière dont l'alcoolisme ou l'ivresse influent sur le comportement. Les criminologues supposaient qu'ils *entraînaient certains changements ou modifications de la personnalité qui se traduisaient à leur tour par des modifications du comportement, encore que certains individus y soient moins exposés que d'autres, qui savent mieux contrôler leurs impulsions* (Hauge, 1984, p.11). Cet auteur relève que certains travaux ont pourtant soulevé la complexité de ces questions. Des anthropologues montrent que pendant l'ivresse, les comportements diffèrent selon les cultures (Mac Andrew, Edgerton, 1969) et que la classification d'un individu comme alcoolique dépend des normes sociales attachées à la consommation d'alcool dans une société donnée et non de critères objectifs (Bales, 1946). Ces questions sont suffisamment bien établies pour que les manuels de psychiatrie actuels, notamment le DSM-IV destiné à aider au diagnostic des troubles mentaux, décrivent les diverses manifestations de chaque pathologie selon la culture où celles-ci s'expriment (American Psychiatric Association, 1996). Des psychologues montrent que, lors d'expériences, des sujets qui croient avoir bu de l'alcool - sans que cela soit vrai - présentent des modifications de comportement dans des domaines tels que l'agressivité, l'humeur, l'anxiété et l'excitation sexuelle (Marlatt, Rohsenow, 1980).

Hauge n'a pas repris de travaux généraux en psychologie ou en psychiatrie. Il va cependant énoncer quelques unes des hypothèses étudiées par ces disciplines. Nous en retrouverons la trace dans d'autres travaux dont nous rendrons compte en décrivant la nature du lien entre alcool et délinquance, telle qu'elle fut approchée par des criminologues et telle que les recherches actuelles en psychologie ou en psychosociologie l'abordent.

II- Les principaux thèmes de recherche identifiés par Hauge et des travaux plus récents

Hauge recense des thèmes de recherche usuels, ceux-ci étant souvent liés à des hypothèses « causales ». Et les principaux thèmes auxquels cet auteur s'est intéressé sont détaillés.

¹⁰ Ces résultats sont cités p.62 du rapport (Haut Comité de la Santé Publique, 1998) et le dernier est énoncé de façon erronée (la surmortalité est attribuée aux cadres), mais vérifications faites sur les données du rapport de 1996, ce sont bien les ouvriers et employés qui meurent dix fois plus de ces pathologies (Haut Comité de la Santé Publique, 1996).

La relation entre l'alcoolisme des parents et la délinquance chez les descendants a occupé une place centrale dans la recherche criminologique, à certaines époques. Cette relation s'explique alors soit par la situation familiale problématique de ces enfants ; soit par des particularités héréditaires qui prédisposent à l'alcoolisme et à la délinquance pour chacune de ces générations. Nous retrouverons de telles préoccupations dans des travaux plus récents avec des hypothèses aménagées en fonction des savoirs et des conceptions éthiques propres à chaque époque, toute question traitant de l'hérédité pouvant être analysée en termes d'inné et d'acquis. Or, derrière l'inné se profilent des hypothèses génétiques d'usage délicat et propices à la controverse dont nous verrons ultérieurement des effets sur les travaux de Verkko, rapportés par Hauge (Verkko, 1951). Des patients alcooliques (N=53) nouvellement admis en hôpital psychiatrique suédois sont interrogés sur des événements de leur vie, concernant leur histoire et en particulier ses épisodes agressifs. Les violents sont comparés aux non violents, les premiers étant plus enclins au suicide. Ceux qui sont agressifs ont eu plus souvent une enfance violentée, des pères ayant des problèmes d'alcool, ils ont commencé à boire plus précocement et présentent plus d'addiction aux drogues (Bergman, Brismar, 1994). L'impact d'antécédents familiaux d'alcoolisme et de comportements anti-sociaux est étudié dans une population de conducteurs en état d'ivresse suivant un programme re-éducatif de l'Etat de New-York (Harwood, Leonard, 1989). Les comportements de jeunes lycéens (N=76) sont étudiés de manière approfondie par un service social d'après leurs antécédents familiaux, consommations de tabac, alcool, médicaments et drogues, de sexualité, de déviances... Cet auteur distingue des causalités originelles qui seraient de même nature que le phénomène étudié et des causalités favorisantes qui seraient d'une autre nature, comme par exemple la vulnérabilité que d'aucuns ont défini comme un cumul d'inégalités (Taleghani, Rolland, Paturet, 1988). Par ailleurs, la transmission familiale d'habitudes d'alcoolisation fait l'objet d'une recherche longitudinale sur 420 familles entre 1960 et 1977 (Webster, Harburg, Gleiberman, Schork, Di Franceisco, 1988).

Le désir de se procurer de l'alcool serait générateur d'infractions, mais nous n'en avons retrouvé qu'une évocation concluant à la non significativité d'une telle motivation.

Des pathologies issues de la consommation abusive favoriseraient la criminalité, qu'il s'agisse de psychoses ou autres, mais ces travaux ne sont pas retenus par Hauge. Nous verrons plus loin ce type d'hypothèses, traité par des psychologues ou des psychiatres, mais abordé avec prudence quant à l'ordre causal de ces propositions : la pathologie mentale serait créée par l'alcool et/ou plus récemment, l'alcool serait consommé pour soulager l'individu du malaise induit par sa pathologie, sorte d'auto-médication qui expliquerait aussi d'autres toxicomanies.

Il est des infractions dont la consommation d'alcool est un élément constitutif de l'acte criminel. Ainsi, l'achat de boissons alcoolisées par certains groupes (mineurs...), l'état d'ivresse dans un lieu public ou le fait de se trouver sous l'influence de l'alcool pendant l'accomplissement de certaines tâches (conduite d'un véhicule à moteur : voiture, avion, navire...). Ces travaux ne sont pas retenus par Hauge et cette dimension est traitée séparément par les autres auteurs qui étudient la relation alcool-délinquance, car tous s'accordent à traiter à part les infractions à connotation alcoolique directe lorsqu'il s'agit d'identifier d'un tel lien. En effet, ces infractions ne peuvent par définition participer à l'évaluation du lien entre la consommation d'alcool et la commission d'actes délinquants, lorsque c'est la consommation elle-même qui est incriminée. Cette réserve n'empêche pas de tirer profit de l'analyse de tels contentieux par ailleurs, notamment en matière de conduite sous l'emprise de l'alcool dont l'incrimination avait pour but – outre un objectif de sécurité routière peu évident à l'origine – de repérer des alcooliques à traiter (Kletzen, 1995 ; Kletzen, à paraître). Pas encore

véritablement atteint, cet objectif de santé publique demeure avec d'autres exigences encore : pour traiter utilement les malades de l'alcool, il faudrait les repérer à un stade précoce – celui de buveur abusif débutant - où ils n'ont pas encore développé de pathologies spécifiques et où leur dépendance n'est pas encore trop fortement ancrée (Reynaud, Parquet, 1999).

La victime, sous l'influence de l'alcool, est considérée comme ayant favorisé la commission du délit. Ce cas n'est pas retenu par Hauge, mais nous le verrons par ailleurs largement traité. Dans certains travaux qui s'attachent à la mesure du lien alcool-délinquance, souvent menés par des médecins légistes. Ou encore dans des analyses de la nature de ce lien, car des psychologues, psychiatres et psychanalystes s'intéressent particulièrement aux mécanismes de l'interaction agressive.

Les formes et degrés de consommation devraient être distingués, et le sont parfois, même s'il est difficile de rendre cette distinction opératoire dans la plupart des recherches, comme nous le verrons. En étudiant la relation entre l'alcool et la délinquance, il faudrait distinguer celle de la consommation, celle de l'ivresse et celle de l'alcoolisme. En ce dernier cas, il faudrait aussi savoir si cette personne se trouve sous l'influence de l'alcool lors de la commission d'une infraction. De nombreux comptes rendus de recherches dans ces domaines existent, mentionnés par Hauge : pour les Etats-Unis (Pernanen, 1981), (Roizen, Schnerberk, 1977), dans les pays socialistes européens (Adamski, 1981) et pour les pays scandinaves et quelques pays européens (Kinberg, Inghe, Lindberg, 1957).

Hauge mentionne notamment une importante synthèse des recherches sur l'alcool (Collins, 1982) ainsi que les numéros de printemps et d'été 1982 du *Journal of Drug Issues* que nous n'avons pu consulter. Nous verrons que de telles synthèses font régulièrement le point, surtout sur des recherches anglo-saxonnes et plus spécifiquement en médecine, psychologie et psychosociologie, car la production en ces domaines est foisonnante. Par ailleurs, la rigueur qui est de mise en ces disciplines exige la réplique de recherches ailleurs et la mise à l'épreuve de leurs résultats par d'autres méthodes avant d'en attester la pertinence. Certes, la prospérité de la recherche nord américaine favorise l'accumulation de travaux nécessaire à la satisfaction de ces exigences. Le financement de ces travaux peut toutefois favoriser certaines hypothèses, et il convient d'être attentif à cette question dans un domaine où des *lobbies* s'impliquent fortement. Il s'agit notamment de celui des alcooliers qui regroupe des acteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation de l'alcool et de celui des laboratoires pharmaceutiques qui proposent des médicaments adaptés aux troubles induits par des consommations excessives.

Après examen de l'état de la question quant au lien alcool-délinquance en 1984, Hauge pense qu'il n'y a pas lieu de passer en revue l'ensemble des recherches, mais d'examiner les problèmes méthodologiques posés. En effet, ceux-ci sont d'une telle ampleur et les recherches effectuées présentent de telles failles en la matière qu'il y a de bonnes raisons pour s'interroger sur la validité et la fiabilité (de ces) recherches (Hauge, 1984, p.14), même si leurs résultats sont très semblables. Or, les approches méthodologiques sont d'autant plus importantes que l'intérêt des recherches ne réside dans des propositions théoriques qui peuvent être vérifiées ou infirmées par d'autres méthodes et dans le cadre d'autres populations, mais se limite aux données proprement dites qui ne peuvent pas être re-testées (Hauge, 1984, p.14). Alors que de telles vérifications font la force des travaux en médecine et psychologie, comme nous venons de l'évoquer. Ainsi, outre ces failles méthodologiques qui remettent en question le consensus actuel des recherches et des savoirs, l'absence de théories fragilise les travaux en ce domaine. Pour cette dernière raison, nous irons voir les propositions

des psychologues et des psychosociologues en la matière qui théorisent beaucoup plus volontiers, car ils ont pour usage de modéliser leurs démarches et leurs résultats.

Pour illustrer le consensus des recherches et des savoirs dont parle Hauge (en 1984 et auparavant), il suffit de quelques exemples que nous trouvons à foison et sur lesquels nous reviendrons, lorsque nous examinerons les conceptions à l'œuvre quant à la nature de l'influence de l'alcool sur les comportements. Pour l'heure, nous en avons sélectionné quelques uns afin d'illustrer l'évolution récente des conceptions en la matière, dont nous allons voir qu'elles ne cheminent pas à l'identique dans tous les domaines. *Le rôle de l'alcoolisme en général, et de l'alcoolisme en particulier dans la création d'états dangereux criminogènes n'est plus à démontrer* (Bar, Fontaine, Muller, 1963, p.211). De nombreux travaux de l'époque se basent sur ce postulat, dont nous aurons l'occasion de relever maintes expressions, et diverses notes de synthèse – parfois récentes et souvent non référencées – le reprennent. Ce fait n'est pas à négliger car de tels documents ont un statut assez assuré « d'état des connaissances » auprès des praticiens. Certains articles, plus récents, émanant de praticiens reprennent ces affirmations, parfois avec plus de distance. Un avocat : *C'est un lieu commun que d'affirmer que l'incidence de l'alcool dans la vie des individus et notamment leur conduite anti-sociale, est considérable. Dans les actes de la vie civile, comme dans les affaires pénales, l'alcoolisme est bien souvent présent : divorce, retrait de l'autorité parentale, perte de l'emploi, conduite en état alcoolique, déviance sexuelle, violence* (Mahiu, 1990, p.328). Un juge d'application des peines qui conforte son expérience par des études statistiques de populations pénitentiaires est encore catégorique : *Pour le praticien judiciaire que je suis, l'alcool reste encore le premier facteur criminogène, bien loin devant les produits stupéfiants* (Picquart, 1993, p.33). C'est là l'emploi imprudent du terme *criminogène* qui pose problème.

Certaines formulations sont à la fois plus nuancées – dans une forme d'expression distanciée - et plus fermes, puisque parlant de corrélation : *Les études corrélationnelles qui étudient le lien alcool-agression semblent appuyer la croyance populaire selon laquelle la consommation d'alcool augmente l'agressivité des gens* (Simoneau, Bergeron, 1998, p.154). Mais s'ensuivra une argumentation sur le fait qu'une corrélation n'atteste pas forcément d'une relation causale.

Hauge reprend ensuite un certain nombre des thèmes qu'il a identifiés pour en donner un aperçu critique.

1- Les relations entre la consommation d'alcool et la délinquance globales : recherches épidémiologiques

Les questions abordées sous cette forme sont spécifiques de recherches épidémiologiques centrées sur l'alcool. Au lieu de s'intéresser à la relation entre une forte consommation d'alcool et la délinquance, on étudie la co-variation entre la consommation globale d'alcool et la délinquance. Lorsque la consommation augmente, la délinquance s'accroît-elle ?

Des travaux épidémiologiques de cet ordre reprennent une tradition criminologique ancienne, développée par Quételey et Guerry, qui s'intéresse à la distribution de la délinquance dans le temps et l'espace. Les statistiques judiciaires annuelles en France depuis les années 1830 dans le Compte Général de la Justice ont rendu possibles de telles approches. Ces auteurs observent des variations saisonnières, hebdomadaires et horaires des diverses infractions. Notamment,

les infractions violentes culminaient en été et durant les soirées, en particulier en fin de semaine, toutes périodes où la consommation d'alcool augmentait aussi.

D'autres co-variations entre consommation d'alcool et délinquance ont été observées dès la fin du XIX^{ème} siècle, en Bavière (Hauge, 1984, p.30). En Suède, un scientifique social s'est penché durant toute sa vie sur la question. Son unique publication en anglais présente l'ensemble de son œuvre tout en étudiant l'évolution de l'homicide, de l'infanticide et du suicide en Finlande depuis 1759 (Verkko, 1951), cité par (Hauge, 1984, p.31). Ses travaux relèvent en particulier que contrairement à toutes les autres infractions violentes, l'assassinat ne présente pas de variations dans sa répartition dans le temps. Il explique cela par le fait que cet acte est prémédité, contrairement à toutes les autres violences, y compris le meurtre, qui suivent toutes la distribution temporelle spécifique de la consommation d'alcool et seraient donc commises en état d'ivresse. En matière d'infractions contre les biens, l'alcool ne jouerait qu'un rôle accessoire. Durant une période de pénurie d'alcool, pendant la première guerre mondiale, toutes les infractions violentes avaient diminué, tandis que les assassinats et les infractions contre les biens demeuraient stables. Verkko considère en outre que les Finlandais supportent particulièrement mal l'alcool du fait de différences biologiques. Dans le contexte de l'après seconde guerre mondiale où les thèses biologiques étaient assimilées à celles basées sur la race des théories nazies, ce choix - plutôt qu'une interprétation culturelle - a contribué au désintérêt pour ses travaux qui auraient pu être exploités tout autrement en tenant compte de cette seconde hypothèse (Hauge, 1984, p.34).

D'autres études épidémiologiques ont servi à établir une co-variation entre la consommation d'alcool et les dégâts causés par l'alcoolisme. Ni Hauge, ni nous n'y reviendrons, tant ce champ est vaste. Ces questions sont reprises dans de nombreuses statistiques de santé actuelles (Got, Weill, 1997 ; Haut Comité de la Santé Publique, 1996 ; Haut Comité de la Santé Publique, 1998 ; Reynaud, Parquet, 1999).

Des études de ce type ont aussi été utilisées pour analyser la relation consommation-délinquance au niveau global et d'autres pour l'étudier au niveau de l'individu, en utilisant la consommation moyenne par habitant. Hauge en fait un bilan critique qui montre que l'état de la question est plutôt confus en 1984. Toutefois, cet auteur admet qu'au niveau individuel, plus une personne consomme d'alcool, plus elle a de chances de commettre une infraction et qu'au niveau global, la plupart des études semblent indiquer qu'il y aurait une relation entre infractions violentes et consommation d'alcool. Outre de nombreuses critiques méthodologiques, il relève que la consommation moyenne par habitant ne doit pas être le seul critère retenu et que notamment la fréquence des états d'ivresse et les situations dans lesquelles les gens boivent doivent aussi être prises en compte (Hauge, 1984, p.43).

2- Consommation totale et délinquance

La plupart des pays disposent de statistiques nationales qui permettent de telles comparaisons, pourtant Hauge recense peu de travaux ce type. En Suède et en Finlande, une corrélation statistique de 0,99 (le maximum possible se situant à 1) est calculée entre la consommation totale d'alcool et la criminalité violente (hormis les homicides, les vols avec effraction et les viols¹¹) sur la période 1960-1974 (Lenke, 1975), cité par (Hauge, 1984, p.35). Cette

¹¹ Relevons l'étrangeté de ces exclusions quand ce sont pour ces infractions que le lien étudié est généralement le plus élevé. Faut-il en conclure que la conduite sous l'emprise de l'alcool avait été retenue ? N'ayant pu consulter ces travaux afin de vérifier, il semble que ce soit le cas, car seuls ces contentieux expliqueraient une corrélation aussi élevée.

corrélation est moins marquée en Norvège et beaucoup plus faible au Danemark. Hauge relève que cette période est trop courte pour que l'on écarte des interprétations telles que le hasard ou des facteurs évolutifs communs. A cela, il faut rajouter l'écart indéterminé qui existe toujours entre les phénomènes enregistrés par les statistiques institutionnelles et les faits tels qu'ils se sont produits. Cette dernière remarque valant pour toute interprétation des statistiques nationales.

Une partie des problèmes méthodologiques peuvent être levés par des techniques statistiques qui permettent de calculer des co-variations sur une base annuelle. Un travail de ce type est effectué par Hauge, en 1982, sur l'association entre la consommation totale, la conduite sous l'influence de l'alcool et les accidents de la circulation qui présentent sur le long terme une corrélation très élevée¹². En dépit de cela, il ne semble pas y avoir d'inter-corrélation entre ces variables sur le plan annuel, ce qui réfuterait une hypothèse causale. L'explication de la forte liaison apparente sur une plus longue période serait alors qu'elle proviendrait de l'accroissement du nombre d'automobiles et de celui de la circulation, évolution qui serait corrélée avec les accidents et les condamnations pour conduite sous l'influence de l'alcool. C'est donc seulement l'hypothèse d'une liaison directe qui est ici réfutée (Hauge, 1984, p.37). De très nombreux travaux portant sur la circulation routière abordent ces questions les modélisant (Assailly, 1990 ; Pérez-Diaz, à paraître).

Hauge suppose qu'une meilleure mesure des phénomènes pourrait toutefois améliorer ce type d'analyse. Par ailleurs, des expériences naturelles modifiant nettement un ou des paramètres peuvent être très instructives (guerres, grèves...) à condition d'être interprétées avec prudence (Hauge, 1984, pp.38-40).

3- Consommation individuelle et délinquance

La consommation des individus peut être établie à partir d'entrevue, de questionnaires ou des mesures de marqueurs biologiques. Bien que limitées, ces données permettent de classer des individus. A la fin des années 1970, lorsque Hauge établit son bilan, les recherches portaient surtout sur les jeunes délinquants. Leurs résultats contradictoires proviendraient de ce que les échantillons étudiés sont trop restreints et que les groupes témoins font défaut. Par ailleurs, le fait de s'intéresser à des délinquants déjà repérés fausserait le problème. Une approche par des enquêtes sur la population juvénile en général serait alors plus appropriée. Les études américaines de ce type concorderaient et conforteraient la thèse d'une relation entre la consommation d'alcool et la délinquance de ces sous populations (Blane, Hewitt, 1977). Il faut relever que les individus interrogés peuvent avoir commis des infractions de gravité très variable et amplifier leur consommation réelle. Nous n'avons retenu que quelques travaux dans une très vaste littérature sur le sujet.

Des jeunes en désinsertion scolaire (N=263) ont des alcoolisations comparables à la population scolaire mais qui semble de nature toxicomaniaque. L'étude de la relation entre la consommation et les divers facteurs sociaux et psychologiques met en évidence la prédominance de ces derniers (Choquet, Fréard, 1985). L'instabilité, l'impulsivité et la dépressivité paraissent liées à la prise régulière de drogues licites ou illicites (Choquet, Fréard, 1986). Une étude épidémiologique en région parisienne auprès de 1601 jeunes de 13 à 16 ans montre que 12% d'entre eux cumulent des comportements violents (frapper ou casser sous l'emprise de la colère, participer à des bagarres, pratiquer le racket). A cela, ils associent

¹² Cette observation nous confirme dans l'idée que Lenke avait bien retenu les contentieux routiers dans son travail.

souvent vols, fugues, consommations d'alcool, de tabac, de drogues illicites. Ils sont aussi plus souvent que les autres victimes de violences (Choquet, Menke, Manfredi, 1990). Une étude épidémiologique tente de construire un modèle reliant les données biologiques et cliniques d'une population (20 000 cas sur l'année 1987) avec leurs déclarations concernant leur consommation d'alcool (Denimal, Lebrun, Saily, Playoust, Zylberberg, 1991). Une nouvelle forme d'alcoolisation chez les jeunes est observée par un psychopathologiste : « l'alcool-défonse ». Ces sujets plutôt jeunes adoptent une conduite d'alcoolisation massive fréquemment associée à d'autres produits, dans des lieux publics, associée à des actes délictueux ou à des troubles de l'ordre public. Il s'agit de savoir si l'on assiste à l'émergence d'un nouveau problème, et pour cela il faut le conceptualiser et le théoriser. Cette démarche permet d'individualiser ces conduites des autres conduites à risque en matière de santé et de conclure à l'émergence d'une nouvelle conduite déviante (Bouchard, 1997). Les comportements de jeunes lycéens (N=76) sont étudiés de manière approfondie par un service social d'après leurs antécédents familiaux, consommations de tabac, alcool, médicaments et drogues, de sexualité, de déviances... Plutôt que de parler de causalité dans l'apparition de comportements à problèmes, cet auteur préfère parler « d'enchaînement » terme qui rendrait mieux compte des phénomènes observés. De même, il souhaite voir distinguer des causalités originelles qui seraient de même nature que le phénomène étudié et des causalités favorisantes qui seraient d'une autre nature, comme par exemple la vulnérabilité que d'aucuns ont défini comme un cumul d'inégalités (Taleghani, Rolland, Paturet, 1988). Cet auteur rejoint en cela des modèles beaucoup plus sophistiqués posés par des psychologues. Par ailleurs, la consommation d'alcool et les comportements anti-sociaux sont étudiés chez de jeunes anglais (West, Drummond, K., 1990).

4- Ivresse et délinquance

A- L'ivresse, facteur criminogène

Les travaux qui abordent cet aspect relèvent tout autant des recherches criminologiques que de celles centrées sur l'alcool, chaque domaine se caractérisant par une approche spécifique du sujet. La recherche criminologique s'attache à déterminer dans quelle mesure le délinquant est ivre au moment des faits, tandis que la recherche sur l'alcool a procédé à des études expérimentales (Hauge, 1984, p.45).

Le rôle de l'ivresse est intéressant en soi et parce qu'il peut expliquer la relation entre l'alcoolisme, ou la consommation d'alcool, et la délinquance. Les alcooliques et gros consommateurs étant plus souvent en état d'ivresse que des buveurs occasionnels. Il en va de même pour une consommation globale élevée, qui peut générer un plus grand nombre d'états d'ivresse.

L'hypothèse suivant laquelle l'ivresse accroît le risque d'être impliqué dans des infractions ou d'autres types de comportements asociaux correspond à des convictions profondes (Hauge, 1984, p.45). Cet auteur relève que les chroniques judiciaires des médias soutiennent fréquemment de telles thèses et les dossiers de presse français consultés confirment cela, des années 1950 à la fin des années 1990.

En droit pénal, l'ivresse n'est pas considérée comme une circonstance atténuante - sauf exception -, elle serait toutefois souvent invoquée comme excuse par la défense (Hauge, 1984, p.46). Et cela fonctionnerait parfois comme l'indiqueraient certains travaux montrant qu'en dépit du droit anglais (*British common law*) qui ne reconnaît pas l'intoxication comme

circonstance atténuante, les pratiques de certains tribunaux et des opinions publiques seraient enclines à l'indulgence pour des comportements violents sous l'emprise de l'alcool. Ces pratiques iraient vers des conceptions développées par le droit allemand en la matière, mais demeureraient isolées (Graham, Leonard, Room, Wild, Pihl, Bois, Single, 1998).

B- L'état d'ivresse chez les délinquants

Les études empiriques sur cette relation remontent à l'origine de la criminologie. Elles ont souvent eu lieu sur des détenus. Selon des travaux scandinaves, entre le quart et la moitié des détenus masculins étaient ivres au moment des faits alors que moins de 10% des femmes détenues l'étaient. En Allemagne, seulement le quart des hommes détenus l'étaient. La répartition par infraction varie fortement : une forte proportion de violences sont accomplies en état d'ivresse alors que cet état est plus rare chez ceux qui commettent des atteintes aux biens ou aux mœurs.

Dans certains pays, cette relation est jugée suffisamment pertinente pour figurer dans les statistiques institutionnelles. C'est le cas dans les pays de l'Est (Adamski, 1981), de la Suède (Hauge, 1984, p.47), du Canada (Mosès, 1984, p.98)...

Les travaux de Wolfgang ont eu une influence particulière en criminologie, car ils ont mis en évidence l'importance de l'état d'ivresse chez l'auteur comme chez la victime, ce qui a ouvert la voie à de nouvelles perspectives comme la victimologie (Wolfgang, Ferracuti, 1967) et (Wolfgang, 1971), cités par (Hauge, 1984, p.47) et (Wolfgang, 1956) (Wolfgang, 1958), cités par (Mosès, 1984, p.94). Il en a inféré l'existence d'une sous-culture associant alcoolisme et violence.

Les études sur l'association ivresse et délinquance soulèvent les mêmes critiques que les études sur les autres associations de ce type, pour ce qui est des définitions imprécises, d'échantillonnages biaisés, l'absence de fiabilité des données évaluant l'ivresse... Il faut toutefois relever qu'il est plus facile de donner une définition opérationnelle du fait de se trouver sous l'influence de l'alcool, en particulier grâce aux mesures d'alcoolémie, que de le faire en matière d'alcoolisme, ce qui requiert des analyses plus complexes. La limite se situe ici dans le fait qu'il faut effectuer cette mesure rapidement après les faits, ce qui n'est pas toujours réalisable et varie fortement selon les infractions (Hauge, 1984, p.48).

L'absence de base de comparaison pose un problème important, car si l'état d'ivresse est fréquent comme cela serait le cas dans de nombreux pays¹³, sans qu'il y ait une relation avec la délinquance, un assez grand nombre de délinquants se trouverait en état d'ivresse au moment des faits (Hauge, 1984, p.49). Nous verrons que cette argumentation a été aussi développée par Brain (Brain, 1986) et son importance est telle que nous la traiterons plus avant dans le chapitre consacré aux problèmes méthodologiques et aux recommandations en matière de recherche.

C- La criminalité chez les alcooliques en état d'ivresse

Cette relation pourrait être étudiée longitudinalement, en suivant un groupe d'alcoolique sur une période assez longue pour étudier leur activité délictuelle selon les variations de leur état. Ce type de recherche est très difficile à mettre en œuvre.

¹³ D'après les statistiques de consommation en 1980, à tout moment, 8% de la population norvégienne adulte serait sous l'emprise de l'alcool ; en Allemagne, cette proportion s'élèverait au double et en France, au triple.

D- Les études expérimentales sur l'état d'ivresse

Il est impossible sur les plans éthique et pratique d'envisager des expériences qui amènent à observer des infractions. Par contre, les recherches sur l'alcool s'intéressent à des facteurs qui pourraient conduire à de tels actes. L'agressivité ou d'autres caractéristiques psychologiques ont été testées (voir références dans (Hauge, 1984, p.50)). Contradictoires, ces résultats posent aussi le problème de savoir si l'agressivité provoquée expérimentalement est de même nature que celle qui survient au cours d'une interaction humaine. Des synthèses plus récentes de ces travaux et réflexions sont disponibles (Graham, Leonard, Room, Wild, Pihl, Bois, Single, 1998 ; Simoneau, Bergeron, 1998).

Il faut aussi relever que des effets de l'alcool et des espérances culturelles concernant ces effets peuvent se combiner dans des proportions variables, voire se supplanter, comme cela a été observé chez des personnes qui modifiaient leur comportement alors qu'elles croyaient avoir bu, ce qui n'était pas le cas (Marlatt, Rohsenow, 1980).

Selon une des études les plus complètes sur la relation entre l'alcool et l'agression, celle-ci devrait être envisagée dans toutes ses dimensions : *La littérature ne nous dit pas de manière simple que certaines caractéristiques du milieu favorisent l'agression et que l'alcool joue effectivement un rôle. Ce rôle est un mélange, à tout le moins, de psychopharmacologie, d'effets physiologiques/anatomiques antérieurs, du contexte de la consommation, de l'apprentissage de l'excitation et des espoirs* (Blum, 1982), cité par (Hauge, 1984, p.51). Les synthèses déjà citées reprennent certains de ces aspects (Graham, Leonard, Room, Wild, Pihl, Bois, Single, 1998 ; Simoneau, Bergeron, 1998).

Pour ce qui est de resituer les places respectives du physiologique, du psychologique et du sociologique, la littérature sur la prise de risques - notamment au volant - est particulièrement riche, et avancée, croyons-nous (Assailly, 1990 ; Pérez-Diaz, à paraître). Relevons à cette occasion l'intérêt du modèle des comportements à problèmes aux applications plus étendues que celles présentées ici. Il s'intéresse à un ensemble de comportements déviants (Jessor, Graves, Hanson, Jessor, 1968 ; Jessor, Jessor, 1977) et s'applique aussi aux prises de risques des jeunes, notamment sur la route (Jessor, 1990). Il met en rapport des variables relatives aux antécédents et à l'origine sociale, des variables psychosociologiques et d'autres concernant le comportement social. Certains de ces modèles permettent aussi de passer de situations expérimentales à des situations réelles.

5- Alcoolisme et délinquance

Il est possible d'observer l'alcoolisme chez les délinquants et/ou la délinquance chez les alcooliques.

A- La délinquance chez les alcooliques

Certaines études cherchent à mesurer le pourcentage de délinquants dans des échantillons d'alcooliques. En ce cas, la population mère est constituée dans différentes catégories d'établissements pour alcooliques. Une série de travaux européens et nord américains permettent de conclure que *parmi les pensionnaires des établissements traditionnels pour alcooliques ou parmi les personnes arrêtées ou condamnées pour ivrognerie, un très grand*

nombre avait déjà été condamné au pénal (Hauge, 1984, p.17). Toutefois, ces alcooliques pris en charge ne sont pas représentatifs de l'ensemble de cette population et notamment lorsque ceux-ci subissent un traitement volontaire, le pourcentage de condamnés est nettement plus faible. Un travail comparatif entre divers groupes d'alcooliques indique que les taux de délinquance se rattachent étroitement aux conditions sociales de ces groupes : plus celles-ci sont détériorées, plus les taux de délinquance sont élevés (Lindelius, Salum, 1975), cité par (Hauge, 1984, p.18).

Certains des travaux déjà cités abordent ces questions et quelques uns seront évoqués au chapitre suivant, dans la partie consacrée aux travaux sur les malades de l'alcool.

B- L'alcoolisme chez les détenus, condamnés et délinquants

Des travaux visent à évaluer le nombre d'alcooliques parmi les délinquants, ou les condamnés et ou les détenus.

Depuis le XIXème siècle, le fait que les détenus proviennent dans une large mesure des groupes sociaux situés au bas de l'échelle sociale et soient caractérisés par de très nombreux problèmes sociaux soulève bien des questions. L'alcoolisme, très répandu chez les détenus, a été considéré comme une des principales difficultés à combattre. De nombreuses études ont été réalisées entre 1875 et 1899.

Les études effectuées sur les détenus sont très nombreuses (Hauge, 1984, p.16).

En France, entre 45 et 66% des détenus étaient présentés comme alcooliques, en Belgique de 45 à 75%, en Suisse de 23 à 40% et au Danemark de 27 à 57% (Geill, 1904), cité par (Hauge, 1984, p.15). Durant le XXème siècle, un grand nombre d'études a confirmé que près de la moitié des détenus de sexe masculin étaient alcooliques, avec des proportions plus élevées chez les récidivistes et nettement plus faibles chez les plus jeunes. Ces pourcentages n'étaient pas seulement influencés par le sexe, l'âge et les antécédents : le type d'infractions commises jouait un rôle. Les détenus alcooliques avaient, le plus souvent, été condamnés pour des infractions violentes de toutes sortes, des agressions sexuelles, des vols qualifiés et pour avoir résisté lors d'une arrestation. Les cambriolages et les vols étaient moins caractéristiques, tandis que rares étaient les détenus alcooliques qui avaient été condamnés pour des abus sexuels non violents, abus de confiance ou contrefaçon...

Les études portant sur des délinquants non détenus sont beaucoup plus rares que celles sur les détenus (Hauge, 1984, p.16).

Lorsque les condamnés bénéficient d'un sursis simple ou avec mise à l'épreuve, les pourcentages d'alcooliques sont plus faibles que ceux observés parmi les détenus (Hauge, 1984, p.16). Or, si l'alcool jouait un rôle causal sur l'ensemble de la délinquance, il n'y aurait pas de raison à cela. Mais comme nombre de travaux montrent que, si influence il y a, elle s'exercerait sur les infractions violentes les plus graves, cette différence observée quant aux types de sanctions serait logique. Toutefois, comme les travaux évoqués sont généralement effectués sur des détenus, l'indétermination persiste. D'où l'intérêt de travailler sur des condamnés.

Les mesures du lien entre alcool et délinquance ayant été plus particulièrement effectuées sur ces populations, nous étudierons le détail de ces travaux au chapitre suivant.

II

Les mesures du lien alcool-délinquance

Le bilan effectué par Hauge permet de structurer notre présentation d'autres travaux qu'il n'a pas évoqués ou postérieurs à sa synthèse. Nous verrons que nombre de ses remarques demeurent d'actualité.

Des recherches françaises sont présentées ici plus en détail, ainsi que quelques recherches étrangères récentes. Ces travaux relèvent pour l'essentiel d'approches moins fines que les catégories recommandées par Hauge, car en dépit de réels efforts en la matière, la distinction entre l'alcoolisme et l'ivresse s'est souvent révélée inopérante. Par contre, alors que les recherches portant sur les condamnés ont été considérées comme plus rares que celles sur les détenus, nous disposons de travaux sur ces populations.

I- Des mesures par l'activité judiciaire

« *Toutes les statistiques des crimes établissent une corrélation positive indéniable entre l'abus de l'alcool et la multiplication des crimes et des accidents* » (Hacker, 1972) cité par (Mosès, 1984, p.23). Nous verrons ce que des travaux français en disent.

1- L'alcoolisme dans des expertises pénales

Un travail assez ancien avait donné lieu à l'établissement de certaines mesures, cité à plusieurs reprises, son origine demeure incertaine¹⁴. Toutes les expertises pénales effectuées à Bordeaux et dans sa région durant trois années (entre 1958 et 1961) furent étudiées. L'auteur a conclu à un alcoolisme chronique ou aigu après détermination de l'alcoolémie, examen clinique des sujets ou étude des dossiers. Nous n'avons repris dans le tableau suivant que les catégories d'infractions dont l'effectif dépasse 10 cas.

¹⁴ Référencé de façon ambiguë lorsqu'il est cité par Mosès (p51) où nous l'avons repris, ce travail est probablement issu d'une plus vaste recherche étudiant les affaires jugées en cour d'Assises de la Loire-Atlantique de 1946 à 1959 (Perrin, Simon, 1962). Il est également cité par Bombet qui utilise d'autres parties de ses résultats (Bombet, 1970).

Nombre d'individus présentant une alcoolisation aiguë ou chronique d'après les expertises pénales de la région bordelaise de 1958 à 1961

Qualifications	Total	Alcoolisme aigu			Alcoolisme chronique		
		Oui	inconnu	non	Oui	inconnu	Non
Homicide volontaire	76	40	22	14	39	23	14
Homicides involontaires	14	4	3	7	3	3	8
Coups et blessures volontaires	30	12	7	11	13	7	10
Blessures volontaires ¹⁵	16	0	0	16	0	0	16
Mauvais traitements à enfant	20	15	0	5	15	0	5
Attentats aux mœurs	106	22	15	69	22	14	70
Morts suspectes	48	6	4	38	6	4	38
Avortement, infanticide	16	0	0	16	0	0	16
Divers	17	0	0	17	0	0	17
Total infractions retenues	343	99	51	93	98	51	194

Nous pouvons remarquer que l'alcool est particulièrement présent en matière de mauvais traitements à enfant (75% des cas), d'homicide volontaire (plus de 50% des cas sur un effectif non négligeable), de coups et blessures volontaires (40% des cas) et d'attentats aux mœurs (21% des cas). Les autres infractions ne présentent pas de résultats suffisamment significatifs. Il resterait à savoir, à l'amont de ce travail, dans combien de cas chacune de ces catégories a donné lieu à une expertise étudiée ici : en dépit de la législation, il se pourrait qu'un certain nombre de ces affaires ne donne pas lieu à mesure de l'alcoolémie ou expertise plus poussée.

Les réflexions menées par divers auteurs et dont nous avons déjà fait état peuvent contribuer à éclaircir certains aspects. Ainsi, pour ce qui est de l'alcoolémie en matière d'homicide volontaire, faire une alcoolémie supposerait que l'auteur soit identifié dans les heures qui suivent les faits, ce qui n'est pas forcément le cas. Un élément conforterait cette remarque, puisque les effectifs d'alcoolisations chroniques et aiguës sont très proches, il est fort probable que les deux caractéristiques soient réunies chez le même individu. Cela serait d'autant plus logique qu'un alcoolique chronique passe plus de temps sous l'influence de l'alcool qu'un buveur occasionnel, il a donc statistiquement plus de chance d'accomplir un acte criminel en ayant bu. Certains auteurs insistent sur un biais qui découlerait de cela : l'auteur est pris parce qu'il est ivre, sinon il parvient à échapper à la Justice d'où une sur-représentation des personnes sous l'influence de l'alcool chez les condamnés. Nous avons l'occasion d'observer là combien une louable minutie dans la collecte des informations peut s'avérer inopérante.

2- L'alcoolisme dans des crimes jugés en Cour d'Assises

Un autre volet de ce même travail, ou tout du moins émanant du même auteur, est consacré à l'étude d'affaires jugées en cour d'Assises de la Loire-Atlantique de 1946 à 1959 (Perrin, Simon, 1962) et cité par (Bombet, 1970), identifierait un rôle de l'alcoolisation chronique ou aiguë dans un certain nombre d'infractions, dont les effectifs sont reconnus comme trop peu élevés par ses auteurs. Toutes infractions confondues, il y a de 12 à 37 condamnés par an sur

¹⁵ Reprise comme elle est citée par Mosès, cette catégorie faisant suite à la précédente est bien étrange. Peut-être s'agit-il de blessures involontaires, auquel cas les expertises en la matière seraient rares pour des infractions fréquentes du fait des contentieux routiers liés à l'alcool au volant.

la période 1949-1959 ; cela fait 259 condamnés dont on ne sait précisément s'ils sont tous pris en compte ici et il y aurait parmi eux 150 « alcooliques » soit 58%, dont 50% auraient été ivres au moment des faits. Nous retrouvons là des résultats concordants avec les remarques que nous venons de faire sur les alcooliques en état d'ivresse. En conséquence, les deux catégories qui étaient distinguées à l'origine ne sont pas reprises et nous ne relevons que la distribution agglomérée calculée par cet auteur.

Pourcentage de condamnés d'Assises présentant une alcoolisation chronique ou aiguë en Loire-Atlantique sur une période de 11 ans.

Nature des crimes	1949-1959
Meurtres	65%
Coups et blessures	63%
Assassinats	6%
Crimes sexuels	73%
Incendies	66%
Vols	52%

Le résultat le plus pertinent de ce tableau réside dans la différence notable d'influence de l'alcoolisation entre les meurtres (65%) et les assassinats (6%). Cela est concordant avec d'autres recherches qui observent que les homicides volontaires commis sous l'emprise de l'alcool sont rarement prémédités, ils sont alors qualifiés de meurtres et non d'assassinats (Verkko, 1951) cité par (Hauge, 1984).

3- L'alcoolisme de condamnés pour crimes et délits

L'origine d'une des mesures du lien alcool-délinquance très couramment citée encore aujourd'hui (Michaud, 1999 ; Rueff, 1995) ⁽¹⁶⁾ fut relativement difficile à établir. Généralement référencée aux nom de Bombet et Le Net (HCEIA, 1980), cette publication demeura introuvable¹⁷. Grâce aux comptes rendus de diverses communication auprès du HCEIA, la trace de ce tableau fut retrouvée dans un travail de J.P. Bombet qui fut effectué au SEPC (ancien nom du CESDIP), sous la direction de Ph. Robert. Le rapport en question, produit sous le timbre du Ministère de la Justice avait été présenté en 1970 au HCEIA (Bombet, 1970) et il sera présenté publiquement à plusieurs reprises. Il ne constituait qu'un appendice d'une recherche plus générale sur le coût du crime, ce qui explique la difficulté qu'il y eut à le retrouver (Robert, Bombet, Saudinos, 1970). L'origine de ces mesures du lien entre alcool et délinquance, qui font encore référence en la matière, peut donc être établie et ses conditions de production restituées.

L'objectif du travail ayant occasionné ces mesures étant d'évaluer le coût du crime, le calcul du lien entre alcoolisme et délinquance ne constituait qu'un élément parmi d'autres. Aussi, après une brève revue de la littérature qui permit d'établir un cadre conceptuel d'investigation aboutissant à un questionnaire, seule une modeste enquête fut menée. Elle consista à collecter des informations sur l'activité judiciaire en France¹⁸ un mois durant (avril 1969)¹⁹. Des

¹⁶ Ce dernier travail en cours devant être bientôt publié.

¹⁷ Les habitudes de citation des médecins sont très gênantes, car ils citent de nombreux auteurs souvent sans référencer complètement leurs travaux. Il est donc très laborieux d'en retrouver la trace.

¹⁸ Seules les données métropolitaines furent jugées significatives, car celles des départements d'Outre-Mer portaient sur de trop faibles effectifs.

¹⁹ Le biais que peut entraîner une période aussi courte, qui ne tient pas compte des variations saisonnières est

magistrats dépouillèrent tous les dossiers jugés par leur juridiction durant cette période, afin de répondre au questionnaire.

Comme tous les scientifiques l'avaient fait auparavant les *criminalités à connotations alcooliques directe et indirecte* furent différenciées (Bombet, 1970, p.8). Bombet établit ensuite que la littérature antérieure ne suffit pas à *procurer une réponse quantitative nette en ce qui concerne la criminalité à connotation alcoolique indirecte* (p.20). Sont notamment relevés : *l'ancienneté des travaux, la faiblesse exagérée de maints échantillons, la limitation de certains à des populations de détenus (souvent à de longues peines) et non à des condamnés, le cantonnement d'autres à des régions très spécifiques, finalement les écarts extrêmes entre beaucoup de résultats ainsi obtenus.* (p.20).

Cette analyse de la littérature a toutefois permis d'établir une liste d'infractions à retenir pour approcher le problème posé par l'alcoolisme. Les infractions pour lesquelles il est considéré comme établi que l'alcoolisme exerce une influence notable sont réunies en 11 groupes (pp.20-21) :

- *Homicides volontaires (assassinats, parricides, meurtres, coups mortels et autres blessures qualifiées comme crimes, empoisonnements).*
- *Crimes et délits contre les enfants (infanticides, coups à enfants).*
- *Coups mortels, coups et blessures volontaires (art. 309 s. – R. 40-1°).*
- *Homicide et blessures involontaires (art. 319 s. – R. 40-4°).*
- *Crimes et délits sexuels (viol, attentats à la pudeur sur adultes et mineurs, outrage aux bonnes mœurs, homosexualité, incitation des mineurs à la débauche).*
- *Incendies volontaires.*
- *Rébellion et outrages (rébellion, outrage à l'autorité publique, violences sur fonctionnaires et magistrats, délit de fuite, refus d'obtempérer).*
- *Dégradations d'objets d'utilité publique (monuments et autres).*
- *Vols (qualifiés et simples)*
- *Vagabondage et mendicité*
- *Violations de domicile, bris de clôture .*

Les magistrats devaient répondre à quatre questions :

1. *Le nombre total d'individus majeurs pénaux condamnés du chef de l'infraction visée.*
2. *Le nombre d'individus majeurs pénaux atteints d'alcoolisme chronique, c'est-à-dire en état d'imprégnation alcoolique habituelle qu'il y ait ou non état d'ivresse au moment de l'infraction visée .*
3. *Le nombre d'individus majeurs pénaux en état d'ivresse ou sous l'influence alcoolique manifeste au moment de l'infraction visée.*
4. *Le nombre d'individus majeurs pénaux dont l'infraction visée est motivée par l'alcoolisme de la victime.*

Toujours selon ce texte, le calcul établi du pourcentage d'influence alcoolique parmi les infractions visées est *la résultante composée des items 2,3,4 car on peut légitimement admettre que ces items sont représentatifs de l'élément alcoolique, élément impulsif de l'infraction. La note jointe au questionnaire spécifiant que pour une même infraction et un*

relevé par l'auteur. Importantes en matière pénale en général, ces variations pour ce qui est de la consommation d'alcool le sont encore plus. En effet, les modes de vie propices aux infractions liées à ces consommations varient notablement au fil des saisons.

même auteur, il ne pourrait pas y avoir conjointement alcoolisme chronique et état d'ivresse, l'item alcoolisme chronique ayant vocation à exercer un rôle attractif lorsque l'état d'ivresse se rencontrait également dans la personne de l'auteur (p.21).

En résumé, les réponses aux items 2, 3, 4 sont sommées et divisées par l'item 1, ce qui donne le pourcentage d'individus majeurs pénaux jugés comme ayant commis l'infraction visée, en étant soit eux mêmes, soit leur victime, en état d'alcoolisation chronique ou aiguë. Tout double comptage est évité par le fait que si un auteur est à la fois alcoolique chronique et ivre, seule la première qualité est retenue²⁰. Relevons par contre que la précision des consignes concernant la victime n'est pas la même, seul « l'alcoolisme » est retenu, sans qu'il soit précisé comment traiter l'ivresse qui *a priori* ne devrait pas être comptée là d'après cette consigne²¹.

Les estimations chiffrées du tableau suivant (Bombet, 1970, p.22) ont donc été établies ainsi²². Leur nouveau titre tente de restituer leur portée exacte et les mises en garde²³ de leur auteur à ce sujet, qui ne semblent pas avoir été retenues ultérieurement.

Estimations des liens entre des groupes d'infractions et l'alcoolisation chronique ou aiguë de leurs auteurs ou victimes (Bombet, 1970, p.22).

Groupes d'infractions ²⁴	Pourcentage d'influence alcoolique
Homicides volontaires	69%
Crimes et délits contre les enfants	38%
Coups mortels, coups et blessures volontaires	29%
Homicides et blessures involontaires	14%
Crimes et délits sexuels	27%
Incendies volontaires	58%
Rébellion et outrages	34%
Dégradation d'objets d'utilité publique	30%
Vols	14%
Vagabondage et mendicité	28%
Violation de domicile, bris de clôture	35%
Toutes infractions confondues	19%

En dépit des mises en garde de l'auteur, ce travail constitue encore la référence la plus utilisée et la plus précise sur ce phénomène. Il faut quand même rappeler que l'enquête ne porta que sur une durée limitée et l'on peut déplorer de ne pas avoir les effectifs concernés par chaque catégorie d'infractions, ce qui aurait permis d'avoir une meilleure vision de la portée de ces résultats²⁵. Mais le problème principal réside dans le fait que des statistiques collectées il y a

²⁰ Il faut pourtant relever que divers travaux insistent sur l'intérêt de distinguer les deux états.

²¹ La littérature actuelle distingue pourtant parmi les victimes, celles dont l'alcoolisme chronique pousse l'entourage à se débarrasser, en les neutralisant ou les intimidant physiquement à divers degrés, de celles dont l'alcoolisation aiguë favorise l'agression que ce soit à des fins sexuelles ou pour le profit.

²² Comme les calculs concernant l'Outre-Mer sont indiqués comme non significatifs, ils ne sont pas repris ici alors qu'ils figurent dans le texte d'origine.

²³ « Nous ne saurions trop insister, une fois de plus, sur la prudence extrême avec laquelle il convient d'accueillir ces estimations tant, en raison des difficultés d'ordre conceptuel qu'en considération de l'impossibilité de tester la représentativité de l'échantillon de temps utilisé » (Bombet, 1970), p.22.

²⁴ Le titre original « Infractions » est modifié afin de rappeler qu'il s'agit d'agrégats.

²⁵ Un travail ultérieur reprendra tels quels les résultats de cette enquête, sans rien y ajouter, concernant le lien

maintenant plus de trente ans, sur des comportements qui sont notablement liés aux styles de vie et aux problèmes sociaux, ne peuvent constituer un bon indicateur. La publication qui valorisa le mieux ce travail étant datée de 1980 (Bombet, Le Net qui n'a pas été retrouvée²⁶ et qui reprend exactement les mêmes chiffres) rajeunit artificiellement ces données portant sur l'année 1969.

3- Les statistiques judiciaires en France et au Canada

Si l'on veut avoir une mesure plus générale de l'alcoolisme des condamnés, les statistiques de la Justice ont fourni des données jusqu'en 1952 (Ministère de la Justice, 1952), cité par Bombet. De 1946 à 1952, l'importance du problème s'accroît très considérablement. En 1952, 1,8% des hommes et 1,3% des femmes condamnés sont qualifiés d'*alcooliques invétérés* et 4,8% des hommes et 2,8 des femmes condamnés sont qualifiés d'*ivrognes d'occasion*. Depuis 1952, ces informations ont disparu des statistiques françaises.

Les statistiques judiciaires du Canada accordent au contraire une grande importance au phénomène sur lequel elles donnent de nombreux détails, tout du moins jusqu'en 1974, d'après les tableaux publiés (Mosès, 1984). L'existence de telles statistiques, surtout si elles perdurent, a dû générer des travaux canadiens sur ces thèmes, mais nous n'avons pas été à leur recherche.

II- Les mesures sur des détenus

1- Des détenus alcooliques

Deux enquêtes sont retenues, surtout parce qu'elles disposent d'échantillons témoins et ensuite parce qu'elles sont assez récentes.

Une enquête épidémiologique identifie un groupe de 119 sujets alcooliques sur 748 personnes incarcérées en maison d'arrêt, soit 16% d'entre eux. Il n'y a pas d'analyses médicales, ces sujets se reconnaissent donc comme tels dans un questionnaire. Deux populations sont comparées, un groupe d'alcooliques (alcoolisme aigu ou chronique) et un groupe témoin de non alcooliques. Il s'agit d'observer si l'alcoolisme et la désocialisation vont de pair en milieu carcéral et si l'alcoolisme est un facteur prépondérant dans le déterminisme de certains délits. Ce travail montre que la désocialisation de l'alcoolique incarcéré n'est pas majeure, elle est comparable à celle des non-alcooliques incarcérés. L'alcoolisme serait un facteur déterminant pour un certain nombre de délits comme les attentats à la pudeur, les coups et blessures et les homicides. Il serait significatif pour les vols et les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS). Trois groupes de populations alcooliques délinquantes sont mis en évidence : des toxicomanes ayant un appoint alcoolique et commettant des ILS et des vols ; une population assez bien insérée commettant des délits sexuels, des coups et blessures et des homicides ; une faible population nettement désinsérée, les sans domicile fixe. La fréquence des incarcérations diminue pour la population non alcoolique de l'échantillon, alors qu'elle ne le fait pas pour les alcooliques (Faruch, Camilleri, Nouvel, 1990).

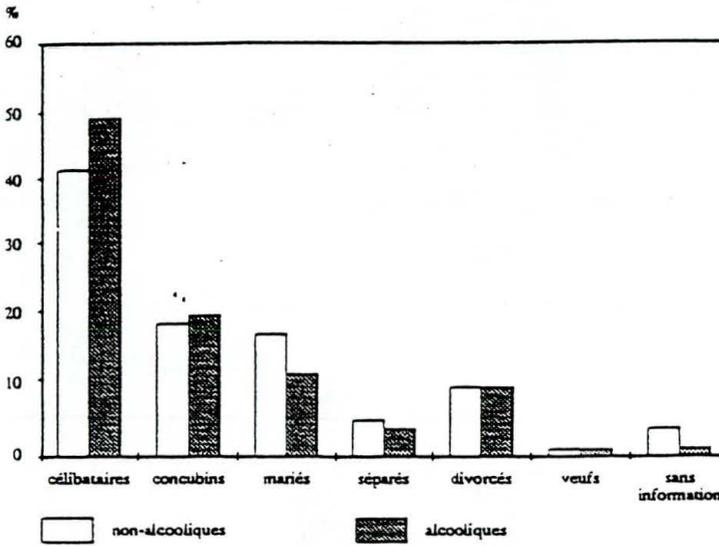
alcoolisme et criminalité ainsi que ses méthodes d'évaluation du coût du crime (Godefroy, 1975).

²⁶ Il est probable que la publication a eu lieu sous le nom de Le Net, qui cite Bombet, d'où la combinaison (Bombet, Le Net) introuvable.

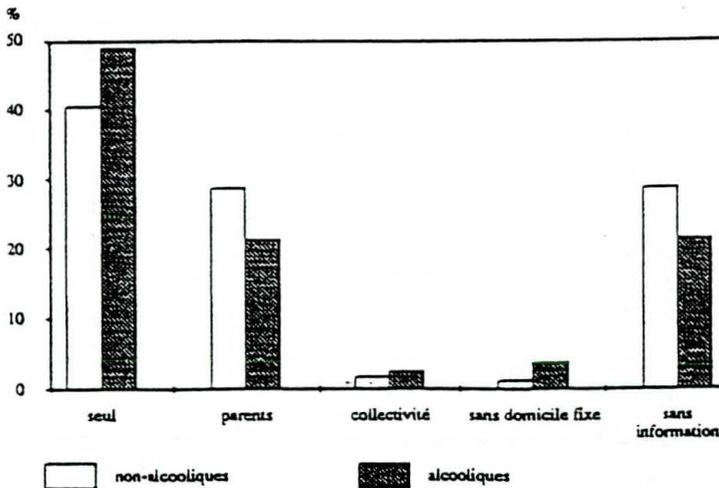
Les différences entre les délits commis par des alcooliques et non-alcooliques ainsi que leur tranches horaires de commission sont étudiées dans la région de Toulouse, auprès de 614 personnes incarcérées en maison d'arrêt, entre avril et décembre 1991 (Faruch, 1993).

Etude d'une population d'un millier de détenus suivis par le service médico-psychologique régional de Toulouse (Faruch, Camilleri, Nouvel, 1990).

Mode de vie

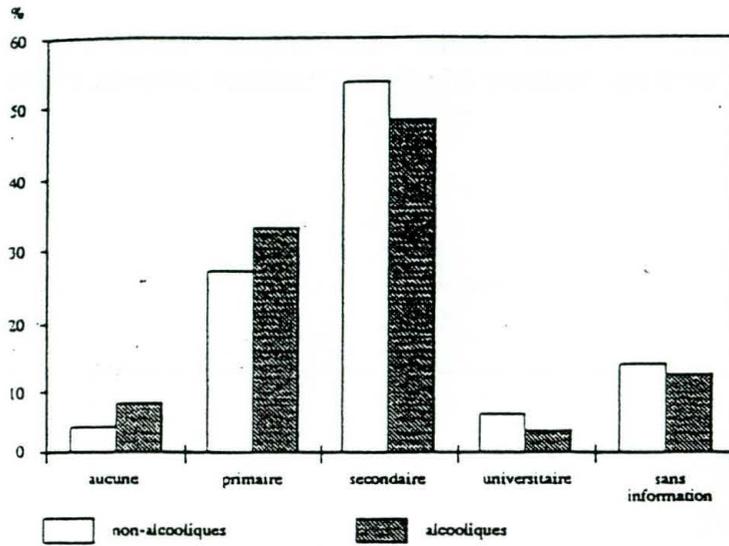


Mode de vie des célibataires

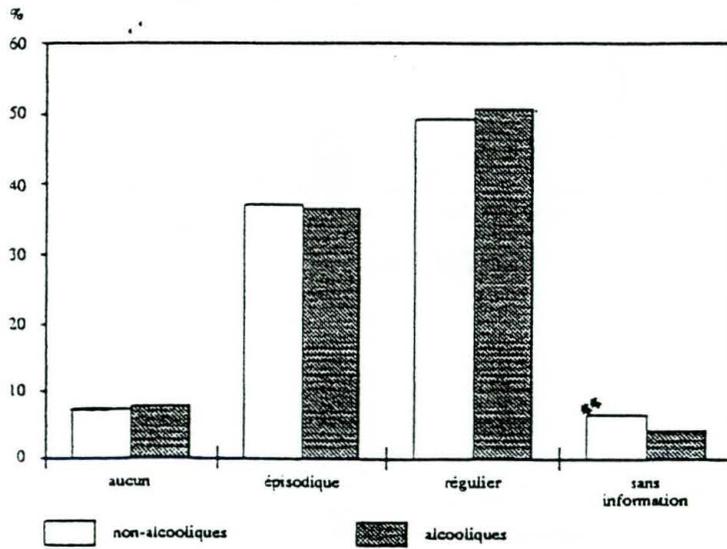


Etude d'une population d'un millier de détenus suivis par le service médico-psychologique régional de Toulouse (Faruch, Camilleri, Nouvel, 1990).

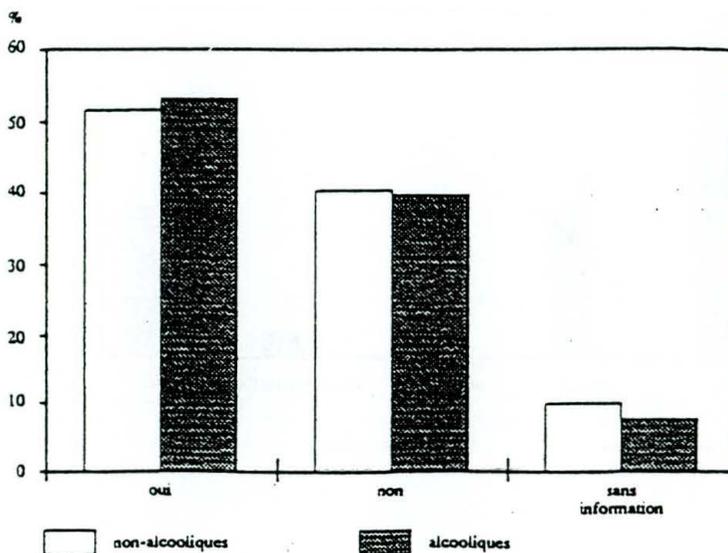
Scolarisation



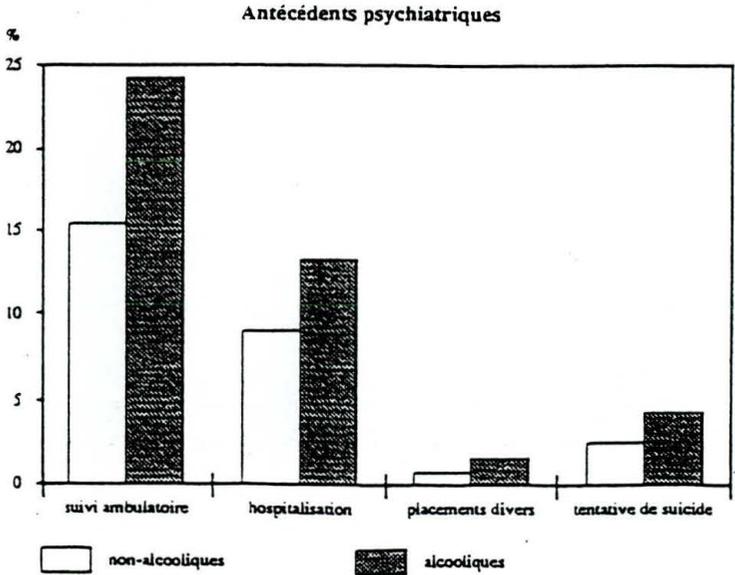
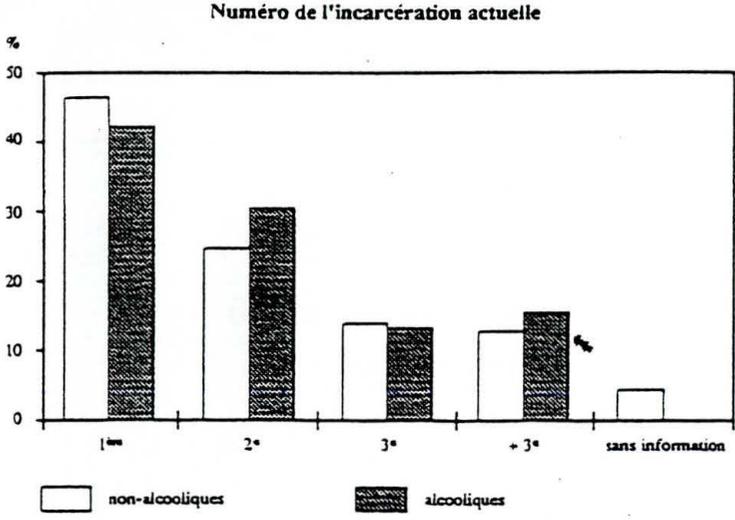
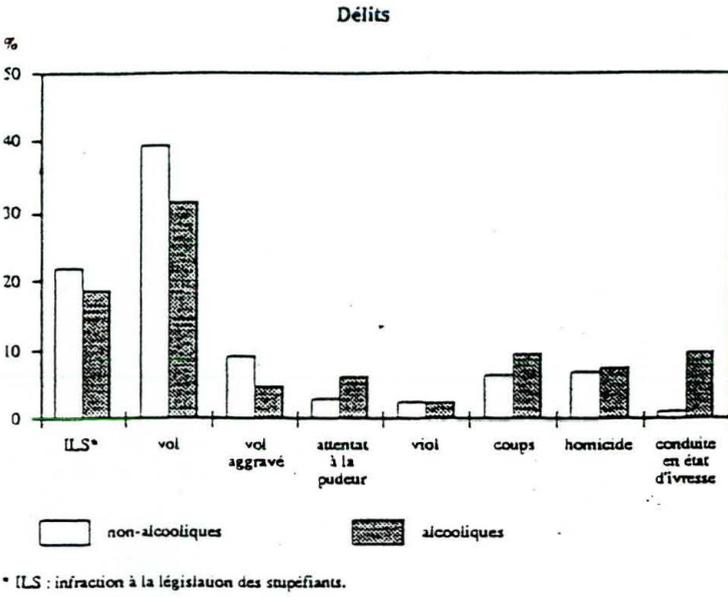
Type d'emploi occupé avant l'incarcération



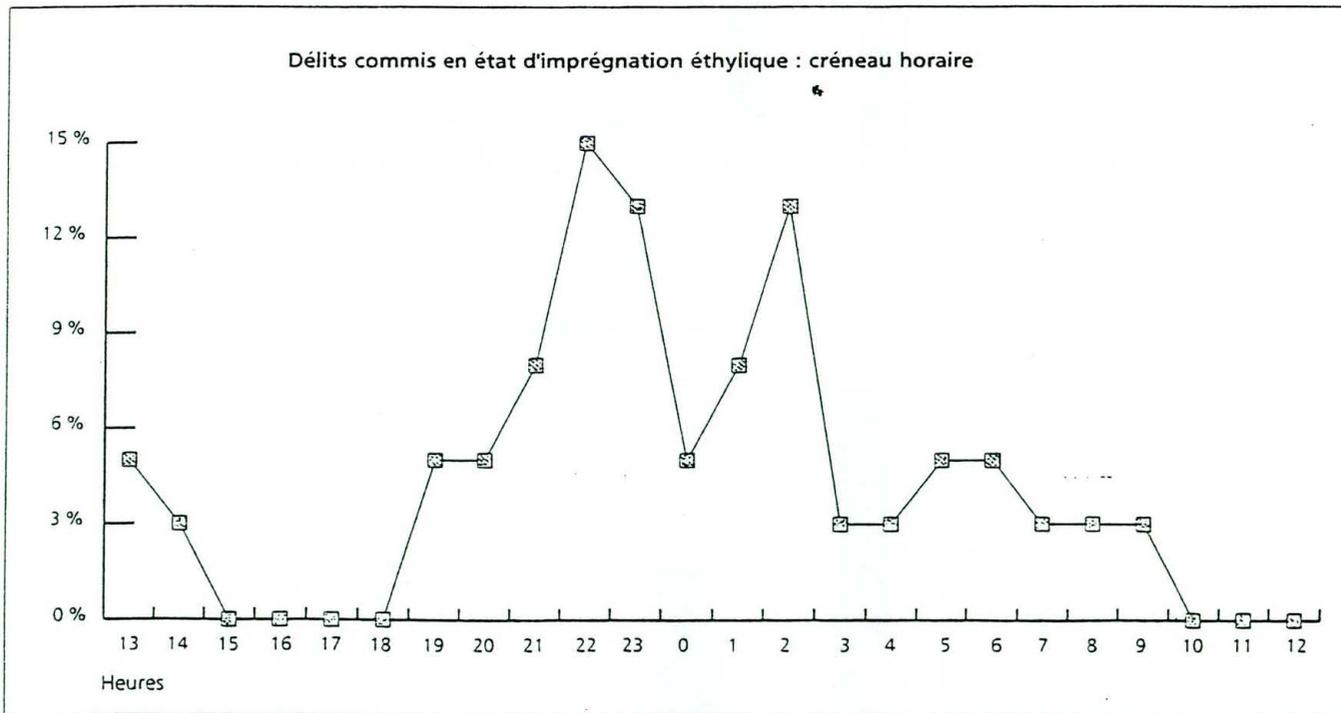
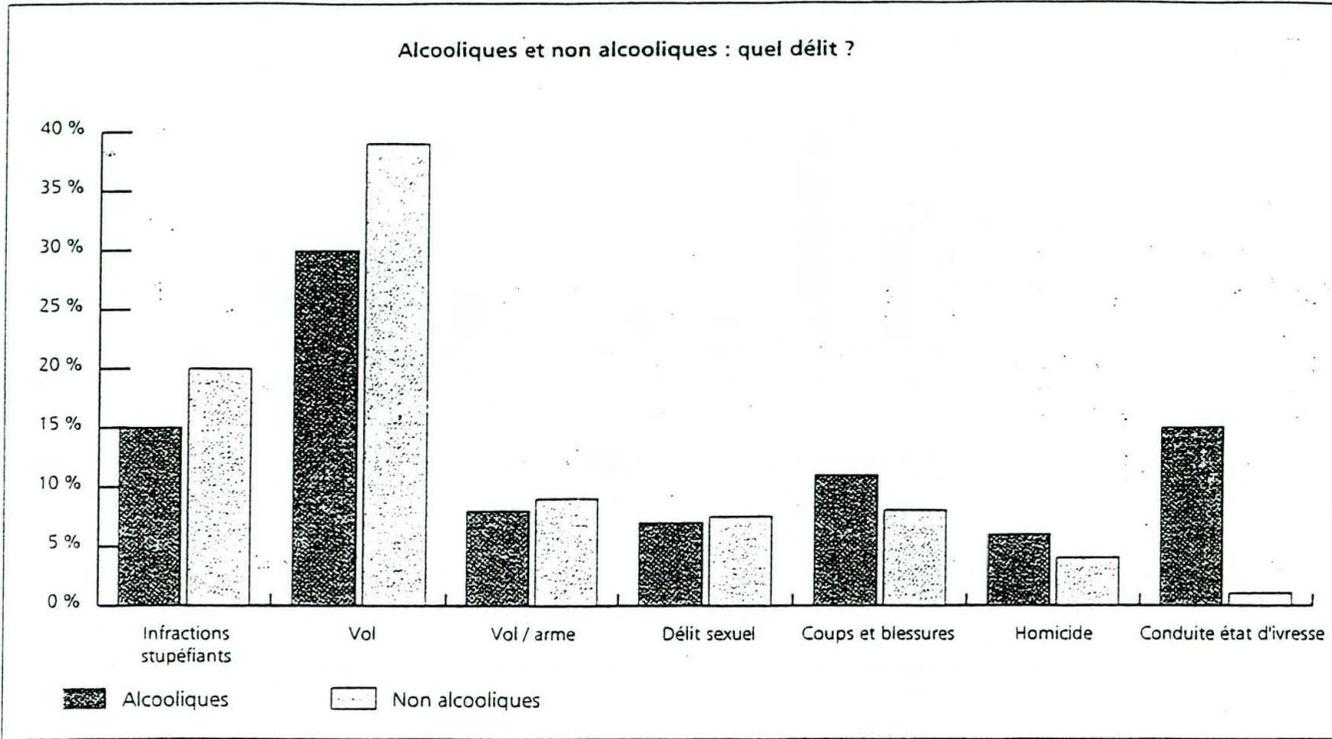
Travaillait lors de l'incarcération



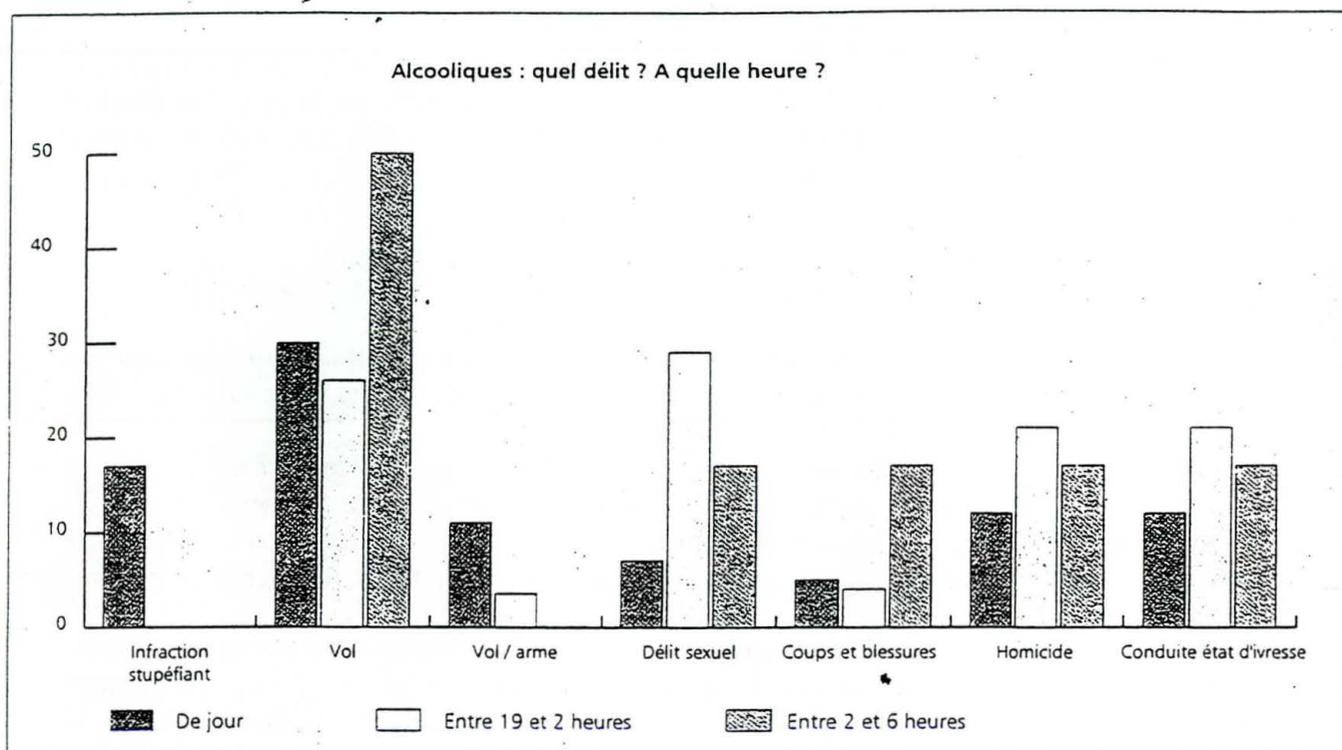
Etude d'une population d'un millier de détenus suivis par le service médico-psychologique régional de Toulouse (Faruch, Camilleri, Nouvel, 1990).



Etude de détenus en maison d'arrêt dans la région de Toulouse (Faruch, 1993)



Etude de détenus en maison d'arrêt dans la région de Toulouse (Faruch, 1993)



2- Le viol et l'alcool

Une enquête menée par Bezaury J.P., Boscredon, J. et Arbus, L.²⁷ donne un profil psychologique et sociologique du violeur, établi sur une population de 525 détenus pour une partie dans une maison d'arrêt de la région Toulousaine (détention provisoire et courtes peines) et pour l'autre au centre de détention du Muret (plus longues peines). Dans ce travail, l'alcoolique ne présente pas de caractéristiques sociales différentes des autres délinquants, sauf pour ce qui est de sa précocité dans la délinquance et de la nature des actes commis.

Au Muret, les trois quart des vols concernent des non alcooliques, tandis que plus de la moitié des homicides (54%) et les deux tiers des viols et attentats à la pudeur sont le fait d'alcooliques ou de sujets sous l'emprise de la boisson.

« L'alcoolisme » semble jouer un rôle, car si 40% des détenus sont des buveurs excessifs, dans le groupe des violeurs, ils sont 62% en maison d'arrêt et 67% au Muret. Les détenus violeurs qui allèguent de l'imprégnation alcoolique au moment des faits sont 54% en maison d'arrêt et 50% au Muret. Pour les viols en groupe, ce taux monte à 75% (dans la moitié des cas étudiés le viol a eu lieu à deux agresseurs ou plus).

Ces auteurs remarquent trois façons dont l'alcoolisme intervient dans crimes sexuels :

- Le terrain de la criminalité, composé d'alcooliques chroniques ayant commis des attentats à la pudeur sur des mineurs, étant en état d'ébriété, seul, n'ayant pas d'antécédents judiciaires sauf en quelques cas pour les mêmes faits.
- Le raptus criminel alcoolique où l'imprégnation alcoolique permet le passage à l'acte et prend deux formes, selon qu'il est individuel ou collectif. Dans le premier cas, la recherche impulsive d'un assouvissement sexuel insatisfait aboutit au meurtre de la partenaire en cas d'impuissance. Dans le second, il s'agit de viols collectifs avec ou sans violence.
- Le syndrome associé, soit à la conduite antisociale, soit à un trouble de la personnalité de type psychopathique grave. Dans le premier cas, on trouve de jeunes délinquants célibataires, sans travail ou travail instable, marginaux et récidivistes. Dans le second, le sujet passe à l'acte seul, à jeun, et le viol s'accompagne de sévices graves allant jusqu'au meurtre.

3- Le cambriolage et l'alcool

En Grande-Bretagne, la relation entre des cambriolages et l'alcool est étudiée par des entretiens semi-directifs passés à 121 détenus condamnés pour ce motif. La plupart admettaient avoir commis certains cambriolages après avoir bu, et environ un tiers le faire dans la plupart des cas. Toutefois, dans cette population, il y a une forte corrélation entre le fait de boire avant de commettre une telle infraction et une consommation habituelle d'alcool. Ces détenus là déclarent avoir préparé et commis leurs infractions après avoir bu parce que cela faisait partie de leur mode de vie et qu'ils ne voyaient pas pourquoi changer leurs habitudes avant d'agir (Bennett, Wright, 1984). Cette enquête conforte l'hypothèse posée en amont de ce travail et qui met en doute un rôle causal direct de l'alcool dans les crimes, en

²⁷ Cette enquête dont la date de collecte n'a pu être retrouvée est résumée en annexe par (Bourey, 1981) et a donné lieu à une communication au Xxème congrès de criminologie à Lille en 1981.

dépît de co-occurrences élevées qui résulteraient plus des habitudes de vie des populations délinquantes où l'alcoolisation serait répandue (Roizen, Schnerberk, 1977).

III- Les données médico-légales

1- L'Institut médico-légal de Lyon

Un bilan est effectué sur ses données par l'Institut médico-légal de Lyon entre le 1^{er} janvier 1981 et le 31 décembre 1982 (Rouzioux, Parisot, Picard, Vermont, Isnard, 1985). Cette étude regroupe les 1371 autopsies pour lesquelles une alcoolémie a été pratiquée²⁸. Les données proviennent de trois sources : *le cahier des résultats des dosages toxicologiques et des alcoolémies* ; *le rapport spécial de police fournissant les renseignements sur l'état civil du sujet et sur les circonstances du décès* ; *le rapport d'autopsie permettant de connaître la cause de la mort* (Rouzioux, Parisot, Picard, Vermont, Isnard, 1985) (p.1017). Quelques remarques statistiques sur ces résultats sont utiles à prendre en compte, notamment la distribution non gaussienne de l'alcoolémie qui fait préférer pour les analyser un test non paramétrique, celui de Kruskal et Wallis. Ce test permet de dire si les différences observées dans cette population sont significatives (Schwartz, 1981). La courbe en i que suivent les alcoolémies présente une majorité d'alcoolémies inférieures à 0,30 g/l de sang (65%), puis décroît progressivement jusqu'à un taux extrême de 6,7 g/l. L'alcoolémie est supérieure à 0,8 g/l (le taux légal limite en matière routière de l'époque) dans 24% des cas et supérieure à 3 g/l dans 4,4% des cas (ce qui représente une alcoolisation très importante). Cette population est composée d'hommes à 72%, comme ailleurs (Haberman, Baden, 1974) et leur imprégnation alcoolique est plus élevée que celle des femmes. Les deux tranches d'âge les plus représentées sont celles des 50-60 ans (17,8%) et des 20-30 ans (16,7%), mais les alcoolémies les plus élevées se trouvent chez les 30-60 ans, les *maxima* étant atteints par les 30-39 ans. (Voir Tableau I de (Rouzioux, Parisot, Picard, Vermont, Isnard, 1985)).

Les décès se répartissent uniformément dans le temps (sans différence significative selon les mois, jours, semaines, heures). Pour une partie des 1371 cas, il n'y a pas non plus de différence significatives des alcoolémies dans le temps, même si celles des fins de semaines sont généralement plus élevées. Pour une autre partie de cette population, les alcoolémies sont significativement différentes selon l'heure du décès (les valeurs élevées se concentrent sur les tranches 21h-24h et 0h-3h), fait explicable par des rythmes de vie et des habitudes spécifiques d'alcoolisation. Les lieux de survenue des décès sont :

- le domicile (54%), avec des morts subites inexplicées, conséquences d'une pathologie aiguë, ou de suicide, parfois des crimes ;
- la voie publique (15,6%), du fait d'accidents de la circulation ;
- les eaux (8%), avec des noyades accidentelles ou des suicides ;
- les lieux publics (6,2%) que sont les gares, les cafés, les restaurants, les transports en commun, les magasins... ;
- le lieu de travail (4,5%).

Les alcoolémies les plus élevées se trouvent chez les personnes décédées dans les eaux ou les lieux publics et les plus basses se mesurent chez celles qui meurent sur la voie publique, à leur domicile ou sur leur lieu de travail.

²⁸ Un prélèvement sanguin en vue d'un dosage d'éthanol est effectué sauf dans le cas où le délai de survie entre l'événement à l'origine du décès et la mort dépasse 6 heures (Rouzioux, Parisot, Picard, Vermont, Isnard, 1985). Ce délai est celui qui est fixé comme limite pour que l'analyse soit probante (art. R19 du Code des Débits de Boisson et des mesures contre l'alcoolisme).

Les données de l'Institut médico-légal de Lyon (Rouzioux, Parisot, Picard, Vermont, Isnard, 1985).

TABLEAU I. — La répartition des alcoolémies suivant le sexe montre que l'imprégnation alcoolique est plus importante chez les hommes lors du décès (1 287 cas).

Classe d'alcoolémie (g/l)	Hommes		Femmes	
	Nombre de cas	%	Nombre de cas	%
< 0,30	550	59,4	286	79,2
0,30 - 0,80	110	11,9	26	7,2
0,80 - 1	28	3	4	1,1
1 - 1,20	32	3,5	7	1,9
1,20 - 2	76	8,2	19	5,3
2 - 3	83	9	9	2,5
3 - 4	34	3,7	6	1,7
4 - 5	10	1,0	3	0,8
> 5	3	0,3	1	0,3
Total	926	100	361	100

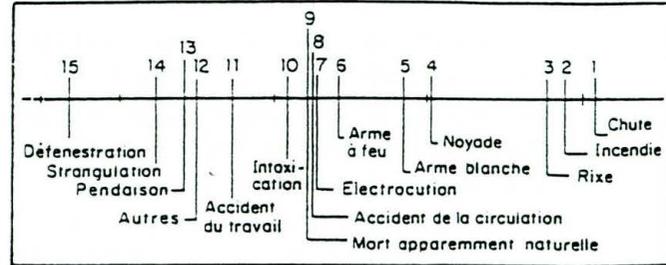


FIG. 1 : Classement des circonstances de décès par ordre décroissant de l'imprégnation alcoolique (de 1 à 15)

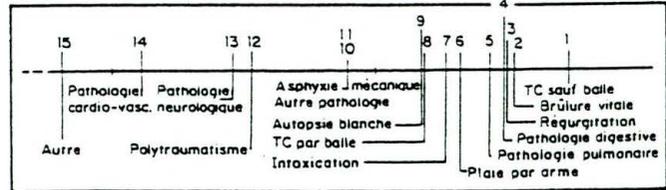


FIG. 2 : Classement des causes de la mort par ordre décroissant de l'imprégnation alcoolique (de 1 à 15)

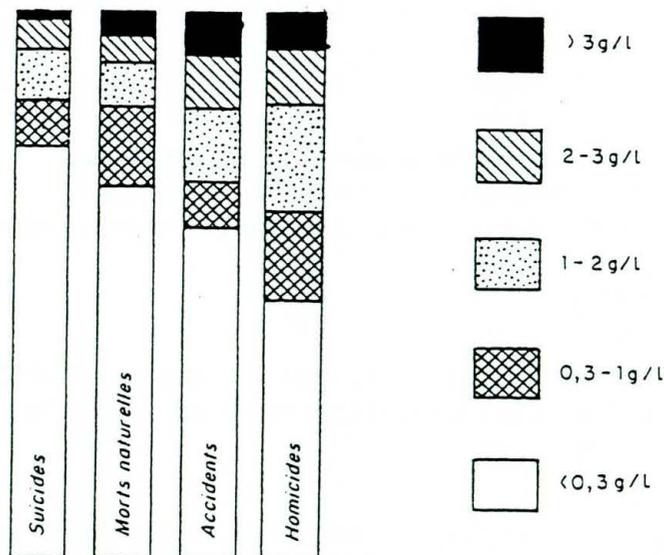


FIG. 3 : Effectifs des classes d'alcoolémies en fonction du type de décès.

On a pu identifier quinze circonstances de décès (regroupent 1049 cas) dont les imprégnations alcooliques sont significativement différentes. Ces circonstances sont classées de 1 à 15 par ordre décroissant d'alcoolémie, les plus fortes étant donc classées dans les premières. Ainsi, pour les chutes, 62% des alcoolémies sont supérieures à 0,30 g/l et 21% dépassent 3 g/l. Pour les incendies, on observe que respectivement 56% et 26% dépassent ces deux seuils. Les valeurs les plus basses s'observent pour les défenestrations, le plus souvent suicidaires ; les intoxications - soit accidentelles, soit volontaires - et les accidents de la circulation où 66% des victimes ont une alcoolémie inférieure à 0,30 g/l, alors que pour 30% il dépasse 0,80 g/l. Nous pouvons remarquer là une spécificité des accidents de la route où des auteurs-victimes alcoolisés font des victimes qui peuvent ne pas l'être. (Voir Figure 1, (Rouzioux, Parisot, Picard, Vermont, Isnard, 1985)).

Tout comme cela a été fait pour les circonstances de décès, il y a eu aussi 15 causes de décès identifiées, d'après les rapports d'autopsie de 978 cas. L'imprégnation alcoolique est significativement différente selon les causes du décès qui sont classées par ordre décroissant d'alcoolémie, les plus élevées étant classées en premier. (Voir Figure 2, (Rouzioux, Parisot, Picard, Vermont, Isnard, 1985)).

Les alcoolémies sont les plus élevées dans les décès causés par traumatismes crâniens (excepté les plaies par balles), par brûlures vitales (souvent liées à l'usage de cigarettes par des personnes en état d'ébriété qui provoquent un incendie) et régurgitations (cas classique) ; celles-ci sont les plus basses pour les causes cardio-vasculaires. Les plaies par arme et traumatismes crâniens par balle occupent des rangs non négligeables (respectivement 6 et 8). La place modeste (12) de l'alcoolémie des personnes décédées par poly-traumatismes – dus aux accidents de la circulation bien souvent – s'explique par les deux types de victimes identifiées plus haut, auteur-victime alcoolisé et victime qui ne l'est pas forcément. Notons qu'il est regrettable de ne pas disposer des effectifs concernés par les causes et les types de décès.

Cette enquête montre qu'il y a bien une différence significative de l'alcoolémie entre les morts violentes (survenues du fait d'un événement brutal accidentel, suicidaire ou criminel) et les morts non violentes (dues à une pathologie médicale). Et les alcoolémies les plus élevées se retrouvent chez les personnes décédées de morts violentes.

Il y a 932 cas qui sont classés en quatre grands types de décès (homicide, suicide, accident et enfin mort naturelle ou non violente) avec une répartition semblable à des études antérieures (Haberman, Baden, 1974 ; Norton, Garriott, Dimairo, 1982). Des résultats significatifs montrent que l'imprégnation alcoolique au moment du décès croît selon qu'il s'agit d'un suicide, d'une mort naturelle, d'un accident ou d'un homicide. (Voir Figure 3, (Rouzioux, Parisot, Picard, Vermont, Isnard, 1985)).

Les victimes d'homicides réunissent donc les alcoolémies les plus fréquentes et les plus élevées avec 52% de mesures supérieures à 0,30 g/l, 36% supérieures à 1 g/l et 6% supérieures à 3 g/l. Lors des accidents (ménagers, industriels ou de la circulation), 40% des victimes ont une alcoolémie supérieure à 0,30 g/l, pour 31% elle dépasse 1 g/l et pour 8% elle excède 3 g/l. Parmi ces 932 cas, le groupe des sujets décédés de mort naturelle a une alcoolémie supérieure à 0,30 g/l dans 32% des cas, pour 20% elle dépasse 1 g/l et pour 4% elle est supérieure à 3 g/l. Les suicidés sont 25% à avoir une alcoolémie supérieure à 0,30 g/l, 16% à l'avoir supérieure à 1 g/l et pour 1,6% elle dépasse 3 g/l sans jamais aller au delà de 4

g/l. Tous les résultats présentés ici proviennent de cette enquête ainsi que les citations mentionnées (Rouzioux, Parisot, Picard, Vermont, Isnard, 1985).

Ces auteurs remarquent que, d'après d'autres travaux, l'alcoolémie des auteurs de crimes est importante (Bezaury, Capdevielle, Grandmontagne, 1980 ; Crawford, Hinton, Doherty, Dishman, Mulligan, 1982 ; Gary, 1980 ; Goldney, 1981 ; Lester, 1980 ; May, Kuller, Perper, 1980), ainsi que celles des deux protagonistes (Eckardt, Harford, Kaelber, Parker, Rosenthal, Ryback, Salmoirache, Vanerveen, Warren, 1981 ; Menuck, Voineskos, 1981 ; Vandel, 1981).

2- L'Institut médico-légal de Lille

Deux recherches provenant de cet institut vont permettre d'avancer sur cette question de l'alcoolisation des protagonistes.

Un premier travail est référencé de façon ambiguë : cité par (Lenoir, Marquet, Debarge, Muller, 1980), il serait le fait d'un des auteurs de cette communication, probablement Lenoir lui-même, et il porte sur les années 1977-1978. Il étudie une série de crimes de sang (83 cas) dont 78% seraient des drames de l'alcoolisme, avec au moins un des protagonistes qui serait alcoolisé. Dans près de la moitié de ces cas, les deux antagonistes ont une alcoolémie supérieure à 0,80 g/l. (Voir Tableau 1, (Lenoir, Marquet, Debarge, Muller, 1980)).

Un second travail de l'Institut de Médecine Légale de Lille permet d'approfondir celui de l'Institut Médico-Légal de Lyon, en indiquant l'état alcoolique des victimes de crimes de sang et les techniques de mise à mort (Lenoir, Marquet, Debarge, Muller, 1980). L'imprécision de certaines de ses références ne permet pas d'en tirer tout le parti souhaitable et il aurait fallu pouvoir se procurer un éventuel compte rendu plus détaillé de ce travail. Il porte sur 196 victimes (128 hommes et 68 femmes) dont 28 ont survécu à leur agression. Ces informations ont été collectées sur cinq années. (Voir le Tableau des tranches d'âges de la population étudiée et Tableau 2, avec leurs alcoolémies (Lenoir, Marquet, Debarge, Muller, 1980)).

L'alcoolémie de ces victimes est supérieure à 0,50 g/l dans 45% des cas et à 1 g/l dans 37% des cas. Les alcoolémies les plus élevées sont celles des 20-50 ans. (Voir Tableau 3, (Lenoir, Marquet, Debarge, Muller, 1980)).

Parmi les individus ayant subi une blessure mortelle, l'imprégnation alcoolique était conséquente pour 50% des victimes d'armes blanches, 44% de celles d'armes à feu et 41% de celles d'instruments contondants ou de coups. Si on rajoute les tares hépatiques retrouvées chez des victimes à alcoolémie nulle ou non réalisée (70% de tares sur 43 cas), l'état alcoolique global des victimes passe à 55% des cas étudiés.

Il n'est pas anodin de remarquer que, d'après l'étude histologique systématique du foie des victimes, 131 cas de tares alcooliques graves (stéatose ou cirrhose) sont identifiées sur 195 cas étudiés. Cela permet d'inférer que 67% de cette population est atteinte d'alcoolisme chronique, même lorsque d'autres informations relatent une bonne tolérance apparente de l'état alcoolique d'habitude. Ces auteurs précisent qu'à l'époque, la mortalité par alcoolisme et cirrhose de leur région est 1,5 fois supérieure à la moyenne nationale. Cette information ne vient toutefois pas diminuer la pertinence de celle qu'ils viennent de mettre en évidence, où plus des deux tiers des victimes de crimes de sang sont des alcooliques chroniques et près de la moitié d'entre elles sont sous l'influence de l'alcool au moment des faits. Ces résultats

portent sur une population restreinte, mais nous savons par ailleurs qu'il s'agit d'événements rares.

Les données de l'Institut médico-légal de Lille (Lenoir, Marquet, Debarge, Muller, 1980).

Les tranches d'âge de 20 à 50 ans sont les plus intéressés :

- 24 % des victimes ont de 20 à 30 ans ;
- 18 % « « ont de 30 à 40 ans ;
- 27 % « « ont de 50 à 60 ans.

Alcoolisation des antagonistes (+ 0,80 g)

Victime seule	16 %
Agresseur seul	17 %
Deux antagonistes	45 %
Aucune alcoolisation	22 %
Alcoolémie maxima (4,7 %° d'agression)	

Tableau 1 : 83 crimes (1977-1978)

**Victimologie alcoolique
Répartition générale des alcoolémies des victimes
(196 cas)**

Alcoolémie	?	0	<0,50	<1g	<2g	+2g
Observation 196 cas	23	64*	21	14	38	36
Pourcentages	11,7	32*	10,7	7	19	18

*28 cas (14 %) ininterprétables en tant que tel du fait de la survie.

Tableau 2

Imprégnation alcoolique des victimes selon le type d'agression

Crime	Alcool						N	%
	?	< 0,5	< 1 g	* < 2 g	+ 2 g			
Armes à feu	5	26	6	12	7	56	30	
Arme blanche ou piquants	2	18	1	9	10	40	20	
Arme contondante ou coups	13	34	7	13	13	80	40	
Strangulation	1	7	—	4	2	14	7	
Divers	2	—	—	—	4	6	3	
	23	85*	14	38	36	196	X	

* dont 28 ininterprétables en l'état, en raison de la survie inconnue ou prolongée.

Tableau 3

Ces auteurs relèvent en outre que la technologie de l'agression ne semble pas avoir de relation directe avec l'alcoolémie : le type d'agression serait donc circonstanciel.

Armé ou non, l'agresseur agit souvent lorsqu'il est en position de force et par surprise, ce qui expliquerait que des traces de résistance soient rares. Ces auteurs ne relèvent toutefois pas de fragilité particulières des victimes vis-à-vis des agresseurs, ce qui indiquerait selon eux que l'origine de la victimation est à rechercher dans les contextes social et psychosocial. Ils remarquent, comme cela a souvent été fait, que lorsque les deux protagonistes sont imprégnés, la cause et l'issue des coups sont incertaines et que l'attribution des rôles d'auteur et de victime procède alors du hasard. Ils insistent sur le fait qu'en ce cas, on est bien loin du consentement à l'acte, qui suppose une volonté libre et éclairée.

Dans le résumé d'une communication portant entre autres sur cette dernière enquête (Lenoir, Marquet, Debarge, Muller, 1980), des informations supplémentaires et des comparaisons précisent ces résultats²⁹ (Lenoir, 1984).

En outre, Lenoir fait référence à une autre enquête extensive (18 621 cas) qui étudie la correspondance entre l'alcoolémie mesurée et la présence ou l'absence de signes cliniques pouvant graduellement amener à poser un diagnostic d'état alcoolique ou d'ivresse. Le Tableau 2 croise des tranches d'alcoolémie avec les proportions d'individus dont l'examen médical ne peut permettre de conclure à une intoxication alcoolique (Lenoir, 1984).

Ce tableau illustre le fait que certains individus ne manifestent pas dans leur apparence leur alcoolisation, même très élevée, ce qui n'empêche pas l'alcool d'agir sur leur organisme. En outre, cela ne les empêche pas d'être dangereux du fait d'une altération de leurs capacités motrices, d'états d'instabilité et de perturbations psycho-affectives. L'absence de signe extérieur repérable, même par un examen clinique, explique pourquoi un alcoolisme chronique peut demeurer longtemps inconnu de l'entourage d'autant que, pendant une certaine période, il reste aussi biologiquement muet.

Tableau 2

FRÉQUENCE DE L'ABSENCE DE SIGNE CARACTÉRISÉ DE L'INTOXICATION ALCOOLIQUE EN FONCTION DE L'ALCOOLEMIE

0,01 g à 0,50 g/l	pratiquement constante
0,50 g à 1 g/l	environ 90 % des cas
1 g à 1,50 g/l	environ 3 cas sur 4
1,50 g à 2 g/l	environ 1 cas sur 2
2 g à 3 g/l	environ 1 cas sur 3
Au-delà de 3 g	encore 1 cas sur 5

²⁹ S'agissant d'un résumé, il semble toutefois qu'il y ait une certaine confusion quant à l'origine ou aux sources de certains résultats présentés.

3- Des travaux étrangers

Sur les 6 036 décès ayant donné lieu à une expertise médicale dans le « Erie Conty » (New-York), 3 374 sont des morts violentes. Parmi elles, la victime avait bu dans 42,5% des cas. En particulier, les victimes de ces décès violents avaient bu dans 48,6% des accidents de la circulation, dans 45,2% des homicides et dans 35,4% des suicides (Abel, Zeidenberg, 1985).

Une recension de dix études, réparties sur le continent américain ou en Europe entre 1969 et 1994, portant sur les services des urgences montre que les victimes de blessures résultant de violences sont plus souvent alcoolisées, avec des dosages plus souvent élevés et ont plus de problèmes avec l'alcool que celles dont les blessures sont accidentelles (Cherpitel, 1994).

Une série de résultats, de seconde main puisque nous ne les avons pas consultés, peuvent compléter les données collectées, sans que nous puissions en préciser les conditions de production.

Une synthèse de travaux, plus récents et en divers pays, fait état de mesures assez proches de ces résultats français plus anciens. Sur 9 304 crimes analysés par 26 études provenant de 11 pays différents, on trouve que 61,53% des agresseurs et 45,16% des victimes étaient en état d'intoxication au moment où le crime a été commis (Pihl, Peterson, 1995), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998).

Les crimes les plus fréquemment associés à l'alcool comprennent les homicides, les agressions, la violence domestique, la violence sexuelle autre que familiale et les vols avec violence (Collins, Messerschmidt, 1993), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998). L'alcool est significativement associé aux crimes violents, plus encore qu'il ne l'est aux crimes non violents (Murdoch, Pihl, Ross, 1990). La violence conjugale serait spécifiquement liée à l'alcool, indépendamment d'autres problèmes du couple. Une vive discussion, générée par la victime ou l'agresseur, précède généralement l'acte violent qui est souvent précipité par l'intoxiqué (Murdoch, Pihl, Ross, 1990), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998).

IV- Des travaux sur des malades de l'alcool

Des patients alcooliques (N=53) nouvellement admis dans un hôpital psychiatrique suédois sont interrogés sur des événements de leur vie, concernant leur histoire et en particulier ses épisodes agressifs (Bergman, Brismar, 1994). Les violents sont comparés aux non violents, les premiers étant plus enclins au suicide. Ceux qui sont agressifs ont eu plus souvent une enfance violentée, des pères ayant des problèmes d'alcool, ils ont commencé à boire plus précocement et présentent plus d'addiction aux drogues.

La relation entre la dépendance alcoolique et la délinquance est observée chez 233 femmes australiennes admises dans un centre de traitement (Blankfield, 1991). Comparées aux hommes, leurs actes délinquants sont moins graves et la violence est plus répandue chez les alcooliques des deux sexes qui présentent souvent des traits³⁰ agressifs prémorbides.

³⁰ Les traits constituent les principales dimensions caractérisant une personnalité, en psychologie ou en psychiatrie, notions assimilables aux facteurs d'une analyse factorielle (Guelfi, Boyer, Consoli, Olivier-Martin, 1987), p.324.

Une nouvelle forme d'alcoolisation chez les jeunes est observée par un psychopathologiste : « l'alcool-défonse » (Bouchard, 1997). Ces sujets plutôt jeunes adoptent une conduite d'alcoolisation massive fréquemment associée à d'autres produits, dans des lieux publics, associée à des actes délictueux ou à des troubles de l'ordre public. Il s'agit de savoir si l'on assiste à l'émergence d'un nouveau problème, et pour cela il faut le conceptualiser et le théoriser. Cette démarche permet d'individualiser ces conduites des autres conduites à risque en matière de santé et de conclure à l'émergence d'une nouvelle conduite déviante.

Une étude examine les conduites déviantes qui précèderaient l'usage de substances dans une cohorte de 166 adolescents traités pour abus de diverses substances psychoactives. Il apparaît que pour une part significative d'entre eux, l'abus de ces substances est antérieur aux déviances (Brown, Gleghorn, Schuckit, Myers, Mott, 1996). L'usage du DSM-III-R³¹ pour étudier les conduites déviantes des jeunes serait particulièrement pertinent.

A Madrid, sur 162 patients dépendants de l'alcool en soins ambulatoires, 25% rapporte des délits et 85% de ces derniers auraient commis ces faits en étant sous l'influence de l'alcool. Ils ont commis pour 63% une infraction routière, pour 17% une agression et pour 10% d'autres infractions. Ces commissions de délits concernent préférentiellement les plus jeunes, ceux qui ont le moins de formation, des antécédents de conduite anti-sociale durant leur enfance et d'abus de drogues ainsi qu'une dépendance à l'alcool antérieure à l'âge de 25 ans. Toutefois, dans l'ensemble, ces patients commettent peu d'infractions et celles commises sont mineures (Cuadrado Callejo, 1996).

*
* *

Les diverses mesures passées en revue attestent au minimum d'une co-occurrence forte dans les populations observées, sans que nous sachions si cette situation relève du mode de sélection dont elles procèdent. Nous allons ensuite chercher quel sens peut être prêté à ces relations afin de voir si d'autres approches peuvent répondre à cette indétermination.

³¹ Il s'agit d'un questionnaire destiné à diagnostiquer des troubles mentaux dont la version actuelle est le DSM-IV, déjà évoqué (American Psychiatric Association, 1996).

III

La nature de l'influence de l'alcool sur les comportements

La nature du lien supposé varie selon les époques, les circonstances, les disciplines et les méthodes de recherche. Au fil du temps et des préoccupations théoriques, méthodologiques et épistémologiques, les explications apportées aux observations effectuées varieront. Cette relation sera tour à tour interprétée comme d'ordre causal (cause ou conséquence), comme une corrélation (ce qui suppose un lien direct sans qu'il soit forcément causal) ou une covariance (ce qui laisse envisager une relation plus complexe) et enfin, dans sa forme la plus indéterminée, une concomitance sur laquelle il convient de s'interroger. Les diverses mesures de ces liens effectuées sur des variables descriptives – psychologiques ou sociologiques – sont complétées par des mesures de plus en plus sophistiquées, qu'il s'agisse de tests psychologiques ou psychiatriques, d'analyses chimiques ou d'expériences de laboratoire.

En dépit de sérieuses critiques méthodologiques sur les recherches portant sur le lien alcool-délinquance, de nombreuses explications de cette association existent. Celles-ci se divisent en deux catégories : la délinquance résulte des modifications de la personnalité induites par l'alcoolisme ; la délinquance résulte de la « détérioration sociale » provoquée par l'alcoolisme (Hauge, 1984, p. 24). Les explications du premier type sont d'ordre psychologique ou psychiatrique, les secondes d'ordre sociologique.

Des médecins étudient les constituants chimiques de l'alcool et tentent d'isoler leurs effets sur l'organisme, tant au niveau des pathologies induites que des comportements. Les psychiatres, en particulier, analysent les effets de l'alcool, seul ou associé à d'autres pathologies mentales. Une compétence particulière leur étant reconnue en ce domaine, ils sont requis comme experts par les autorités judiciaires qui appréhendent le rôle de l'alcool – particulièrement lorsque sa consommation n'est pas réprimée en soi - sous l'angle de la responsabilité pénale. Enfin, les sciences humaines s'intéressent à son influence sur les comportements selon un certain nombre de caractéristiques individuelles (les psychologues) ou sociales (les sociologues, les anthropologues...) et selon ses modes de consommation.

I- Les premières expressions de cette relation

Les premières expressions des formes de relations existant entre l'alcool et la délinquance furent dépourvues de nuances.

C'est précocement, à la fin du XIXème et au début du XXème qu'un lien causal fort a été affirmé. Exposé en termes alarmistes à partir de la description de quelques cas par des médecins, le rôle prêté à l'alcool est tel qu'il explique le terme de *fléau social* employé à l'époque. Ce vocable constituait pourtant une avancée conceptuelle, puisque auparavant l'*ivrognerie* était considérée comme un vice individuel et non comme une maladie qui pourrait être associée à des conditions socio-économiques défavorables.

De tels termes ont été progressivement abandonnés, peut-être grâce aux psychologues et au développement de recherches utilisant des méthodes statistiques et des modèles qui ont permis de problématiser la notion de lien d'une façon plus structurée. Cette évolution des conceptions ne s'est pas diffusée dans toutes les disciplines à la même vitesse et ce vocabulaire, avec les représentations qu'il véhicule plus ou moins consciemment, est parfois repris à des époques plus récentes, comme nous l'avons brièvement relevé plus haut.

« L'alcoolisme est, parmi les fléaux sociaux actuels, un de ceux que l'on invoque le plus volontiers comme facteur de désadaptation de l'homme. Phénomène complexe, s'inscrivant en général dans un ensemble de difficultés familiales, socio-économiques et culturelles, l'alcoolisme a des répercussions sur de multiples aspects de la vie personnelle et de la vie sociale. Sa relation avec la criminalité a, de tous temps, frappé. Il n'est pas seulement un mode de destruction ou d'aliénation de soi, mais un facteur majeur de libérations agressives et de comportements violents » (Mosès, 1984, p. 22). Dans cette définition, la reprise d'un terme déjà archaïque à l'époque s'explique par le fait que l'auteur, juriste, utilise outre des sources médicales récentes quelques ouvrages beaucoup plus anciens (fin XIXème et début XXème siècles) pour faire l'état de la question. Nous retrouvons pourtant encore de tels termes dans des articles de presse actuels.

Cet auteur retient que l'alcool va favoriser des conduites antisociales qui varient selon l'alcoolisation et les caractéristiques personnelles du sujet. Il faut notamment distinguer diverses formes de passage à l'acte violent. Et la psychanalyse montre la signification dynamique et fonctionnelle des conduites criminelles qui sont des tentatives d'ajustement pour la personnalité. D'où leur complexité : l'auteur d'un acte volontaire apparaît comme ayant agi sous l'emprise de motivations inconscientes et lorsque la personnalité semble hors de cause, lors d'un acte déterminé par un processus physiopathologique, des conflits interpersonnels et intra-personnels sont mis en évidence (Lagache, 1955) cité par (Mosès, 1984, p.45). Il faut alors distinguer les deux formes de relations :

- *L'aspect intra-personnel, c'est la relation entre la personne du délinquant et son acte dont l'étude permet de comprendre la signification dynamique de la conduite criminelle.* (Mosès, 1984, p.46).
- *L'aspect interpersonnel, c'est la relation entre le délinquant et les groupes auxquels il participe, relation qui se résume dans l'attitude de l'individu vis-à-vis des « valeurs ». Par l'acte criminel, le délinquant rejette ou détruit certaines valeurs communes à un groupe dont il fait partie, mais corrélativement il pose d'autres valeurs, celles d'un autre groupe auquel il s'intègre virtuellement* (Mosès, 1984, p.46). Cet auteur donne l'exemple d'une enquête sur les rapports entre l'alcoolisme et la délinquance juvénile (Chirol, Selosse, 1965). Ce sont aussi les « bonnes raisons » d'agir du déviant (Becker, 1985).

1- L'aspect intra-personnel (ou variables dispositionnelles)

Pour ce qui est de l'aspect intra-personnel, il apparaît tout d'abord que l'alcool facilite le passage à l'acte violent, ce que les psychanalystes résument par les images de l'alcool « solvant spécifique » du surmoi qui annule les sublimations (Freud in (Mosès, 1984, p.124)) et du « surmoi soluble dans l'alcool » (Simmel, 1929) in (Mosès, 1984, p.46). En résumé, *l'alcool suspend notre censure morale, libère tous nos désirs refoulés les plus insensés, les plus jugulés (interdit sexuel) pour les rendre réalisables . Cet alcool permissif renvoie aux pulsions libidinales les plus archaïques* (Mosès, 1984, p.46).

L'alcool peut aider l'individu à retrouver ses phantasmes de puissance et de domination. Cela peut aussi correspondre au besoin de s'affirmer, ainsi l'alcoolisation d'adolescents conscients et responsables correspondant à une délinquance sexuelle et agressive (Chirol, Selosse, 1965). Beaucoup d'adultes éthyliques délinquants se retrouvent dans cette situation où l'alcool correspond à un choix qui permet d'accomplir des actes délinquants particulièrement virilisants (Thomas, 1980).

Pour certains, l'alcool peut être l'agent du châtement – en cherchant la punition dans les réactions de défense sociale qu'ils provoquent – ils peuvent donc se laisser aller à leur agressivité en évacuant toute culpabilité (Mosès, 1984, p.47).

Les psychopathes ne peuvent intégrer le moindre problème, ils s'aident de l'alcool pour passer à l'acte violent, mais l'agression relèverait de leur personnalité fondamentale, l'alcool les aidant à en supporter les conséquences. C'est aussi le cas d'individus en cours de décomposition névrotique, avec des manifestations comme l'inceste (Mosès, 1984, p.47-48). La violence de l'alcoolique vise à assujettir la réalité, ainsi sa famille qui le renvoie à ses frustrations et à ses fautes. Celle-ci cherche parfois aussi à s'ajuster aux désirs de l'alcooliques, cas classique de l'inceste commis par des pères alcooliques.

L'acte violent tient lieu de langage et dans certaines relations où c'est la seule issue, quiconque peut devenir violent et l'alcool l'aide à lever ses inhibitions (Hivert, 1974). « L'alcoolique » va progressivement s'enfermer dans un monde où il est impossible de communiquer. Il aura une difficulté à signifier sa présence autrement que par des passages à l'acte qui se substituent au dit et aux phantasmes (Thomas, 1980).

D'autres auteurs se montrent plus réservés : *On a soutenu par exemple que l'alcoolisme rend plus jaloux, plus menteur et moins digne de confiance. Parallèlement, un sentiment d'infériorité peut engendrer un besoin de sur-compenser par un comportement agressif et autoritaire* (Hauge, 1984, p.24). Et cet auteur s'empresse d'apporter un contre exemple, où l'agressivité de l'alcoolique se distingue d'autres formes en ce qu'elle est essentiellement tournée vers lui-même.

2- L'aspect inter-personnel (ou variables situationnelles)

Certaines approches se trouvent à l'intersection entre les deux aspects envisagés. Ainsi, la famille du consommateur d'alcool ou son groupe de référence, peut jouer de façon positive ou négative (Di Tullio, 1945). Certaines familles sont tellement touchées que l'on parle de « contamination génétique » et cela conduirait à des violences collectives (Thomas, 1980).

Le rejet, la non reconnaissance ou la dépréciation par l'entourage entraîne une consommation pour oublier. Ce serait le cas des minorités, des immigrés (Thomas, 1980), des bandes de jeunes... Le passage à l'acte serait alors une manifestation destinée à établir ou rétablir une communication.

Des sociologues considèrent la délinquance comme le résultat d'un rejet social préalable qui peut résulter de l'alcoolisme. Face à ce rejet, l'individu a peu à perdre à commettre des infractions (Lemert, 1951), (Becker, 1985). L'ordre des termes de cette relation peut être inversé, ce serait alors la délinquance qui mènerait à l'alcoolisme. Une étude présente des résultats qui vont en ce sens : parmi des enfants suivis en établissement psychiatrique, ceux qui avaient été condamnés pour comportements antisociaux avaient davantage de chances de devenir alcooliques que ceux qui ne l'avaient pas été (Robins, Bates, O'Neil, 1962), cité par (Hauge, 1984, p.25).

D'autres auteurs considèrent l'alcoolisme comme un débouché pour celui qui a manqué sa vocation de criminel (Pittman, Gordon, 1958), cité par (Hauge, 1984, p.25). Il faut rajouter à ces considérations le fait que l'individu alcoolique est plus souvent que d'autres en état d'ivresse, cet état entraînant la commission d'infractions (Hauge, 1984, p.25). Nous en revenons là à la nécessité de bien distinguer les catégories de relations que l'individu entretient avec l'alcool (alcoolisation chronique ou alcoolisation aiguë ou les deux réunies au moment des faits).

II- Des expressions récentes de cette relation

Diverses synthèses émanant en général de psychologues ou de psychosociologues permettent d'accéder à des présentations plus structurées et mieux argumentées des thèses quant à l'influence de l'alcool sur l'agressivité.

1- Les apports de la psychologie cognitive

Des psychologues canadiens tentent de faire le bilan des apports de la psychologie cognitive à l'analyse des relations entre l'alcool et l'agressivité. Ils font une revue de la littérature de leur discipline en présentant des hypothèses explicatives, divers modèles psychologiques actuels, des paradigmes de recherche expérimentale, une synthèse des résultats expérimentaux ainsi que ceux d'autres études (Simoneau, Bergeron, 1998). Ces auteurs en conclurent que *l'attention, le traitement de l'information, la résolution de problèmes et la fonction cognitive exécutive sont tous des processus cognitifs qui, lorsqu'ils sont affectés par l'alcool, facilitent l'agression. Les cognitions, les émotions et les motivations représentent les trois dimensions d'un modèle explicatif qui reflète bien la complexité du lien alcool-agression chez les êtres humains* (Simoneau, Bergeron, 1998, p.159).

A- Quelques hypothèses explicatives sont recensées.

La désinhibition

L'hypothèse de la désinhibition, proposition théorique traditionnelle que l'on rencontre chez tous les auteurs, quelle que soit leur discipline : l'alcool diminue ce qui retient les tendances agressives internes chez la personne sobre. Selon cette hypothèse, l'agressivité augmente directement en fonction de la dose d'alcool. De plus, cette proposition ne prévoit pas que la personne puisse être influencée par son environnement physique et social. Ces éléments sont

cités par (Simoneau, Bergeron, 1998, p.159), qui lui-même reprend une citation de (Room, Collins, 1983) par (Gustafson, 1993a). Nous retrouvons là l'adage freudien du « surmoi soluble dans l'alcool », repris par de nombreux auteurs européens et francophones, qui quant à eux, ne semblent pas lui associer la seconde proposition concernant l'absence d'influence des environnements. Au contraire, plusieurs énoncent que cette levée des inhibitions permet d'exprimer des conflits latents avec l'entourage, parfois anciens, et qui sont bien ancrés dans leur environnement. Ils permettent en particulier d'exprimer des frustrations sociales et psychologiques.

L'activation

L'hypothèse de l'activation induit que comme l'alcool produit un état d'activation élevé, cela pourrait accroître les tendances agressives (Boyatzis, 1977), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998). Il a pourtant été démontré que même si l'alcool augmente la réponse agressive, cela ne modifie pas pour autant le comportement général (Cherek, Steinberg, Manns, 1985), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998). C'est la différence entre la réaction physiologique et le choix du comportement qui est mise en évidence là et que des travaux sur les variations des comportements des conducteurs entre les expériences de laboratoire et les situations de conduite réelles ont largement montré (Pérez-Díaz, à paraître).

Les attentes

L'hypothèse des attentes prétend que les attentes d'une personne quant aux effets de l'alcool suffit à expliquer l'agression. Selon ces auteurs, si un placebo produit le même effet que l'alcool, les effets pharmacologiques de ce dernier n'ajoutent rien à la compréhension du lien alcool-délinquance (Marlatt, Rohsenow, 1980), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998).

L'excuse sociale

Issue d'approches féministes de la violence conjugale, l'hypothèse de l'excuse sociale prétend que l'alcool n'est qu'une justification, parmi d'autres, avancée par les agresseurs (Gelles, 1987), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998). Cette hypothèse est proche des stratégies auto-handicapantes de la psychologie sociale, qui énoncent qu'un individu qui manque de maîtrise utilise une stratégie pour imputer son échec à une cause externe (Berglas, Jones, 1978), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998). En l'occurrence, quelqu'un qui n'est pas sûr de pouvoir contenir son agressivité va boire afin que, s'il passe aux actes, il puisse en attribuer la cause - et donc la faute - à l'alcool.

La motivation au pouvoir

Une hypothèse est basée sur la théorie de la motivation au pouvoir des gros buveurs qui auraient un besoin « exagéré » de pouvoir personnel, l'alcool accentuant ce sentiment de pouvoir. Ils voudraient remporter des victoires sur un adversaire perçu comme menaçant, d'où l'agression (Mac Clelland, Davis, Kalin, Wanner, 1972), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998). Le sentiment de pouvoir recherché serait illusoire, car dans les faits, l'influence des maris sobres sur les décisions de leurs femmes serait plus importante que celle des buveurs (Gustafson, 1988), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998).

La conscience de soi

L'alcool affecterait le processus de traitement des informations nécessaires à la conscience de soi, en diminuant l'auto-critique et la sensibilité aux informations. Il induirait alors un soulagement psychologique (Hull, 1981), mais des résultats expérimentaux contredisent cette hypothèse (Bailey, Leonard, Cranston, Taylor, 1983), cités par (Simoneau, Bergeron, 1998).

L'allocation d'attention

La capacité attentionnelle d'une personne intoxiquée étant réduite, son attention se focaliserait vers les indices les plus saillants, plus souvent externes qu'internes. Selon que ces indices favorisent ou inhibent l'agressivité, celle-ci augmentera ou diminuera (Taylor, Leonard, 1983), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998). Un résultat concordant montre que des personnes intoxiquées sont plus tournées vers l'extérieur (Gustafson, 1993b), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998).

Une méta-analyse regroupant les études expérimentales effectuées sur des humains avant 1990 désigne cette hypothèse attentionnelle comme la plus cohérente avec les données empiriques (Cooper, Bushman, 1990), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998). Il semble que les effets pharmacologiques et psychologiques ne soient pas déterminants seuls dans l'agression. Si l'alcool facilite le comportement agressif, il faut encore développer de nouvelles théories explicatives et vérifier l'existence de variables modératrices (Cooper, Bushman, 1990), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998).

B- Quatre modèles psychologiques actuels

Ces modèles sont particulièrement distingués par les chercheurs qui s'intéressent au lien alcool-agression.

Le modèle de tradition pharmaco-comportementale

Ce modèle stipule que l'alcool ne cause pas les réponses agressives mais modifie les probabilités de réponse engendrées par les facteurs situationnels. Les utilisateurs de ce modèle s'intéressent aux variables antécédentes, conséquentes, à la séquence de provocation, aux coûts des réponses, aggressive ou non, ainsi qu'au contexte social (Kelly, Cherek, 1993), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998).

Le modèle d'allocation d'attention

Ce modèle développé par (Steele, Joseph, 1990) reprend l'hypothèse du même nom déjà exposée (Taylor, Leonard, 1983) en l'étendant à d'autres comportements sociaux influencés par l'alcool. Ces auteurs associent trois grands types de comportements à l'alcool : les comportements excessifs (agressivité, ouverture de soi, affirmation de soi et pari) ; l'auto-adulation ; le soulagement de la dépression et l'anxiété. L'alcool perturbe la perception, la pensée et affecte tous les aspects du traitement de l'information de façon similaire chez tous les individus. La consommation d'alcool engendre le phénomène de myopie alcoolique qui se manifeste par une compréhension superficielle d'une situation, où les aspects immédiats ont une influence disproportionnée sur les comportements et les émotions (Taylor, Leonard, 1983), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998).

Le modèle bio-psycho-social

Le modèle d'allocation d'attention (Taylor, Leonard, 1983) est modifié afin d'y inclure les avancées empiriques : les dimensions affectives et motivationnelles, ainsi que les étapes de l'altercation (Taylor, Chermarck, 1993), cités par (Simoneau, Bergeron, 1998). Selon ce modèle, *le geste agressif est le produit de trois classes de variables : les effets de la substance (type de produit, dose...), les caractéristiques du consommateur (expérience de consommation, hostilité, sexe...) et les événements situationnels (facteurs déclencheurs ou inhibiteurs). Ces trois classes de variables sont traitées par des processus cognitifs, affectifs et motivationnels qui peuvent varier d'une étape à l'autre de l'altercation* (Taylor, Chermarck, 1993), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998, p.155). Ce modèle subdivise l'altercation en trois étapes (périodes de pré-escalade, d'escalade et de post-escalade). Le comportement de la personne alcoolisée lors de l'escalade suggère l'influence de processus affectifs et motivationnels semblables à ceux retenus par l'hypothèse de la désinhibition, mais en lien avec les événements situationnels. Les effets sédatifs et/ou anxiolitiques de l'alcool supprimerait la peur des conséquences de l'acte chez l'agresseur.

Nous retrouvons dans ce modèle l'architecture des raisonnements posés par des praticiens, médecins et autres, repris par les juristes et criminologues auxquels nous faisons référence au sujet de l'hypothèse de la désinhibition, présenté plus haut. C'est celui qui serait le plus apte à structurer les réflexions dans les approches actuelles sur la délinquance associée à l'alcool.

Le modèle bio-social

Le modèle bio-social propose une interaction entre trois systèmes biologiques (ceux d'inhibition de la menace, d'activation psychomotrice et dopaminergique³²) afin d'expliquer le rôle de l'alcool sur l'agression. Pendant la socialisation, l'enfant apprend à associer agression et punition ce qui génère une anxiété le dissuadant d'adopter ce comportement, mais l'alcool par son effet anxiolitique réduit l'inhibition d'un tel comportement. Globalement, l'action de l'alcool sur les trois systèmes biologiques cités *faciliterait l'agression en diminuant l'inhibition du comportement agressif, en haussant l'espoir de récompense et en amenant la désorganisation générale du système* (Pihl, Peterson, 1995), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998, p.156).

Les modèles à composantes cognitives

Le modèle de tradition pharmaco-comportementale est le seul qui ne tente pas d'expliquer ce qui se passe à l'intérieur des individus, tous les autres modèles actuels qui ont été décrits (allocation d'attention, bio-psycho-social et bio-social) le font. Ils accordent notamment une réelle importance à la dimension cognitive (Simoneau, Bergeron, 1998). Les modèles qui considèrent les cognitions et émotions postulent leur influence sur les comportements. Ces modèles sont intéressants à étudier dans le domaine qui nous occupe.

³² L'alcool entraînerait une hausse de la dopamine qui produirait une activation psycho-motrice, générant des sensations d'euphorie, de hausse de pouvoir, d'énergie ce qui augmenterait la probabilité de réponse agressive à une provocation. L'alcool produirait également une baisse de la sérotonine affectant les fonctions cognitives, en particulier la fonction cognitive exécutive.

C- Paradigmes et synthèse de la recherche expérimentale

L'agressivité humaine est étudiée en laboratoire à l'aide d'une « machine à agresser » (Buss, 1961) et tous les paradigmes expérimentaux utilisés pour étudier le lien alcool-agression en dériveraient (Gustafson, 1994). Les principaux sont décrits (le type compétition de Taylor, celui de coopération de Gustafson et celui de provocation de Cherek) et comparés (Simoneau, Bergeron, 1998).

Toujours selon (Simoneau, Bergeron, 1998), les individus alcoolisés ayant une personnalité modérément ou fortement agressive augmentent leur agressivité de façon démesurée en période d'escalade de l'altercation. Si l'alcool accroît l'agressivité chez tous les participants, l'effet est plus marqué chez ceux qui ont une moindre expérience de consommation. L'agression augmente proportionnellement à la dose d'alcool consommée dès de très faibles doses (taux d'alcoolémie moyen 0,06 g/l) (Cherek, Steinberg, Vines, 1984) et sans pouvoir conclure clairement, il semble que les spiritueux facilitent plus l'agression que la bière et le vin (Gustafson, 1990 ; Murdoch, Pihl, 1988). Les études expérimentales confirment que l'alcool ne suffit pas à causer l'agression, s'y ajoutent des indices contextuels comme la menace physique, ou d'autres tels l'estime de soi, l'hostilité, la frustration (Bond, Lader, 1991 ; Cooper, Bushman, 1990 ; Gustafson, 1994 ; Zeichner, Allen, Giancola, Lating, 1994). De plus, le niveau d'agressivité est relié à l'intensité de la provocation ou de la frustration (Gustafson, 1994). Sous l'effet de l'alcool, l'agressivité est généralement contrôlée par les événements immédiats et les indices explicites, demeurant peu sensible aux événements lointains et indices implicites (Kelly, Cherek, 1993 ; Pihl, Peterson, 1995) et autres travaux cités par (Simoneau, Bergeron, 1998).

Il est rappelé que la prudence est de mise lorsqu'il s'agit de généraliser et d'appliquer en milieu naturel des modèles conçus à l'aide d'informations obtenues en laboratoire. Notamment, peu de sujets féminins sont étudiés. Ensuite, les taux d'alcoolémie expérimentale dépassent rarement 1 g/l, alors que la majorité des crimes violents sont commis avec des taux supérieurs (Murdoch, Pihl, Ross, 1990). Les taux nécessaires pour obtenir les mêmes effets chez des buveurs d'habitude seraient plus importants dans leur environnement habituel qu'en laboratoire (phénomène de tolérance). Des gestes violents proviennent aussi d'individus non alcoolisés qui sont en sevrage ou qui veulent se procurer de l'alcool (Miller, Potter-Efron, 1990 ; Pihl, Peterson, Lau, 1993). Ces travaux sont cités par (Simoneau, Bergeron, 1998).

D- Autres études sur le lien alcool-agression

Des tests appliqués à des gens sobres et d'autres intoxiqués montrent que les seconds sont affectés à divers niveaux : fluidité verbale, mémoire à long terme, le contrôle des fonctions motrices complexes. Les alcooliques chroniques, même abstinents depuis un mois ont des ressources attentionnelles limitées, et les personnes dépendantes rapportent plus de colère et d'agressivité que les buveurs sans problèmes (Fishbein, Jaffe, Snyder, Haertzen, Hickey, 1993), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998).

En particulier, le processus de traitement des informations sociales a été décortiqué afin d'identifier comment l'alcool pourrait faciliter l'agression. Il apparaît que les sujets intoxiqués, même s'ils ont correctement encodé et interprété les indices situationnels, choisissent moins fréquemment les réponses socialement compétentes ; cela indique une diminution des capacités à résoudre des problèmes. En présence de menace à l'estime de soi,

les personnes intoxiquées concentrent leur attention sur les informations saillantes négatives (voir (Simoneau, Bergeron, 1998) pour plus de détails et de références).

Le contexte social peut aussi influencer la fréquence des actes agressifs sous l'influence de l'alcool. Ainsi, dans des sociétés où la consommation compulsive est encouragée et où il y a des stress sociaux tels que des taux de divorce et de pauvreté élevés, on enregistre les taux de crimes violents reliés à l'alcool les plus élevés (Nash Parker, 1993), cité par (Simoneau, Bergeron, 1998).

2- Un bilan interdisciplinaire

Les dernières perspectives de recherche les plus prometteuses sont recensées lors d'une conférence internationale sur l'intoxication (en général alcoolique) et l'agression ainsi qu'à partir de la littérature sur le sujet (Graham, Leonard, Room, Wild, Pihl, Bois, Single, 1998). L'agression intoxiquée est perçue comme résultant d'un processus interactionnel comprenant de nombreux facteurs ou causes. D'abord, les structurations sociales et culturelles de l'intoxication et de l'agression exercent une puissante influence sur la consommation d'alcool et ne sont pas encore suffisamment comprises. Ensuite, le rôle modérateur de facteurs individuels sur les agressions sous l'influence de l'alcool doit être mieux étudié, en particulier la prédisposition à l'agression et les différentes attentes individuelles, quant à l'alcool et à l'agression, car très peu d'individus deviennent agressifs chaque fois qu'ils ont bu³³. Par ailleurs, la recherche sur le rôle des effets pharmacologiques de base de l'alcool, accroissant la probabilité de comportements agressifs, fournit un aspect critique qui contribue à la compréhension des agressions intoxiquées. L'environnement et le contexte de la consommation jouent aussi un rôle considérable en la matière et devraient être mieux étudiés. Ce type d'agressions devrait également être étudié comme un processus interactif entre des individus, des situations et des effets de l'alcool dans des conditions expérimentales et réelles. Enfin, sont indiquées des directions de recherche prometteuses portant sur les moyens d'intervention sur de tels comportements. Cet article rassemble les connaissances et les avis de nombre des meilleurs connaisseurs nord américains de ces questions et issus de diverses disciplines. Il recense aussi les principaux travaux et des synthèses de la littérature sur l'alcool et les agressions.

La synthèse de Graham, à la fois analytique et critique, offre une vision d'ensemble dont certains aspects nous intéressent plus particulièrement.

L'intérêt des travaux portant sur le rôle des attitudes et des attentes est relevé, ainsi que celui de ceux qui portent sur les différents niveaux de contrôle social, en particulier les interventions institutionnelles de contrôle et de soin. Les travaux portant sur l'alcool perçu comme une circonstance atténuante de l'agression, par la population ou par le système judiciaire, aident à clarifier le rôle du contrôle social, formel ou informel en ces matières, dans une société et à un moment donné (Graham, Leonard, Room, Wild, Pihl, Bois, Single, 1998).

*
* *

Les travaux des psychologues et des psychosociologues, et surtout les synthèses qu'ils proposent, devraient permettre des approches plus rationnelles, ou tout du moins plus structurées, du rôle qu'il est possible d'attribuer à l'alcool dans certaines infractions.

³³ Il faut alors étudier les mécanismes modérateurs qui se mettent en place ou pas, à ces différentes occasions.

Connaître les paramètres considérés comme pertinents pour expliquer ou caractériser les interactions violentes devrait constituer une démarche préalable importante pour des sociologues. En particulier ceux qui veulent utiliser les dossiers judiciaires, quel qu'en soit le niveau de recueil (forces de l'ordre, parquet, tribunal...). Un tel travail, certes laborieux et peut-être parfois infructueux faute d'informations suffisantes, permettrait de traiter à meilleur escient des actes violents sous l'emprise de l'alcool ou commis par des alcooliques chroniques, dans leurs dimensions collectives et sociales.

Conclusion

Les divers éléments relevant des questions de théorie et de méthode sont ici rassemblés et discutés. Une large place est encore faite au précédent bilan établi pour le Conseil de l'Europe, tout en complétant les remarque d'Hauge par d'autres travaux. Ensuite sont énoncées quelques propositions qui pourraient être utiles à de nouvelles recherches qui chercheraient à s'inscrire dans une interdisciplinarité pragmatique.

I- La problématisation du lien alcool-délinquance

L'étude de la relation entre l'alcool et la délinquance a présenté de nombreux défaut qu'il faut rassembler afin de proposer divers moyens pour y remédier.

1- Un problème de définition

La littérature criminologique laisse entendre qu'il existe une relation statistique entre l'alcoolisme et la délinquance puisque de nombreux travaux ont montré qu'un pourcentage élevé de délinquants sont alcooliques et qu'un fort pourcentage d'alcooliques ont déjà été condamnés. *Toutefois, la plupart de ces études posent des problèmes méthodologiques qui limitent étroitement leur intérêt* (Hauge, 1984, p.18). Ces limites proviennent des complexités que recèlent les définitions de la délinquance et de l'alcoolisme.

D'abord, presque toutes les études portent sur les délinquants traditionnels et des infractions comme les atteintes violentes aux personnes et aux biens. Par contre, les « délits en col blanc » sont peu étudiés, alors que les conséquences de tels comportements seraient loin d'être négligeables.

Lorsqu'il s'agit du lien entre alcoolisme et délinquance traditionnelle, il y a des biais. En effet, lorsque les travaux portent sur des détenus, ils ne sont pas représentatifs de ceux qui sont jugés coupables de cette infraction. Les plus jeunes, ceux qui bénéficient de meilleures garanties de représentation, les primo-délinquants ne présentent pas les mêmes probabilités d'être condamnés à de l'emprisonnement ferme. Dans les cas où l'étude porte sur les condamnés, il faut tenir compte de ce que tous les auteurs ne sont pas pris, ni condamnés.

Ceux qui sont sous l'influence de l'alcool risquent peut-être plus d'être repérés et il est possible que certains alcooliques soient davantage surveillés par la police et donc plus souvent détectés. Une étude portant sur des détenus condamnés pour vols à main armée montre que les voleurs alcooliques sont *caractérisés par le pourcentage le plus élevé d'infractions aboutissant à des arrestations et par le ratio condamnations/infractions le plus élevé* (Petersilla, Greenwood, Lavin, 1978) , cité par (Hauge, 1984, p.20). Il faut donc s'interroger sur le fait qu'il se pourrait que les alcooliques qui commettent des infractions soient peut-être plus souvent repérés, arrêtés et condamnés que d'autres ; récidivistes de ce fait, le processus s'accélérait encore... Le surcroît de retour en prison des alcooliques observé à l'occasion d'une recherche française pourrait relever de ce phénomène (Faruch, Camilleri, Nouvel, 1990).

2- Questions de méthode et de significativité des résultats

Pour que des résultats soient significatifs, il faut disposer de bases de comparaison : populations mères, groupes témoins ou statistiques nationales (Hauge, 1984, p.23).

Une base peut être une population mère ou un échantillon comprenant un groupe témoin. S'il y a 30% d'alcooliques dans un groupe de délinquants, ce résultat n'indique une liaison positive qu'à condition que dans un groupe comparable de non délinquants, il y ait sensiblement moins d'alcooliques. Si tel n'était pas le cas, il faudrait conclure que l'alcoolisme contribue à diminuer le taux de délinquance !

Une autre base peut être l'ensemble de la population, si l'on connaît la répartition du phénomène étudié : s'il y a entre 5 et 10% d'adultes de sexe masculin qui peuvent être qualifiés de délinquants ou d'alcooliques, des proportions supérieures d'alcooliques délinquants ou de délinquants alcooliques pourraient signifier qu'il y a une corrélation positive. Il faut considérer ces comparaisons là avec prudence, car la répartition des phénomènes n'est pas uniforme : les deux sous populations mentionnées sont de plus caractérisées par leur appartenance aux couches de la société les plus défavorisées. Il faudrait donc comparer les résultats sur un groupe à ceux obtenus dans des tranches de la population qui leur sont plus directement comparables par ailleurs. Les rares travaux menés en ce sens tendent à montrer qu'alors, les différences se réduisent.

En conclusion, *si l'on veut parler valablement de la relation entre alcoolisme et délinquance, il convient de déployer autant d'efforts pour se procurer des données sur des groupes de contrôle que des données sur les délinquants ou les alcooliques* (Hauge, 1984, p.24).

Pour étendre ces remarques de méthode, un autre auteur, qui a travaillé sur le risque en général, relève la prépondérance numérique des recherches rétrospectives par rapport aux approches longitudinales, en dépit des qualités démonstratives très supérieures des secondes, certes beaucoup plus coûteuses (Assailly, 1990). Les premières tentent d'expliquer pourquoi un groupe qui possède une caractéristique se trouve dans telle situation, laissant dans l'ombre tous ceux qui présentent cette caractéristique sans pour autant être dans cette situation. Les secondes s'attèlent aux deux problèmes à la fois, en étudiant une population qui présente cette caractéristique et en analysant pourquoi certains rencontrent cette situation et d'autres pas. D'où la nécessité de disposer d'un groupe témoin pour construire une démonstration de type « causal » qui est alors beaucoup mieux établie.

Remarquons que ces approches longitudinales recouvrent une acception large du terme, car cela correspond à des familles d'hypothèses et d'échantillonnage qui peuvent ensuite donner lieu à des vérifications aussi bien qualitatives que quantitatives. Il ne s'agit pas là de la seule caractéristique longitudinale des techniques de suivi de cohortes en usage chez les démographes. Il s'agit d'une optique méthodologique plus large, puisque le niveau de collecte d'une cohorte doit être concordant, avec les hypothèses faites : peut-on à ce niveau distinguer les deux aspects ? L'interprétation des résultats devra aussi tenir compte de leurs conditions de production. Par exemple, même en étudiant des condamnés plutôt que des détenus, nous ne saurons rien sur des « alcooliques » délinquants qui ne sont pas condamnés et donc nous ne pourrions pas dire pourquoi les uns sont là et pas les autres, alors qu'ils ont été verbalisés. Par contre, nous pourrions dire quelque chose sur les faits que certains sont condamnés à une peine et d'autres à une autre, que certains iront en détention et d'autres pas... Et s'il est courant de faire référence au casier judiciaire et au dossier de ces individus pour restituer des fragments de leur trajectoire et de leur histoire de vie, pour ce qui est de cette démarche là, nous entrons dans une phase rétrospective et sortons du cadre longitudinal et des atouts démonstratifs qui s'y attachent spécifiquement. Cela ne veut pas dire qu'il faille s'interdire cette démarche, mais simplement qu'il faut adapter ses prétentions démonstratives aux conditions de production des résultats des diverses phases de cette recherche.

Hauge conclue également que la plupart des recherches en la matière sont gravement critiquables, mais qu'il est indubitable qu'un pourcentage notable de délinquants sanctionnés pour des infractions traditionnelles ont un problème de boisson. De là à franchir le pas de l'interpréter comme une relation entre les deux phénomènes, les recherches actuelles ne le permettent pas (Hauge, 1984, p.26). *On peut toutefois probablement conclure à l'existence d'une association statistique entre les problèmes graves d'alcool et le fait d'être fiché comme délinquant* (Hauge, 1984, p.26). C'est l'hypothèse d'une interaction que cet auteur retient pour qualifier la relation étudiée. Il en déduit qu'il faut renoncer aux méthodes de recherche antérieures et que celles-ci devraient dorénavant *disposer de définitions opérationnelles plus rigoureuses de la délinquance et de l'alcoolisme et prendre davantage de précautions en ce qui concerne les procédures d'échantillonnage et l'utilisation des groupes témoins* (Hauge, 1984, p.26-27). Cet auteur insiste aussi sur la complexité de la notion d'alcoolisme, relevant que des travaux montrent que des caractéristiques psychologiques attribuées à des alcooliques (besoin irrésistible, perte de contrôle...) ne se retrouvent pas chez de nombreux individus classés comme alcooliques et que certaines de ces caractéristiques apparaissent chez des buveurs normaux (pertes de conscience, problèmes d'abstinence...) et que les problèmes liés à la consommation d'alcool évoluent dans le temps ce qui fait qu'un même individu acquerra le statut d'alcoolique à certaines périodes et le perdra à d'autres (Hauge, 1984, p.27). De gros buveurs sur une longue période peuvent ne présenter aucun problème tandis que d'autres peuvent en présenter de très graves sans souffrir de syndromes imputés à la dépendance (Edwards, Gross, Keller, Moser, Room, 1977), cité par (Hauge, 1984, p.27). Il faudrait donc étudier la relation entre les habitudes de consommation, les problèmes de boisson et la dépendance psychologique mesurés à l'aide d'un certain nombre d'échelles³⁴ d'une part, et d'autre part la délinquance (Hauge, 1984, p.27).

Plus généralement et depuis près de deux siècles, les connaissances acquises sur la multifactorialité des événements ont fait éclater des conceptions posées en termes de simples

³⁴ Les échelles sont des ensembles de questions (cohérentes et stables) qui servent à mesurer un phénomène (qui relève d'attitudes, de comportements ou de symptômes en observation clinique) afin de discriminer des individus qui présentent ce phénomène d'autres qui ne le présentent pas. Elles permettent aussi de classer des individus en fonction de leur score, calculé selon leurs réponses aux questions posées.

relations causales³⁵. La notion de cause, et la mesure qu'en donne par exemple un coefficient de corrélation, demeure ambiguë du fait que le sens du lien établi n'est pas toujours clair lorsqu'on étudie un phénomène complexe : quelle est la cause et quelle est la conséquence ? De plus, même un coefficient de corrélation positif élevé ne suffit pas à attester d'une relation causale directe, tant les expériences conduisant à se poser la question de la co-variation ont permis de relativiser des croyances trop absolues en de telles mesures. Certes, celles-ci s'avèrent toujours nécessaires à l'établissement de certaines démonstrations. Néanmoins, cette évolution redonne sa juste place au positionnement des raisonnements dans des cadres plus souples qui prennent en compte la multifactorialité, tout en relativisant et problématisant les liens étudiés. La structuration des raisonnements qu'offrent des approches modélisatrices s'avère alors très efficace, à condition de ne pas oublier qu'il s'agit de simplifications approximatives et que les usages qui peuvent en être fait sont conditionnels.

A la même époque qu'Hauge, Brain s'est exprimé sur ces questions en y rajoutant quelques précisions. Les corrélations observées entre l'alcool et la violence ne doivent pas amener une conclusion simpliste en termes de causalité, alors que cette relation n'est que le résumé commode d'une chaîne argumentaire. L'opinion publique assume l'idée que l'alcool stimule certains mécanismes agressifs ou désinhibe au point d'autoriser des manifestations instinctives qui s'expriment par des agressions criminelles. Un certain nombre de précautions sont toutefois à prendre avant de soutenir de tels raisonnements. On ne tient pas compte de ce que beaucoup de consommateurs ne deviennent ni agressifs, ni criminels. De nombreux facteurs tels que les délais d'action et le métabolisme des buveurs chroniques, l'influence de l'alcool selon le bol alimentaire et le fait que les diverses boissons contiennent de très nombreuses substances dont les effets sont mal connus, notamment l'acétaldéhyde et les tétrahydroisoquinolines³⁶ qui pourraient être des facteurs importants de changement des prédispositions comportementales. D'où l'importance de différencier les boissons alcoolisées autrement que par leur teneur en éthanol. Pour établir le rôle de l'alcool dans l'agression, il faut connaître la consommation des non-agresseurs. Si la moitié de la population de Glasgow est saoule le samedi soir, le fait que les agresseurs soient aussi saouls ce soir là ne renseigne pas sur le lien entre l'alcool et la délinquance. On a déjà vu que l'effet placebo en la matière est important : des personnes qui croient avoir bu se comportent comme si elles avaient absorbé de l'alcool alors que ce n'est pas le cas. Cet auteur recense donc les complexités concernant le mécanisme postulé de l'action de l'alcool et celles relevant de la notion d'agression, ainsi que des problèmes liés à la collecte et au traitement des données (Brain, 1986). Parmi de nombreux travaux sur les effets chimiques de l'alcool, une recherche porte sur les effets de la sérotonine dont le rôle dans les comportements est déjà bien établi en psychiatrie (Pihl, Lemarquand, 1988). Un article explique la psychobiologie de l'alcoolisme de façon accessible (Witte (de), 1985).

3- L'apport de la modélisation pour décrire des comportements

Les comportements peuvent se définir sur plusieurs plans. Ils relèvent à la fois d'actes tributaires des capacités d'un individu, physiques et mentales, et de ses choix. Si les premières peuvent être complexes, les choix et leurs motivations le sont infiniment plus. Or, la théorie de la décision constitue un puissant outil d'analyse en la matière. Probabiliste, elle utilise la notion de risque. Polysémique, ce terme désigne aussi un danger. Ce concept ambigu et

³⁵ Il est cependant parfois commode, voire nécessaire, de l'oublier au moment de poser un raisonnement afin de le simplifier.

³⁶ Ce sont des produits de la réaction de l'acétaldéhyde et des catécholamines qui se forment dans le cerveau et qui interviendraient dans l'addiction aux opiacés.

polyvalent est donc omniprésent dans le champ routier où ces questions ont été étudiées (Assailly, 1990 ; Pérez-Díaz, à paraître).

Un apport potentiellement considérable des recherches sur les comportements des conducteurs nous paraît résider dans l'articulation qu'elles ont suscité et exploité entre diverses disciplines et méthodes. Ces recherches sont particulièrement intéressantes du fait de leur extrême abondance d'une part, de l'autre parce que leurs résultats sont constamment mis à l'épreuve d'un réel pour partie mesurable. Par ailleurs, elles peuvent contribuer à mieux comprendre et penser d'autres conduites déviantes. En effet, certains de ces travaux mettent en perspective des conceptions propres aux diverses branches de la psychologie et de la sociologie. Ils mettent en relation des composantes individuelles éclairant certains passages à l'acte et des phénomènes sociaux. Des modèles issus de la théorie de la décision décrivent ces relations, ce qui permet de mieux les comprendre. A certaines conditions ces modèles autorisent des expérimentations qui mettent à l'épreuve les relations présumées, les précisent, voire en donnent une mesure. Ces formalisations contraignantes ont permis une accumulation considérable de résultats éprouvés. Ceux-ci fournissent des bases conceptuelles intéressantes lorsqu'il est nécessaire de passer de l'étude de phénomènes internes à externes, individuels à collectifs, en résumé du physiologique et psychologique, voire psychiatrique, au sociologique. Des modèles issus du champ routier offrent une vision synthétique de phénomènes dont l'extrême complexité est reconnue. Et ces modèles sont pour certains transposables en matière de délinquance et de consommation d'alcool, d'autres comme ceux des comportements à problème intègrent ces aspects, comme nous l'avons déjà relevé.

Aucun modèle ne permet de rassembler les très nombreux aspects d'un phénomène qui relève de domaines et de disciplines d'études très divers. Cependant, chacun d'entre eux guide les raisonnements, facilite la compréhension et invite à des critiques constructives qui permettent de franchir un nouveau pas dans l'explicitation de relations, souvent perçues intuitivement, qui demandaient à être clarifiées. Réunis, ces modèles couvrent, et souvent articulent, une très grande partie des domaines concernés : les nombreuses branches de la psychologie, générale et différentielle, génétique, cognitive, motivationnelle, sociale, sans oublier l'ergonomie ; la sociologie, générale, de la déviance, du risque, du droit. Nous avons même montré que certains modèles orientent des programmes d'action analysables en tant que politiques publiques, relevant alors des sciences politiques (Pérez-Díaz, 1997 ; Pérez-Díaz, à paraître).

Les avantages qu'offrent ces mises en perspective dépassent largement le champ routier, s'étendant notamment aux comportements à risques ou à problèmes. Les structurations et les mises en relation proposées entre des approches psychologiques, voire psychiatriques, et sociologiques des comportements devraient permettre d'asseoir des raisonnements utilisables dans d'autres disciplines et d'autres champs.

II- Conséquences pour la recherche

Plusieurs éléments seraient à retenir de l'aperçu d'un état des savoirs, certes partiel, que nous avons tenté. Nous avons privilégié les travaux de synthèse et les points de vue critiques afin de disposer d'une vision d'ensemble relativement récente des questions les plus cruciales qu'il faudrait aborder, lorsque l'on étudie la relation entre l'alcool et la délinquance.

La synthèse d'Hauge relève deux failles notablement préjudiciables au domaine. La première procède d'un déficit de théorie générale sur ces questions, ce qui leur ôte toute véritable envergure. La seconde, qui à notre sens découle pour partie de la première, vient de ce que les

méthodes utilisées altèrent une grande part du sens prêté aux résultats collectés. Car ces productions voulaient atteindre le lien qui existerait entre l'alcool et la délinquance, le mesurer et si possible attester d'une relation causale couramment postulée. L'entreprise était vouée à l'échec faute de définitions précises des termes de la relation étudiée, de définition d'une population à observer en fonction des hypothèses avancées, de mesures adéquates et de réflexions suffisamment avancées sur les notions de cause, de corrélation, de co-variation et de co-occurrence.

Un tel bilan pourrait paraître bien négatif. Certes, beaucoup d'énergie a été gaspillée, mais cette accumulation de résultats était peut être en partie nécessaire au débroussaillage d'une question très complexe. Pluridisciplinaire, multivariée, variable dans le temps et dans l'espace, elle a de quoi dérouter et nous allons revenir sur ce problème de fond. Pour ce qui est des résultats antérieurs, même entachés de nombreux défaut, il faudrait, à notre sens, leur reconnaître un statut informatif à défaut d'être démonstratif. Certes, ils ne se sont pas donné les moyens de mesurer convenablement la relation étudiée. Mais certains ont utilement renseigné sur de nombreux aspects ayant trait tout autant à « l'alcoolisme » qu'à des populations spécifiques présentant une telle caractéristique et commettant des infractions auxquelles le juridique, le judiciaire et le pénitentiaire doivent apporter des réponses. Et ces populations là sont assez importantes et variées pour que, quel que soit le sens attribué au rôle de l'alcool, il faille bien savoir quelles réponses sont apportées à ces comportements aux divers niveaux des institutions pénales et sanitaires. Et les recherches effectuées ont déjà commencé à y répondre.

1- Quelles questions se poser ?

De multiples questions pertinentes dans les diverses disciplines mériteraient des recherches. Certaines ont été évoquées dans le corps du texte, d'autres relèvent d'aspects importants que nous n'avons pu traiter. D'autres encore peuvent faire l'objet de propositions plus concrètes, parce qu'elles relèvent des aspects traités et certaines concernent très directement l'action des pouvoirs publics.

La relation causale de l'alcool en matière de délinquance – si tant est qu'elle puisse ne serait-ce que partiellement être établie – n'aurait de véritable de sens qu'en ce qu'elle ajouterait un argument supplémentaire à ceux qui existent - déjà largement démontrés - en matière de santé publique, notamment quant au rôle de l'alcool en matière de mortalité prématurée évitable. A ce moment, l'argument de la délinquance induite viendrait s'ajouter à ceux du monde médical pour inciter les pouvoirs publics à agir en amont sur les consommations d'alcool qu'il conviendrait de diminuer, ou globalement ou chez certains groupes, par divers moyens relevant de politiques publiques de prévention et d'éducation. Mais au fond, que certaines délinquances - ou certaines de leurs formes - soient induites ou non par l'alcool, le fait qu'il faille répondre à la concomitance observée relativement fréquemment demeure. La question est alors de savoir si l'on veut se contenter d'y répondre à l'aval, c'est-à-dire après commission d'actes réprimés par la loi, ou si le problème qui se pose à ce niveau là est suffisant pour que l'on s'attelle à y répondre en amont, par la prévention et l'éducation. Une telle orientation vers des effets à plus long terme ne doit pas détourner l'attention de la nécessité d'améliorer les réponses de l'aval, ici le système pénal pris dans son ensemble et le système de soins. L'observation des populations concernées, de leurs prises en charge aux divers stades ainsi que celle des normes et des savoirs prévalant en la matière – dans la société, chez les acteurs du système pénal et des structures de soins – devient alors aussi

importante, si ce n'est plus, que de déterminer une hypothétique part causale dans la relation étudiée.

Pour ce qui est de comment le faire, divers problèmes ont été pointés par les nombreux auteurs consultés et il en a été rendu compte. Nous en reprenons ici quelques aspects marquants, en les intégrant à nos propres réflexions.

2- L'interdisciplinarité et le partage entre disciplines

Au préalable de toute démarche, l'aspect opérationnel qui découle de certaines positions théoriques doit être brièvement évoqué. Les savoirs réunis illustrent combien l'interdisciplinarité s'avère indispensable pour étudier la relation entre l'alcool et la délinquance, relation qui ne recouvre pas exactement celle qu'il pourrait y avoir entre l'addiction³⁷ et la délinquance.

En particulier, plus que les clivages disciplinaires usuels, le passage des disciplines qui s'intéressent de diverses façons à l'interne et/ou³⁸ à l'individuel à celles qui s'attachent à l'externe et/ou au collectif soulève de grandes difficultés. Très schématiquement, s'interroger sur ce passage revient à identifier quel sens cela a de s'intéresser à des comportements déviants en voulant tenir compte du fait qu'ils peuvent se comprendre tout autant par l'analyse de facteurs individuels, relevant de la psychologie et parfois de la psychiatrie, que de facteurs relevant du social. Et surtout se poser la question de savoir comment et jusqu'où tenter d'articuler deux démarches qui relèvent de disciplines et de thématiques très différentes.

A cela, deux réponses peuvent être apportées. A l'évidence, la première serait de réunir des équipes de recherche pluridisciplinaires. Celle-ci n'exclut en rien la seconde, plus exigeante au niveau de l'investissement individuel du chercheur, mais qui semble indispensable sur un tel sujet dont des composantes pluridisciplinaires sont fortement intriquées. Cette seconde réponse serait que les chercheurs issus de chaque disciplines intègrent dans leurs hypothèses, démarches et conclusions, les savoirs issus des autres disciplines impliquées, sans s'improviser pour autant chercheurs en ces disciplines pour ce qui est des ambitions démonstratives. Il s'agirait simplement de tenir compte, en s'en saisissant profondément, des implications que l'état des savoirs dans les autres disciplines peut avoir dans la sienne au moment où l'on tente d'aborder un sujet. Ce serait là une avancée concrète vers l'interdisciplinarité. Nous avons déjà vu des chercheurs se livrer à cette démarche difficile avec plus ou moins de réussite, mais avec la conviction manifeste que le sujet l'imposait.

Des sociologues qui s'intéressent à ces questions devraient donc utiliser des notions importées d'autres disciplines. Or, nous avons vu que les psychologues et psychosociologues proposent actuellement de savoirs mieux établis et plus structurés que ceux auxquels nos prédécesseurs avaient eu accès. De plus, leurs approches modélisatrices – au delà d'un formalisme qui peut paraître rebutant ou trop exigeant, mais seulement en première analyse – fournissent en réalité un puissant instrument de travail dans le sens où il s'agit d'une schématisation très simplifiée

³⁷ En effet, ici l'addiction recouvre la dépendance à un produit et, dans une certaine mesure, pourrait être étendue à des usages d'habitude qui ne relèveraient pas de la dépendance telle qu'elle est médicalement définie. Et nous avons vu que des usages non addictifs de la boisson entraînent aussi des infractions.

³⁸ Cette nuance ne prétend pas amalgamer ces deux approches qui relèvent pour partie de disciplines différentes, mais il s'agit ici de simplifier les problèmes afin d'individualiser les divergences disciplinaires et théoriques les plus considérables dans un domaine qui meut des notions complexes et imbriquées.

de relations complexes. Cela permet à des utilisateurs externes de les utiliser, globalement ou pour partie, sans pour autant s'en improviser concepteurs. Concrètement, cela permet d'aborder beaucoup plus précisément et exhaustivement des notions que nos prédécesseurs devaient aller piocher de façon disparate chez des auteurs dont tous ne faisaient pas forcément autorité. Nombre de travaux consultés ont dû être écartés pour ce motif. Nous avons cité quelques cas où apparaissent des notions vagues, erronées, relevant d'émotivités ou d'idéologies depuis longtemps dépassées et dont les utilisateurs n'étaient pas forcément conscients, éloignés de ces champs qu'ils étaient. Les exemples cités ne prêtaient pas à conséquence, mais ce n'est pas toujours le cas. Pour prendre un exemple, en puisant dans les modèles qui traitent de la relation entre l'alcool et l'agressivité, il sera plus facile – qu'il s'agisse d'approches quantitatives ou qualitatives – de savoir à quelles variables il convient au minimum de s'intéresser (quitte à ne pas le pouvoir, ce qui est autre chose), sous quelle forme les recueillir et éventuellement les mesurer. Ensuite, avec quelles autres variables convient-il de les comparer, comment, jusqu'où, pour en conclure quoi ? Sans qu'il faille s'en faire un frein ou un dogme, il faut considérer ces modèles comme une aide au regard et un soutien aux raisonnements, forts utiles dans un domaine aussi complexe. En renfort de ces positions, invoquons le constat d'Hauge quant aux très nombreuses recherches, inutiles faute d'avoir bien posé les problèmes, les hypothèses et les moyens d'y répondre. En résumé, ces modèles fournissent aux non psychologues les moyens de manier des notions qui émanent de ce champ sans trop s'égarer.

N'en demeure pas moins une lancinante interrogation : quelle légitimité peut avoir un sociologue à s'intéresser à des comportements que des recherches, parmi les plus avancées en divers domaines, s'accordent à reconnaître comme relevant plus de la psychologie, voire de la psychiatrie, même si une place est toujours laissée au social ? Nous y avons répondu pour ce qui est de la nécessité d'étudier des populations potentiellement ou déjà prises en charge par les systèmes de contrôle et de soins. Au delà, il semblerait que le fait de souffrir de tel ou tel problème, psychologique ou psychiatrique, dont une cause prépondérante serait à rechercher dans l'interne et/ou l'individuel n'enlève en rien deux autres aspects qu'il faut aussi considérer. Le premier relève de ce qu'une part encore mal connue de ces causes multiples (ou conditions favorisantes) relèvent du social, qu'il s'agisse à l'évidence de sexe ou d'âge, mais aussi de catégories socioprofessionnelles comme nous l'avons vu, de positions face à l'emploi, de conditions de vie... Prenons l'exemple de la dépression et de l'alcool – souvent associés – et des conditions de vie qui, sans avoir un rôle causal direct, en ont souvent un indirect ou aggravant, comme cela s'observe chez les fractions de la société les plus défavorisées. Le second est que, comme nous l'avons vu pour le SIDA ou d'autres pathologies, le fait d'être atteint d'une maladie suscite des problèmes et des besoins spécifiques qui peuvent les amener à mettre en commun ces préoccupations. En certains cas, ces réunions donnent lieu à l'émergence d'associations, voire d'un groupe social si le problème était suffisamment généralisé. Nous n'en sommes pas encore à ce que des associations de malades mentaux s'émeuvent de ce que le pénal soit bien souvent une réponse à des phases aiguës de leurs problèmes. Pourtant, lorsque l'on voit les forces de l'ordre et les structures de soins aux prises avec la concrétisation de leurs obligations et compétences respectives en ces matières, la question n'est pas hors de propos. Même si les conditions et caractéristiques de ces malades ne leur fournissent guère les moyens de s'organiser. En un mot, ce n'est pas parce qu'ils ne relèvent pas d'une force sociale ou d'un groupe social déjà identifié qu'ils n'en forment pas un de façon latente, et en tous cas, ils représentent déjà un problème social.

3- Problématiques, méthodes, échantillonnages et techniques

Beaucoup de ces aspects ont déjà été traités dans le corps du texte ou ci-dessus sans avoir à y revenir dans le détail. Il faut simplement relever que les manques théoriques relevés dans le domaine doivent être palliés, dans une première étape, par des problématiques fermes, associées à des méthodes soigneusement élaborées, si l'on ne veut pas retomber dans les errances signalées par Hauge et qui se sont manifestées par une accumulation de travaux inutiles. Outre les appartenances et interrelations disciplinaires largement évoquées et qu'il est indispensable de prendre en compte, la première démarche serait de mettre en relation explicite ces trois aspects (hypothèses, démarches (base de données et méthode), variables) en analysant soigneusement leurs interactions. Une fois un problème identifié et des hypothèses posées, la population étudiée, les méthodes et les variables collectées permettent-elles de répondre à la question, intégralement ou partiellement ? La démarche, pour être basique, n'en semble pas moins avoir fait souvent défaut, selon Hauge et dans certains travaux que nous avons examinés. Les mêmes précautions s'imposent aux plans des méthodes dans leur ensemble, et des techniques qui n'ont de valeur qu'en ce qu'elles sont adaptées aux hypothèses et structurées par des méthodes.

Pour ce qui est des démarches, nous avons développé les avantages respectifs des enquêtes employant des méthodes longitudinales par rapport à celles qui sont rétrospectives en différenciant les méthodes des techniques longitudinales dont l'emploi seul ne garantit pas la valeur démonstrative. Rappelons qu'une démarche longitudinale peut fort bien s'appliquer à une recherche qualitative. Pour ce qui est de l'échantillonnage relevons l'exigence de constituer des groupes témoins lorsqu'une méthode longitudinale n'est pas applicable afin d'opter pour une démarche longitudinale, en ce qu'elle permet de mieux poser les hypothèses et les réponses qui y sont apportées.

Pour ce qui est des variables, tous les auteurs insistent sur l'importance des définitions. Cela vaut aussi pour des recherches qualitatives. Par contre, dans la pratique, leur identification est beaucoup plus complexe, ainsi que leur mesure. Pour ce qui est de la délinquance, toutes les remarques issues des travaux rapportés seraient à réunir. Les problèmes de mesure recouvrent toutes sortes d'étapes qui ne fournissent que des renseignements partiels. Ainsi en est-il de l'agressivité mesurée en laboratoire dont la réalisation potentielle dans la vie n'est pas assurée ; de la délinquance commise qui n'est pas celle détectée (même si elle est approchée par des enquêtes de délinquance auto-reportée ou de victimation) ; des délinquances qui sont détectées et non verbalisées, verbalisées et non poursuivies, poursuivies mais non condamnées etc... Pour « l'alcoolisme », les définitions et mesures ont beaucoup progressé en médecine, mais des recherches axées sur les délinquances où l'alcoolémie n'est pas mesurée auront du mal à disposer de nuances précises et nous avons vu, que même avec ces mesures, les diverses autres manifestations de rapports à l'alcool – ne serait-ce qu'entre l'alcoolisation chronique et aiguë - sont difficiles à collecter.

L'ensemble de ces approches amène à formuler deux types de réponses aux questions quant à l'existence et à la nature d'une relation entre l'alcool et la délinquance :

- Pour ce qui est d'un lien causal ou même d'une corrélation, les recherches sont suffisamment fragiles sur le plan méthodologique et complexes pour ce qui est de l'évolution des connaissances pour qu'il faille les considérer avec la plus grande réserve. Par ailleurs, les travaux des psychologues et des psychiatres inciteraient à mentionner l'alcool comme un facteur favorisant des expressions violentes chez certains individus et

en certaines circonstances. L'altération d'autres fonctions, cognitives et psychomotrices, serait, quant à elle, bien établie.

- Pour ce qui est d'une co-occurrence, le problème de l'alcool existe de fait et se pose même avec acuité dans diverses populations délinquantes. Il faut donc le traiter et pour cela bien connaître les réponses institutionnelles qui lui sont actuellement apportées, d'ailleurs indépendamment même de toute hypothèse causale.

En ce qui concerne la population générale, le problème de l'alcool se pose autrement et, même si l'on admet que nombre de ceux qui usent ou abusent de l'alcool ne vont pas passer à l'acte violent volontaire, les conséquences sanitaires de ces comportements posent aussi problème. C'est alors au système de santé de répondre à ces problèmes par la prévention ou par des soins lorsqu'un usage devient abusif ou lorsque des pathologies se développent. Et c'est aux systèmes judiciaires et sanitaires de répondre conjointement soit aux comportements de violence involontaire - actuellement liés massivement à la route - soit aux comportements de violence volontaire. Sans oublier que les infractions routières constituent un moyen de repérer des individus ayant un problème avec l'alcool et qu'à cette occasion, ceux-ci pourraient être sensibilisés au problème et éventuellement orientés, plus fréquemment et plus efficacement que cela ne semble actuellement fait, vers les systèmes de prévention ou de soins.

Bibliographie³⁹

- Abel E.L., Zeidenberg P. Age, alcohol and violent death : a post-mortem study, *Journal of studies on alcohol*, 1985, 3, 228-232.
- Adamski A. Alcohol and criminality in the socialist contries. A critical examination of statistical data, *Scandinavian-Polish work-Meeting 1981*, Oslo, Scandinavian Research Council for Criminology, 1981,
- American Psychiatric Association *DSM IV- Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, Paris, Masson, 1996.
- Assailly J.P. *Le risque accidentel à l'adolescence et sa prévention. Volume II : Le concept de risque et la genèse du risque accidentel chez les jeunes*, Arcueil, INRETS, 1990.
- Bailey D.S., Leonard K.E., Cranston J.W., Taylor S.P. Effects of alcohol and self-awareness on human physical aggression, *Personality and Social Psychological Bulletin*, 1983, 9, 289-295.
- Bales R.F. Cultural differences in rates of alcoholism, *Quarterly Journal of Studies on Alcohol*, 1946, 6, 480-499.
- Bar J., Fontaine G., Muller P.H. L'alcoolisme aigu dans les crimes et délits, *Revue de l'alcoolisme*, 1963, VIII, 3, 211-215.
- Becker H.S. *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985.
- Bennett T., Wright R. The relationship between alcohol use and burglary, *British journal of addiction*, 1984, 4, 431-438.
- Berglas S.C., Jones E.E. Drug choice as a self-handicaping strategy in response to non-contingent success, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1978, 36, 4, 405-417.
- Bergman B., Brismar B. Characteristics of violent alcoholics, *Alcohol and alcoholism*, 1994, 4, 451-457.
- Bezaury J.P., Capdevielle Y., Grandmontagne O. Le crime et l'alcool, *Médecine Légale et Toxicologie*, 1980, 23, 559-567.
- Blane H.T., Hewitt L.E. *Alcohol and youth - an analysis of the literature*, Springfield VA, US Department of Commerce, 1977.
- Blankfield A. Women, alcohol dependence and crime, *Drug and alcohol dependence*, 1991, 2, 185-190.

³⁹ Quelques références à des conférences n'ayant pas fait l'objet de publication sont mal établies, du fait d'une mauvaise connaissance du logiciel bibliographique *Endnote*, identifiée trop tardivement.

- Blum R.H. Violence, alcohol and betting : an unexplored nexus, in Collins J.J.j., (ed.) *Drinking and Crime*, London, Tavistock, 1982, 110-142.
- Bombet J.P. *Alcoolisme et coût du crime*, Paris, SEPC, Ministère de la Justice, 1970.
- Bond A., Lader M. Does alcohol modify responses to reward in a competitive task ?, *Alcohol and alcoholism*, 1991, 26, 1, 61-69.
- Bouchard C. Proposition pour une définition clinique d'une nouvelle forme de délinquance juvénile, in ANPA, (ed.) *L'alcool défoncé. Sens et prévention.*, Caen, ANPN, 1997, 31-50.
- Bourey J.L. Le viol et l'alcool, *Bulletin d'information du Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme*, 1981, 147, 39-47.
- Boyatzis R.E. Alcohol and interpersonal aggression, in Gross M.M., (ed.) *Advances in Experimental Medicine and Biology*, New-York, Plenum Press, 1977, 1196-1207.
- Brain P.F. Multidisciplinary examinations of the "causes" of crime : the case of the link between alcohol and violence, *Alcohol and alcoholism*, 1986, 3, 237-240.
- Brown S., Gleghorn A., Schuckit M., Myers M., Mott M. Conduct disorder among adolescent alcohol and drug abusers, *Journal of studies on alcohol*, 1996, 3, 314-324.
- Burner M. Des effets habituels de l'alcoolisation aiguë aux manifestations psychiatriques de l'intoxication aiguë, *Alcoolisme et alcoolisation*, 1968,
- Buss A.H. *The psychology of aggression*, New-York, Wiley, 1961.
- Cherek D.R., Steinberg J.L., Manns B.R. Effects of alcohol on human aggressive behavior, *Journal of Studies on Alcohol*, 1985, 46, 321-328.
- Cherek D.R., Steinberg J.L., Vines R.V. Low doses of alcohol affect human aggressive responses, *Biological Psychiatry*, 1984, 19, 2, 263-267.
- Cherpitel C. Alcohol and injuries resulting from violence : a review of emergency room studies, *Addiction*, 1994, 2, 157-165.
- Chirol Y., Selosse Y. Contribution à l'étude des rapports entre l'alcoolisation et la délinquance juvénile, *Annales de Vaucresson*, 1965, 3, 49-72.
- Choquet M., Fréard F. Jeunes en stage d'insertion. I - Attitudes et comportements face à l'alcool et aux autres drogues, *Bulletin d'information HCEIA*, 1985, 3, 465-482.
- Choquet M., Fréard F. Jeunes en stage d'insertion. II - Environnement, personnalité et consommation de drogue parmi les jeunes en désinsertion scolaire, *Bulletin HCEIA*, 1986, 1, 6-19.
- Choquet M., Menke H., Manfredi R. Les conduites violentes et la consommation de drogues licites et illicites parmi les 13-16 ans, *Journal d'Alcoologie*, 1990, 2, 203-219.

- Collins J.J., Messerschmidt P.M. Epidemiology of alcohol related violence, *Alcohol Health & Research World*, 1993, 17, 2, 93-100.
- Collins J.J.j. *Drinking and Crime*, London, Tavistock, 1982.
- Cooper H.M., Bushman B.J. Effects of alcohol on human aggression : an interactive research review, *Psychology Bulletin*, 1990, 107, 3, 341-354.
- Crawford A., Hinton J.W., Doherty C.J., Dishman D.J., Mulligan P.E. Self reported alcohol consumption of scottish prisoners, *Journal of Studies upon Alcohol*, 1982, 43, 610-613.
- Cuadrado Callejo P. Historia de delitos en pacientes con dependencia alcoholica, *Adicciones*, 1996, 4, 447-462.
- Denimal J.J., Lebrun T., Saily J.C., Playoust D., Zylberberg G. Essai de modélisation de la consommation d'alcool dans une population, *Journal d'alcoologie*, 1991, 2, 73-93.
- Desplanques G. *Les cadres vivent plus vieux*, Paris, INSEE Première, 1991.
- Di Tullio B. *Traité d'anthropologie criminelle*, Rome, 1945.
- Eckardt M.J., Harford T.C., Kaelber C.T., Parker E.S., Rosenthal L.S., Ryback R.S., Salmoirache G.C., Vanerveen E., Warren K.R. Health hazards associated with alcohol consumption, *J.A.M.A.*, 1981, 246, 648-666.
- Edwards G., Gross M.M., Keller M., Moser J., Room R. *Alcohol-related disabilities*, Geneva, WHO, 1977.
- Faruch C. Personnalités délinquantes, délinquance, alcool, nuit, *Alcoologie*, 1993, 3, 183-185.
- Faruch C., Camilleri C., Nouvel A. Alcool, désocialisation, actes délictueux, in HCEIA, (ed.) *Actes de la première biennale HCEIA*, Paris, HCEIA, 1990, 195-206.
- Fishbein D.H., Jaffe J.H., Snyder F.R., Haertzen C.A., Hickey J.E. Drug's users self-reports of behaviors and affective states under the influence of alcohol, *The International Journal of Addiction*, 1993, 28, 14, 1565-1585.
- Gary L.E. Role of alcohol and drug abuse in homicide, *Public Health Resp.*, 1980, 95, 553-554.
- Geill C. *Alkohol og Forbrydelse*, Copenhagen, 1904.
- Gelles R. *The violent home*, Beverly Hills, CA, Sage, 1987.
- Godefroy T. *Alcoolisme et coût du crime*, Paris, SEPC, 1975.
- Goldney R.D. Alcohol in association with suicide and attempted suicide in young women, *Medecine Journal Australia*, 1981, 2, 195-197.
- Got C., Weill J. (ed.)^(eds.), *L'alcool à chiffres ouverts*, Paris, 1997.

- Graham K., Leonard K., Room R., Wild C., Pihl R., Bois C., Single E. Current directions in research on understanding and preventing intoxicated aggression, *Addiction*, 1998, 5, 659-676.
- Greenberg S.W. Alcohol and Crime, a methodological critique of the literature, in Collins J.J.j., (ed.) *Drinking and Crime*, London, Tavistock, 1982, 70-109.
- Guelfi J.D., Boyer P., Consoli S., Olivier-Martin R. *Psychiatrie*, Paris, PUF, 1987.
- Gustafson R. The relationship between alcohol intoxication and power in real life couples, *Drug and alcohol dependance*, 1988, 22, 55-62.
- Gustafson R. Wine and male physical aggression, *The Journal of Drug Issues*, 1990, 20, 1, 75-86.
- Gustafson R. What do experimental paradigms tell us about alcohol related aggressive responding ?, *Journal of Studies on Alcohol*, 1993a, 54 suppl 11, 20-29.
- Gustafson R. What do experimental paradigms tell us about alcohol related aggressive responding ?, *Journal of Studies on Alcohol*, 1993b, 54, suppl 11, 20-29.
- Gustafson R. Alcohol and aggression, *Journal of Offender Rehabilitation*, 1994, 21, 3-4, 41-80.
- Haberman P.W., Baden M.M. Alcoholism and violent death, *Journal of Studies upon Alcohol*, 1974, 35, 221-231.
- Hacker F. *Agression et violence*, Paris, alman Lévy, 1972.
- Harwood M.K., Leonard K.E. Family history of alcoholism, youthful antisocial behavior and problem drinking among DWI offenders, *Journal of studies on alcohol*, 1989, 3, 210-216.
- Hauge R. *Alcool et délinquance*, Strasbourg, Conseil de l'Europe - Comité européen pour les problèmes criminels, 1984.
- Haut Comité de la Santé Publique *La santé en France en 1996*, Paris, La Documentation Française, 1996.
- Haut Comité de la Santé Publique *La santé en France 1994-1998*, Paris, La Documentation Française, 1998.
- Problèmes psychologiques de l'alcoolique*, Plessis-Le-Comte, Revue de l'alcoolisme, 1974.
- Hull J.G. A self-awareness model of the causes and effects of alcohol consumption, *Journal of Abnormal Psychology*, 1981, 90, 586-600.
- Hurwitz S. *Kriminologi*, Copenhagen, GEC Gad, 1951.

- Jessor R. Relation théorique et expérimentale entre conduite risquée et comportements à problèmes, in Benjamin T., (ed.) *Les jeunes conducteurs diminués par l'alcool et d'autres drogues*, Caen, Paradigme, 1990, 127-147.
- Jessor R., Graves T.D., Hanson R.C., Jessor S.L. *Society, personality, and deviant behaviour : a study of a tri-ethnic community*, New York, Holt, Rinehart & Winston, 1968.
- Jessor R., Jessor S.L. *Problem behaviour and psychosocial development : a longitudinal study of youth*, New York, Academic Press, 1977.
- Kelly T.H., Cherek D.R. The effects of alcohol on free-operant aggressive behavior, *Journal of Studies on Alcohol*, 1993, 54 suppl 11, 40-52.
- Kinberg O., Inghe G., Lindberg T. *Kriminalitet och alkoholmissbruk*, Stockholm, Institutet för maltdrycksforskning, 1957.
- Kletzlen A. L'incrimination de la conduite en état d'ivresse, d'un problème de santé publique à une question de circulation routière, *Genèses*, 1995, 19, 27-47.
- Kletzlen A. *L'automobile et la loi. Comment est né le code de la route.*, Paris, L'Harmattan, à paraître.
- Lagache D. Psycho-criminogénèse, *Actes du IIème congrès international de criminologie*, Paris, PUF, 1955, 129-155.
- Lemert E. *Social Pathology*, New-York, MacGraw-Hill, 1951.
- Lenke L. *Valdsbrott och alkohol*, Stockholm, Stokholms Universitet, 1975.
- Lenoir L. Alcool et médecine légale, *Bulletin d'information du Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme*, 1984, 1-2, 21-24.
- Lenoir L., Marquet N., Debarge A., Muller P.H. L'état alcoolique des victimes décédées de crimes de sang, *Bulletin de la Société Française d'Alcoologie*, 1980, 2, 64-68.
- Lester D. Alcohol and suicide and homicide, *Journal of Studies upon Alcohol*, 1980, 41, 1220-1223.
- Lindelius R., Salum I. Alcoholism and crime : a comparative study of three groups of alcoholics, *Quarterly Journal of Studies on Alcoholism*, 1975, 36, 1452-1457.
- Mac Andrew C., Edgerton R.B. *Drunken comportment*, Chicago, Aldine, 1969.
- Mac Clelland D.C., Davis W.N., Kalin R., Wanner E. *The Drinking Man*, New-York, Free Press, 1972.
- Mahiu Y. Alcool, criminalité et défense, *Perspectives psychiatriques*, 1990, 25, 328-330.

- Marlatt G.A., Rohsenow D.J. Cognitive processes in alcohol use : expectancy and the balanced placebo design, in Mello N.K., (ed.) *Advances in Substances Abuse : Behavioural and Biological Research*, Greenwich, Conn, JAI Press, 1980, 159-199.
- May S.J., Kuller L.H., Perper J.A. The relationship of alcohol to sudden natural death : an epidemiological analysis, *Journal of Studies upon Alcohol*, 1980, 41, 693-701.
- Menuck M., Voineskos G. The etiology of violent behavior, *Gen. Hosp. Psychiatry*, 1981, 3, 37-47.
- Michaud, Société Française d'Alcoologie S.F. (ed.) *Comment rendre efficace l'intervention alcoologique en milieu carcéral*, in *Alcool et précarité*, Paris, Société Française d'Alcoologie, 1999.
- Miller M.M., Potter-Efron R.T. Aggression and violence associated with substance abuse, *Journal of Chemical Dependency Treatment*, 1990, 3, 1, 1-36.
- Ministère de la Justice *Le compte Général de la Justice*, Paris, La Documentation Française, 1952.
- Mosès C. *Alcoolisme et infractions contre les personnes*, Paris, La Documentation Française, 1984.
- Murdoch D., Pihl R.O. The influence of beverage type on aggression in males in the natural setting, *Aggressive Behavior*, 1988, 14, 325-335.
- Murdoch D., Pihl R.O., Ross D. Alcohol and crimes of violence : present issues, *The International Journal of Addictions*, 1990, 25, 9, 1065-1081.
- Nash Parker R. The effects of context on alcohol and violence, *Alcohol Health & Research World*, 1993, 17, 2, 117-122.
- Norton L.E., Garriott J.C., Dimaio V.J.M. Drug detection at autopsy : a prospective study of 247 cases, *Journal of Forenses Sciences*, 1982, 27, 66-71.
- Pérez-Diaz C. Quelques aspects des évolutions du contrôle de la circulation en France, in Kellens G., Pérez-Diaz C., (eds.), *Le contrôle de la circulation routière en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1997,
- Pérez-Diaz C. Etat des questions dans des recherches portant sur les comportements des conducteurs, *Déviance et Société*, à paraître,
- Pernanen K. Theoretical aspects of the relationship between alcohol use and crime, in Collins J.C.j., (ed.) *Drinking and Crime*, London, Tavistock, 1981, 1-69.
- Perrin P., Simon G. *Alcoolisme, criminalité et délinquance. L'alcoolique devant l'expert et devant le juge*, Paris, Allain Elbeuf, 1962.
- Petersilla J., Greenwood P.W., Lavin M. *Criminal careers of habitual felons*, Washington, US Government Printing Office, 1978.

- Picquart, l'Alcoolisme A.N.d.P.d. (ed.) *Alcoolisation et délinquance*, 1993.
- Pihl R., Lemarquand D. Serotonin and aggression and the alcohol-aggression relationship, *Alcohol and alcoholism*, 1988, 1, 55-65.
- Pihl R.O., Peterson J. Drugs and aggression : correlations, crime and human manipulative studies and some proposed mechanisms, *Journal of Psychiatry & Neuroscience*, 1995, 20, 2, 141-149.
- Pihl R.O., Peterson J., Lau M.A. A biosocial model of the alcohol-aggression relationship, *Journal of Studies on Alcohol*, 1993, 54 suppl 11, 128-139.
- Pittman D.J., Gordon G.W. Criminal carriers of the chronic police case inebriate, *Quarterly Journal of Studies on Alcohol*, 1958, 19, 225-268.
- Reynaud M., Parquet P.J. *Les personnes en difficulté avec l'alcool*, Paris, Editions CFES, Dossiers techniques, 1999.
- Richard D., Senon J.L. *Dictionnaire des drogues, des toxicomanies et des dépendances*, Paris, Larousse, 1999.
- Robert P., Bombet J.P., Saudinos D. *Le coût du crime en France*, Paris, SEPC, 1970.
- Robins L.N., Bates W.M., O'Neil P. Adult drinking patterns of former problem children, in Pittman D.J., Snyder C.R., (eds.), *Society, Culture and Drinking Patterns*, New-York, Wiley and Sons, 1962,
- Roizen J., Schnerberk D. Alcohol and crime, in Aarens M., Cameron T., Roizen J., Roizen R., Room R., Schnerberk D., Wingard D., (eds.), *Alcohol, Causalties and Crime*, Berkeley, Calif., Social Research Group, 1977,
- Room R., Collins G. (ed.) (eds.), *Alcohol and Desinhibition Nature and Meaning of the Link*, Washington, 1983.
- Rouzioux J.M., Parisot P., Picard J., Vermont J., Isnard E. Rôle de l'alcoolisme aigu dans le déterminisme des morts violentes. Bilan de l'Institut médico-légal de Lyon (1981-1982), *La presse Médicale*, 1985, 14, 18, 1017-1023.
- Rueff B. *Les malades de l'alcool*, Paris, John Libbey Eurotext, 1995.
- Schwartz D. *Méthodes statistiques à l'usage des médecins et des biologistes*, Paris, Flammarion, 1981.
- Simmel E. Psychoanalytic treatment in a sanatorium, *International Journal of Psychoanalysis*, 1929, 10, 83.
- Simoneau H., Bergeron J. Alcool et agressivité : l'apport de la psychologie cognitive, *Alcoologie*, 1998, 20, 2, 153-160.

- Steele C.M., Joseph R.A. Alcohol myopia : its prized and dangerous effects, *American Psychologist*, 1990, 45, 8, 921-933.
- Taleghani M., Rolland D., Paturet J.B. Antécédents personnels et comportements déviants chez des jeunes lycéens, *Revue de l'alcoolisme*, 1988, 2, 86-104.
- Taylor S.P., Chermarck S.T. Alcohol, drugs and human physical aggression, *Journal of Studies on Alcohol*, 1993, 54 suppl 11, 78-88.
- Taylor S.P., Leonard K.E. Alcohol and human physical aggression, in Donnastein E.L., Green R.G., (eds.), *Agression : Theoretical and Empirical Review*, San Diego, CA, Academic Press, 1983, 77-101.
- Thomas J.P., Ile-de-France C.R.d.D.c.l.A. (ed.) *L'alcool et le passage à l'acte*, 1980.
- Vandel B. Alcool et médicaments psychotropes, *Thérapie*, 1981, 36, 269-273.
- Verkko v. *Homicides and suicides in Finland and their dependence on national character*, Kobenhavn, GEC, Gad, Scandinavian Studies in Sociology, 1951.
- Webster D.W., Harburg E., Gleiberman L., Schork A., Di Franceisco W. Familial transmission of alcohol use : I. Parent and adult offspring alcohol use over 17 years, *Journal of studies on alcohol*, 1988, 6, 557-566.
- West R., Drummond C., K. E. Alcohol consumption, problem drinking and antisocial behaviour in a sample of college students, *British journal of addiction*, 1990, 4, 479-486.
- Witte (de) P. Psychobiologie de l'alcoolisme, *Bulletin d'information HCEIA*, 1985, 3, 372-383.
- Wolfgang M.E. The relationship between alcohol and criminal homicide, *Quarterly Journal of Studies on Alcohol*, 1956, 17, 411-425.
- Wolfgang M.E. *Patterns of criminal homicide*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1958.
- Wolfgang M.E. Victim-precipitated criminal homicide, in Radzinowicz L., Wolfgang M.E., (eds.), *Crime and Justice. The Criminal in Society*, New-York, Basic Books, 1971, Wolfgang M.E., Ferracuti F. *The subculture of violence*, London, Travistock, 1967.
- Zeichner A., Allen J.D., Giancola P.R., Lating J.M. Alcohol and aggression : effects of personal threat on human aggression and affective arousal, *Alcoholism : Clinical and Experimental Research*, 1994, 18, 3, 657-663.